

De façon générale, le climax de ces hautes vallées du luchonnais correspond à la typologie de la «hêtraie / sapinière». Cette terminologie associe feuillus (en particulier le Hêtre) et conifères (dominante à plus de 70 % de sapin blanc - *Abies alba*). Elle montre des variations de pourcentage entre feuillus et conifères, selon les sites. Sur la forêt domaniale de Luchon, les sapins blancs représentent plus de 70 % du peuplement et le Hêtre 23 %. Dans la forêt communale de Luchon, la dominante de conifères est moindre (57 %) au profit du Hêtre (36 %).

Sur la Commune de Saint-Aventin, s'agissant exclusivement d'une forêt communale, nous sommes quasiment à l'équilibre entre conifères (49 % de Sapin blanc) et feuillus (51 % de Hêtre).

Sur la Commune de Castillon, la proportion de Sapin blanc remonte à 55 % ! Mais on remarquera que toutes ces variations permettent de confirmer, statistiquement parlant, la notion - bien présente dans le couvert forestier en présence - de Hêtraie / Sapinière : véritable climax, c'est-à-dire stade d'équilibre ultime dans les hautes vallées du Luchonnais.

Si le Sapin blanc, parmi les conifères, s'avère très largement majoritaire dans les peuplements forestiers, on ne peut oublier le Pin à crochet, l'une des espèces survivantes de l'ère glaciaire. Ce Pin emblématique des Pyrénées, offre la particularité d'être très résistant à toutes les conditions extrêmes du milieu montagnard (couvert neigeux, voire avalancheux, vent, froid, sécheresse...). Il ne couvre pas de grandes étendues continues, quelle que soit la séquence considérée dans le territoire d'études, mais forme souvent des bosquets ou des bouquets épars dans les secteurs les plus escarpés du massif. Le Pin à crochet constituant une espèce de l'étage alpin, il n'est donc pas présent dans les espaces forestiers. Il s'agit très certainement de l'essence la plus plastique et sans doute aussi la plus à même de résister aux évolutions climatiques en cours.



Forêts d'ombrée et de soulane
(Hospice de France, en direction du vallon de la Frèche)



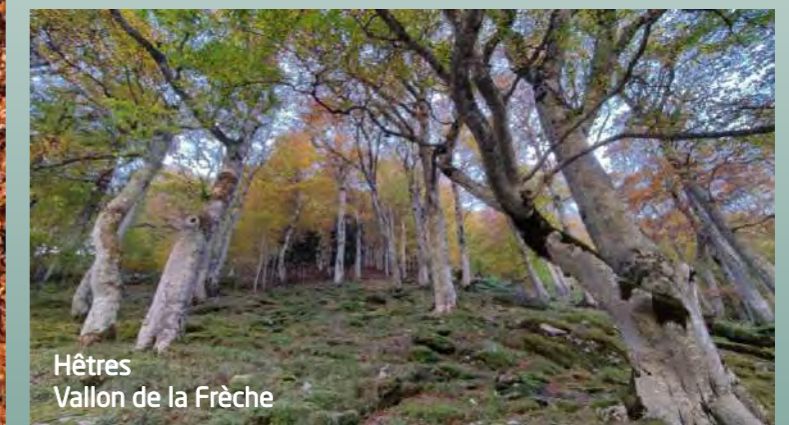
Sapin blanc
Cirque de la Glère



Tapis de feuilles de Hêtres
En contrebas du plateau
de Campsaure



Couleurs automnales
Soulane du plateau de Campsaure



Hêtres
Vallon de la Frèche



Pin à crochet
Lac vert

La meilleure façon d'apprécier de visu cette mixité entre feuillus et conifères, se présente en saison automnale. Cette « temporalité » (déjà évoquée au chapitre 4.3) produit des effets chromatiques extrêmement intéressants au niveau paysager. Le Hêtre, légèrement marcescent, se caractérise par une très belle couleur rousse du feuillage, venant se combiner avec le vert sombre des conifères. Mais ce mélange des peuplements, au niveau chromatique, est en réalité bien plus riche. Si les deux essences (Sapin blanc et Hêtre) dominent très largement l'ensemble des peuplements, on notera un pourcentage restant d'environ 5 % à 10 % d'autres essences, principalement feuillues. Le plus remarquable est sans doute l'Érable sycomore, que l'on distingue par la couleur automnale orange vif de son houppier, au port arrondi.

Le Bouleau se distingue par un profil plus effilé et surtout par sa couleur jaune paille. L'absence de coloration du Frêne et du Noisetier ne permet pas de les identifier dans le grand paysage. Le Tilleul offre une coloration jaune vif. Quant au Merisier, il se caractérise par un feuillage automnal rose à rouge vif, formant des éclats de couleur intenses dans le milieu forestier. Pour tous ces arbres, il s'agit de ponctuations chromatiques, offrant dès lors une très belle mosaïque, sans cesse en évolution, sur plus de 2 mois (octobre à début décembre), jusqu'aux fortes gelées. Cette description chromatique idyllique ne doit pas laisser passer sous silence une autre évolution des boisements, mais dont la temporalité n'est pas de même nature. Sous l'effet des étés caniculaires, les conifères sont aujourd'hui soumis à rude épreuve. Ils manifestent de plus en plus de dessèchements, avec descente de sève, venant se rajouter à des problèmes sanitaires graves, mais aussi aux chablis provoqués notamment par la dernière tempête Xynthia. Les chablis sont en effet plus prononcés sur les conifères que sur les feuillus, du fait d'un enracinement plutôt traçant.

Aborder toutes les facettes de ce grand motif paysager forestier conduit aussi à rappeler l'importance des vieilles forêts. Chacune d'entre elle a été indiquée au sein des 13 séquences paysagères du chapitre 5. Les vieilles forêts sont identifiées par leur niveau de maturité, les forestiers s'accordant pour définir qu'une forêt est jugée ancienne, si elle existe depuis au moins le 19e siècle et qu'elle n'ait pas été exploitée depuis longtemps. Ces vieilles forêts - pour lesquelles les investigations ont été conduites à partir des financements du FEDER, de la DREAL et de la Région Occitanie - ont été identifiées sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Sur notre territoire d'étude, ce sont ainsi au total 614 hectares qui ont été répertoriés (présence dans 6 des 13 séquences paysagères). Outre le grand intérêt pour la majesté des futaies ainsi préservées, avec des colosses pouvant atteindre une trentaine de mètres de hauteur par exemple, il s'agit de milieux particulièrement intéressants pour le suivi et la gestion de la biodiversité forestière. La fonction écologique de ces forêts, en particulier - et non exclusivement bien sûr - est d'ailleurs essentielle tant au niveau végétal qu'animal et notamment pour les oiseaux qui s'abritent dans les arbres creux ou cavités.

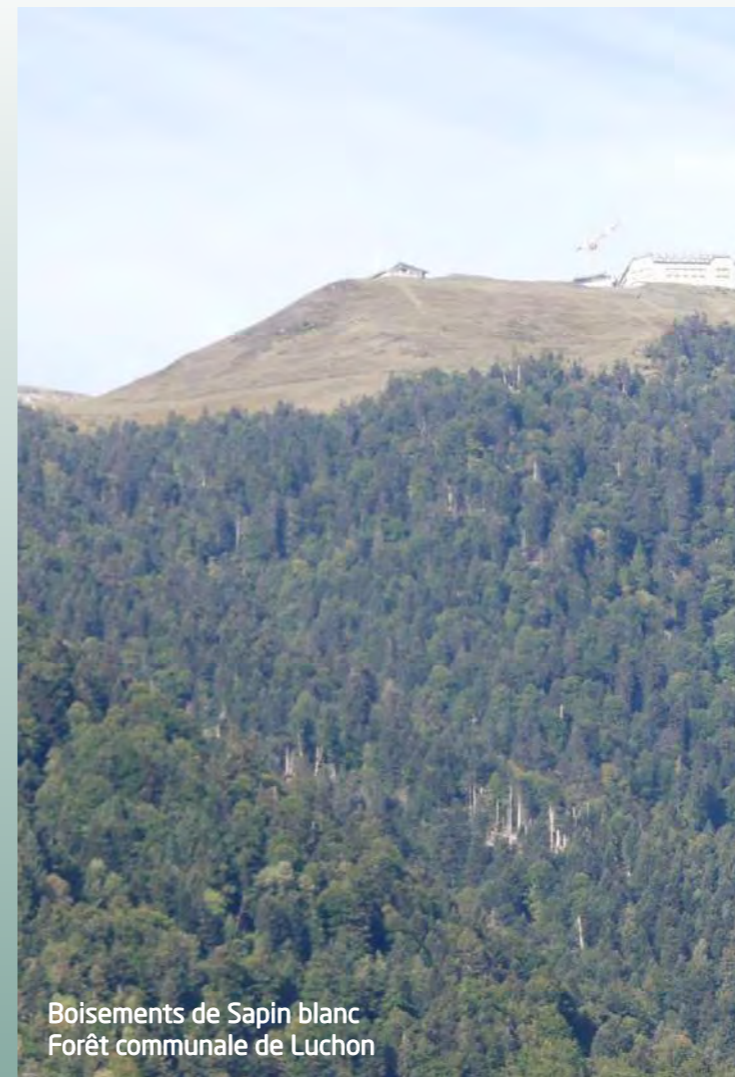
La fonction sociale de ce motif paysager est également à souligner. L'attractivité du milieu montagnard au niveau des marcheurs est liée à cette alternance entre boisements et estives par exemple, cette variété des situations et des ambiances traversées (sous-bois / pleine lumière). La fréquentation qui en résulte, renforcée ces dernières années, pose une interrogation majeure sur la maîtrise du milieu forestier, sa capacité d'accueil, la superposition des activités et les conflits d'usage qui peuvent en résulter.



Merisier au feuillage coloré



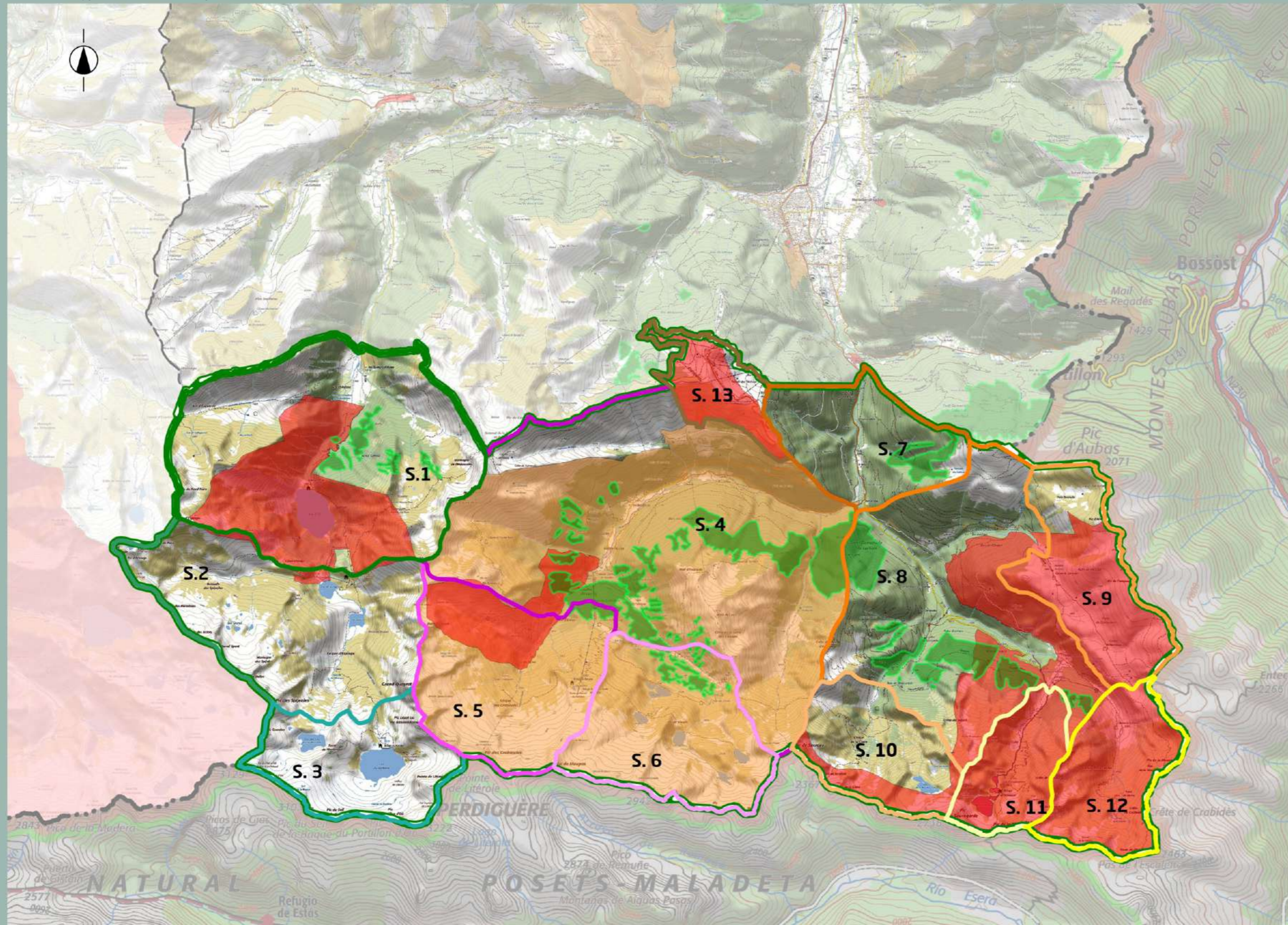
Couleurs automnales de l'Érable sycomore



Boisements de Sapin blanc
Forêt communale de Luchon



Hêtre majestueux
vers le gouffre de Malaplate




CARTE N°18 Vieilles forêts

 Vieilles forêts

S. 1 Découpage des séquences paysagères

 Sites classés

 Sites inscrits

 Périmètre du projet - Site classé

 Limites départementales

 Limites frontalières



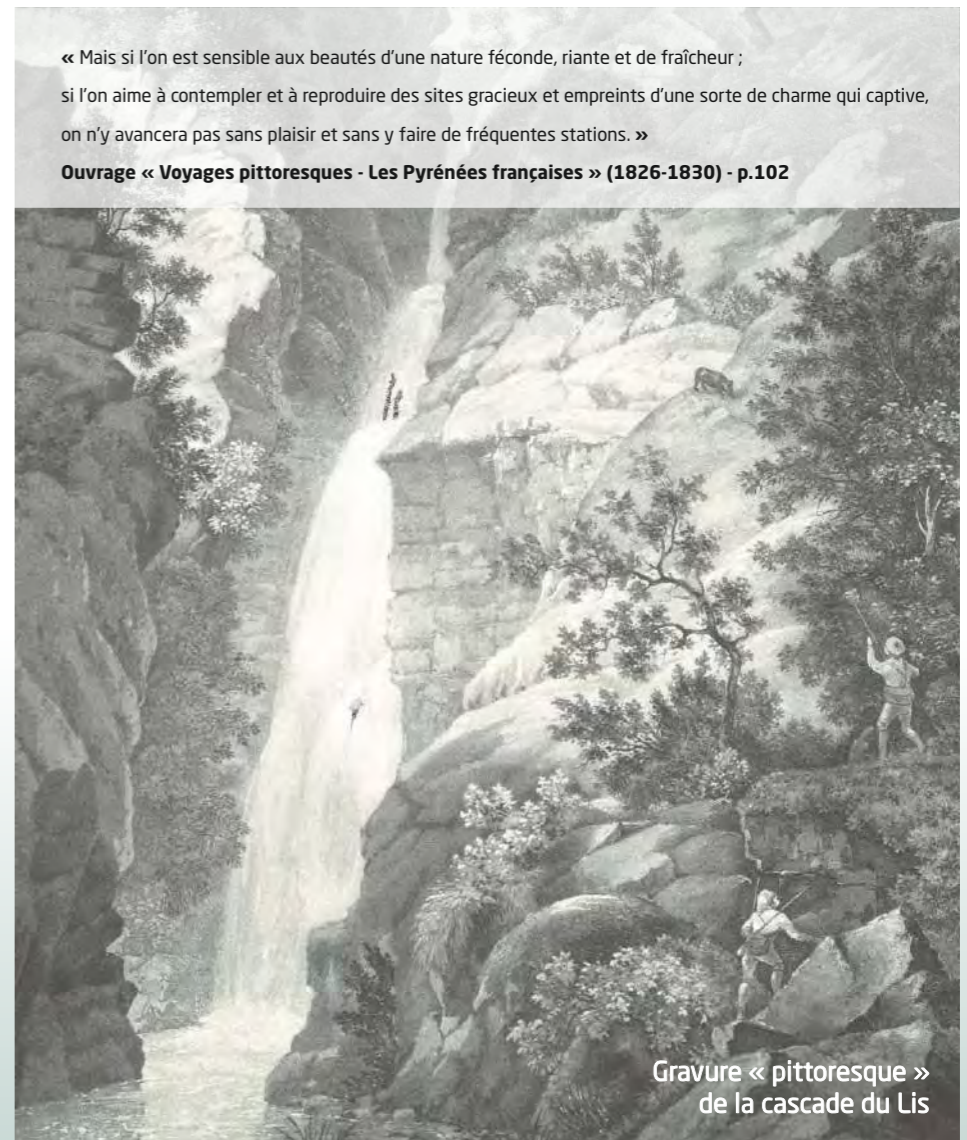
Date : Septembre 2022
Echelle : 1/75 000ème

6.6 - Vallons et ripisylve

Si les estives en haute altitude correspondent à un motif paysager associé à des milieux ouverts et les boisements à des milieux fermés, les vallons et ripisylve, en contrebas des bassins versants, ne représentent en proportion que des superficies réduites, associées aux différentes rivières et ruisseaux innervant chacun des trois bassins versants.

Leur intérêt paysager n'en est pas moins important. Visuellement d'abord, il s'agit d'un espace qui peut être relativement plus ouvert et lumineux et dont l'attractivité est renforcée par le cours scintillant des eaux en pleine lumière. Ici encore la temporalité joue à plein et le contraste est saisissant dans la vallée du Lis ou le val d'Astau entre été / hiver, du fait des grandes ombres portées des massifs. Le caractère bucolique - et même le « pittoresque » qui s'imprime dans les souvenirs des marcheurs - doit être mis en balance avec les visions apocalyptiques qui peuvent aussi être relevées lors des épisodes torrentiels.

Dans le motif paysager, décrit au chapitre 6.9 (Ouvrages d'art et d'infrastructures), nous serons amenés notamment à aborder les interventions du service de Restauration des Terrains de Montagne. Mais à la suite des dernières inondations de juin 2013, des transformations majeures y ont été constatées : entailles dans le lit, déplacement des écoulements, disparition de prairies alluviales adjacentes et même d'ouvrages d'art. Ce fut le cas dans la séquence 8, au pont de Ravi sur la Pique, dans le val d'Astau en amont du village d'Oô, dans la vallée du Lis et la cascade d'enfer avec la disparition de l'auberge « les délices du Lis ». Il est à noter que sur la Pique amont, des interventions lourdes de correction torrentielle sont mises en œuvre depuis 1936 (suite à la crue de 1925).



Ces vallons, souvent étroits, sont donc soumis à de fortes amplitudes au niveau des débits. Les épisodes extrêmes, comme les crues centennales de 1895 ou 1925, ont entraîné la mise en œuvre de très nombreux dispositifs techniques, non seulement dans le lit même sous forme de barrages et sous forme de gabions et autres enrochements pour éviter l'érosion des berges et la divagation latérale du lit, comme sur la Pique à Ravi. Ainsi, l'image paysagère qui est captée aujourd'hui le long de la Pique est totalement artificielle. Le tracé routier qu'il emprunte ne correspond absolument pas à la liaison initiale qui était implantée en rive droite (en soulane) et non en rive gauche (à l'ombrée). Si des Hêtres de grande hauteur sont encore là aux abords du pont pour attester d'une présence bien antérieure aux inondations de 1925, les autres peuplements sont relativement récents.

Au niveau de la ripisylve plus précisément, l'essence dominante est l'Aulne. Mais tant dans la vallée du Lis que dans la vallée de la Pique, c'est plus précisément l'*Alnus incana* (essence exogène ou allochtone) qui est présent et non l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) lui-même endémique. Étant extrêmement tonique dans son développement (accrus), des campagnes successives ont été menées par RTM, pour tenter d'en atténuer l'impact en fond de vallée.

Mais la ripisylve de l'ensemble des torrents, ruisseaux et des 3 rivières, est occupée par des essences autochtones hydrophiles, comme l'ensemble du cortège de Saules (marsault, blanc, à feuilles de Romarin), Peuplier noir et Frêne noir. Contrairement à des rivières dont le régime n'est justement pas torrentiel, la notion de ripisylve connue sous la forme de cordon régulier et souvent étroit, accompagnant les rives, ne s'exprime pas avec force dans notre cas.

Les nombreux événements orageux qui se succèdent, ouvrent à la rivière un champ d'expansion de crue, où les essences hydrophiles se régénèrent spontanément, mais de façon éparse, sans aucune structuration. Il est par ailleurs étonnant de constater que dans les hautes vallées luchonnaises, le Peuplier d'Italie n'est pas présent, sauf exception. On le retrouve par contre fréquemment sur le versant espagnol, certes plus en aval. Une gravure ancienne, dont la scène a été « croquée » depuis l'extrémité des allées d'Étigny au début du 19e (1828-1830), montre le caractère très particulier des Peupliers d'Italie au port fastigié, dont l'expression paysagère est forte, mais dont le comportement en cas de crue se traduirait par des embâcles, réservant dès lors leur utilisation à des espaces bien protégés des crues.



Aulnes
(Ruisseau de la Glère)



Aulnes
(Pont de Ravi)



Gravure ancienne / Peuplier d'Italie à Luchon



Frêne noir (Vallée du Lis)



Saule marsault



Saule blanc



Saule à feuilles de Romarin

6.7 - Prairies de fauche et trame bocagère

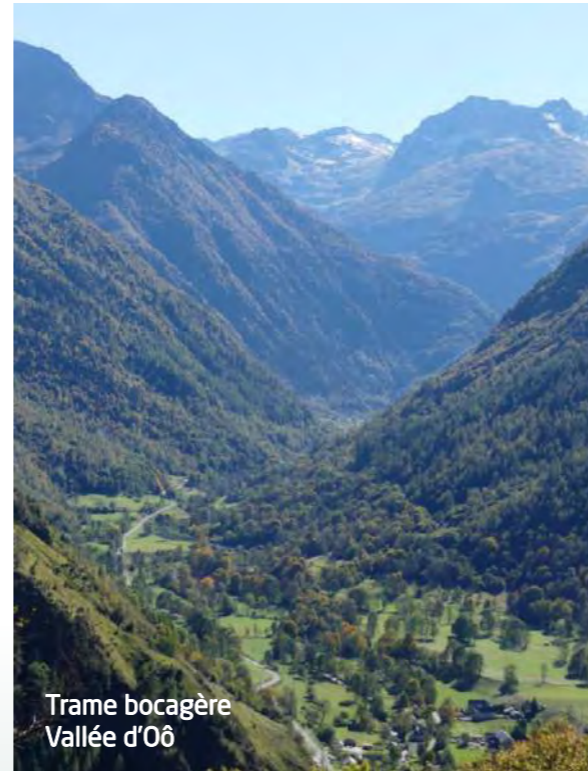
Un terme gascon, que l'on trouve très souvent dans la toponymie de territoire, désigne très clairement la prairie de fauche gagnée sur la forêt: l'Artigue. Bien évidemment, la qualité de la prairie est conditionnée par la fraîcheur de la pâture, car il ne s'agit pas d'estives. C'est donc en ombree que se trouvent majoritairement établies les Artigues.

Dans la réalité de nos sites, si l'on prend le cas du Val d'Astau, on découvre des «Artigues» en toute exposition, du fait du caractère naturellement très ombré de cette vallée entre les hauts sommets (impact climatique des ombres portées et du très faible ensoleillement hivernal). C'est d'ailleurs aussi le cas dans la vallée du Lis. Et dans la vallée de la Pique, ne subsistent que de très rares prairies à hauteur de Ravi.

La particularité de ces prairies est d'être «maillées» par une trame bocagère ancestrale, composée essentiellement de Frêne noir. Cette essence arborée, emblématique de toutes nos vallées luchonnaises, permet ainsi de fixer le parcellaire. C'était une forme de cadastre de terrain. Les limites entre terrains étant également renforcées par de grandes lauzes plantées dans le sol ou des blocs morainiques.

À l'automne, les branches des Frênes étaient élaguées et jetées au sol en pâture aux brebis, afin d'assurer la soudure au niveau fourrager. Les Frênes étaient aussi utilisés pour leur bois d'une extrême dureté, dans la confection de l'ensemble des charpentes des maisons et moins communément pour les granges (où le poids de la neige pouvait être compensé par la charge du foin mise en pression). C'est la raison pour laquelle le long de la Pique, mais en réalité le long des 3 rivières du territoire à l'étude, mais également au-delà comme le long de l'One, étaient installées de très nombreuses scieries artisanales, rattachées à chaque village.

Depuis quelques années, le Frêne, cet arbre constitutif de nos paysages est atteint par un parasite : la chalarose. L'ONF atteste que la propagation de cette maladie déjà recensée dans l'Est de la France, depuis quelques années, a désormais atteint notre territoire. La mortalité n'est pas encore systématique et n'atteint pas la totalité du patrimoine arboré, attaché à cet arbre. Mais, l'alerte est prise très au sérieux et conduit à penser, sauf résistance liée aux conditions du milieu montagnard (adaptation géographique ou arrivée d'un nouveau prédateur concurrent), à une disparition comparable à celle de l'Orme (*Ulmus glabra*), qui était très présent. Un très gros pied jouxtait encore l'église d'Oô, voici une quinzaine d'années.



Trame bocagère
Vallée d'Oô



Artigues du Val d'Astau



Délimitation du parcellaire avec le Frêne noir

6.8 - Bâti d'altitude

Pour ce motif - d'expression architecturale - qui est très important par son impact dans les 13 séquences paysagères du territoire à l'étude, il a été retenu l'expression « Bâti d'altitude ».

En réalité, analyse et connaissance de terrain ont permis à notre équipe d'identifier 12 typologies distinctes. Et dans chaque séquence paysagère, nous retrouvons au moins l'une d'entre-elles.

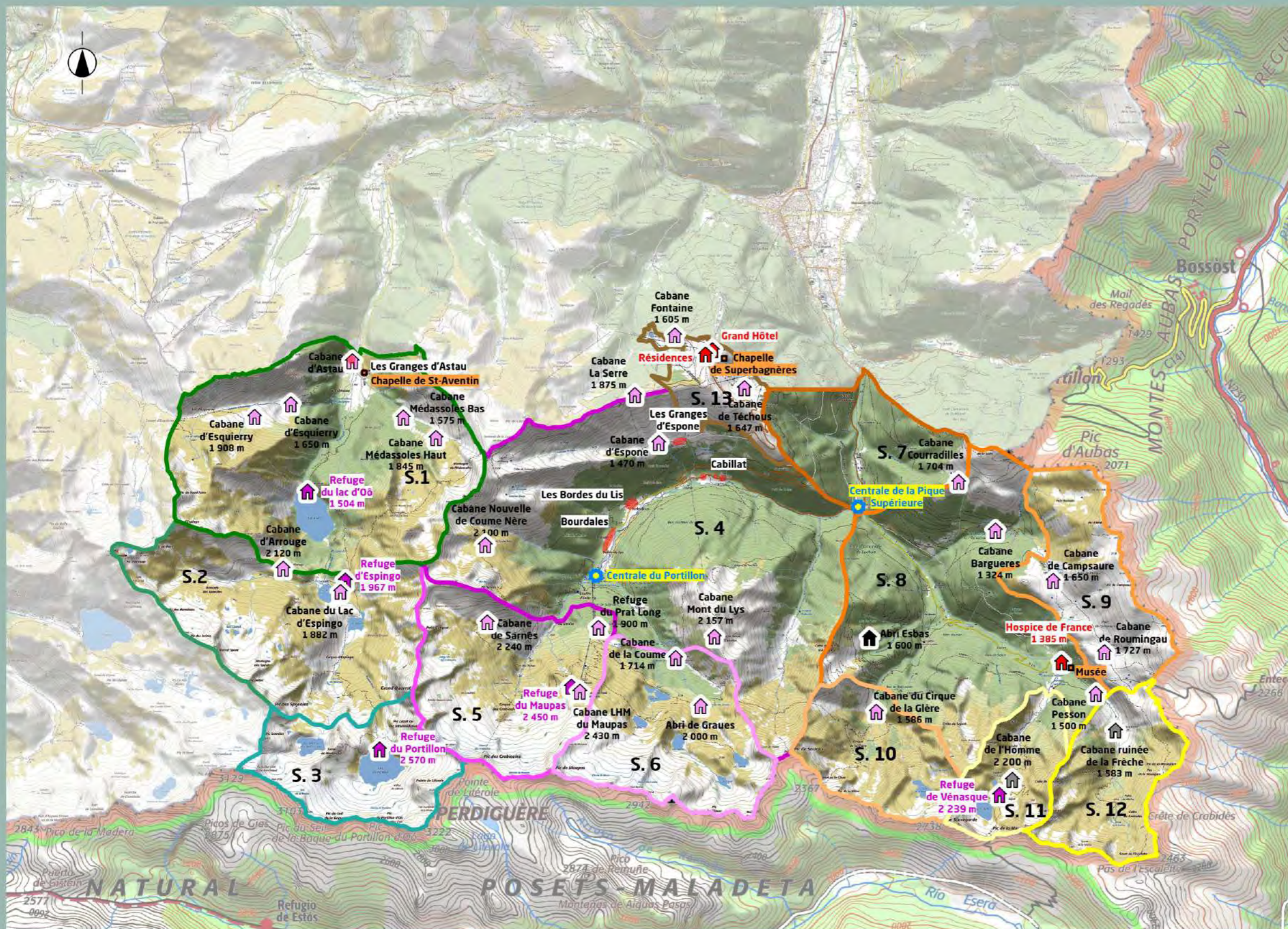
Les 5 premières typologies sont liées à l'activité ancestrale agro-pastorale.

Leur point commun est l'utilisation exclusive des matériaux du site (pierre et bois).

Elles se manifestent aussi par une adaptation performante du bâti au terrain, avec une parfaite compréhension initiale des conditions de l'art de bâtir en fonction de contraintes climatiques fortes : vent, neige notamment ..., mais aussi gradients de température favorables du fait de l'encastrement dans le terrain.

La dernière typologie, du fait de son importance dans le site paysager, est traité dans un chapitre spécifique au « 6.9 - Ouvrages d'art et d'infrastructure ».

N°	Typologie du bâti d'altitude	S.1	S.2	S.3	S.4	S.5	S.6	S.7	S.8	S.9	S.10	S.11	S.12	S.13
1	Architecture vernaculaire (murets, ponceaux, abreuvoirs, enclos...)	•			•			•	•	•			•	
2	Granges foraines	•			•									
3	Granges "réhabilitées"	•			•				•					
4	Cabanes pastorales	•	•		•	•	•		•	•	•	•	•	
5	Refuges de montagne	•	•	•		•			•			•		
6	Biens culturels et religieux	•							•					•
7	Maisons d'habitation							•	•					
8	Résidences de vacances				•			•						•
9	Hôtellerie - bar/restauration	•			•				•			•		•
10	Locaux commerciaux													•
11	Bâtiments techniques et industriels	•			•			•						•
12	Ouvrages d'art et d'infrastructure (barrages, conduites forcées, blondins, pylônes, postes électriques...)	•	•	•	•	•		•	•					•
Nombre de typologies présentes dans la séquence		9	3	2	8	3	1	5	8	2	1	3	2	6



CARTE N°19

Bâti d'altitude par séquences

- Zone de granges (foraines ou réhabilitées)
- Bien culturel ou religieux
- 🏠 Hôtel / Résidence
- 🏠 Refuge ouvert en saison
- 🏠 Cabane pastorale ouverte à l'année
- 🏠 Cabane pastorale fermée ou ruinée
- 🏠 Bâtiment technique ONF-RTM
- ★ Centrale hydro-électrique
- Chemin de grande randonnée GR.10
- Projet de tracé "Itinéraire des refuges"
- Boucle locale et sentier
- Séquences paysagères
- Limites départementales
- Limites frontalières



Date : Septembre 2022
Echelle : 1/75 000ème

6.8.1 - L'architecture vernaculaire

L'architecture vernaculaire, que l'on retrouve avec une présence forte dans la moitié au moins des séquences (limites de champ, murets de pierre, abreuvoirs, chemins dallés, ponceaux...), accompagne le bâti. Cette architecture a produit une structuration paysagère du territoire, que nous avons argumentée dans le chapitre 4 « Diagnostic sensible », sous la thématique « Paysage façonné » (chapitre 4.5).

Elle procédait d'une même démarche, d'utilisation quasi exclusive des matériaux du site. Elle se trouve dès lors en parfaite intégration visuelle, voire mimétique, avec toutes les autres composantes paysagères.



Chemin en pierre
en direction du vallon de la Frèche



Chemin dallé
en direction du lac d'Oô



Détail parapet et calade de pierre



Calade
(Vallée du Larboust)



Muret de pierre
accompagné de Frênes (Vallée du Lis)



Abreuvoir
Granges d'Espone



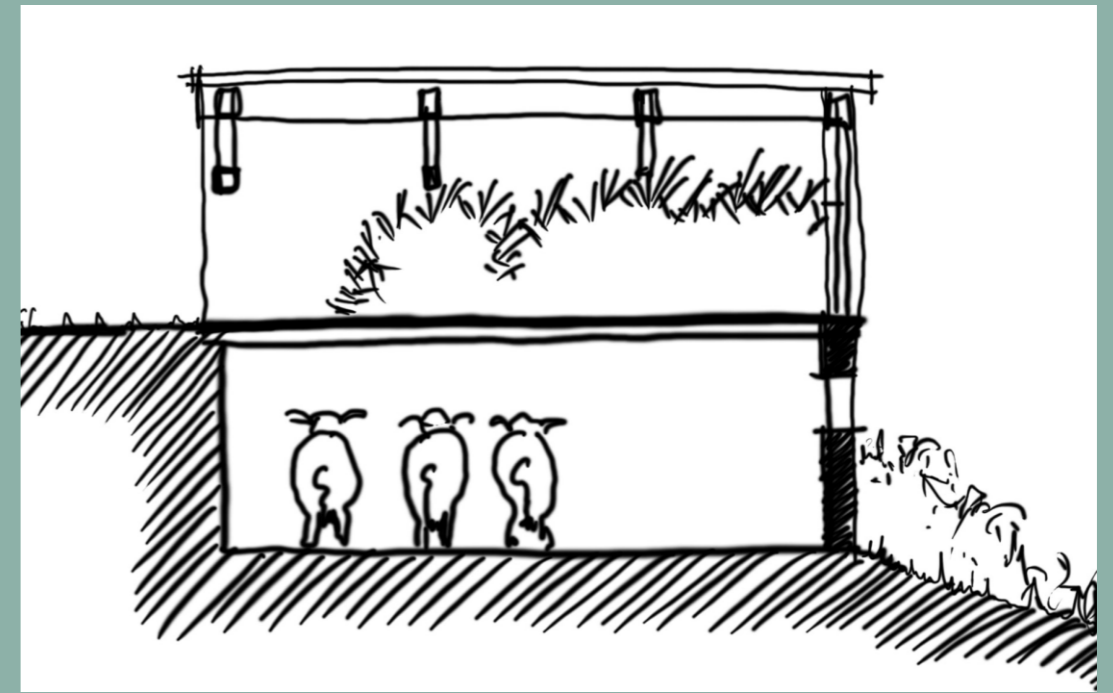
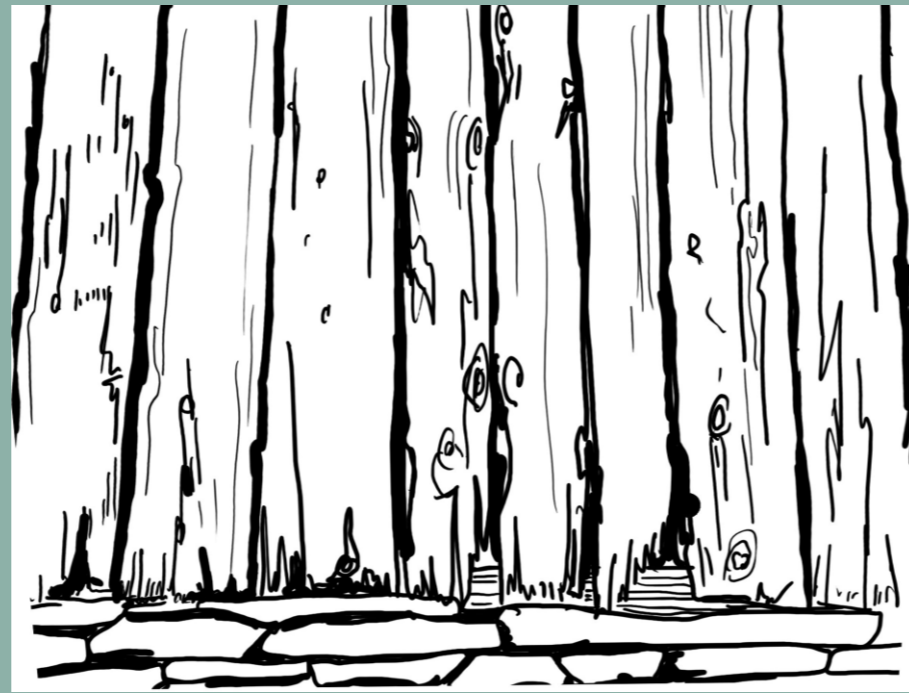
Pont en pierre sous le barrage d'Oô

6.8.2 - Les granges foraines

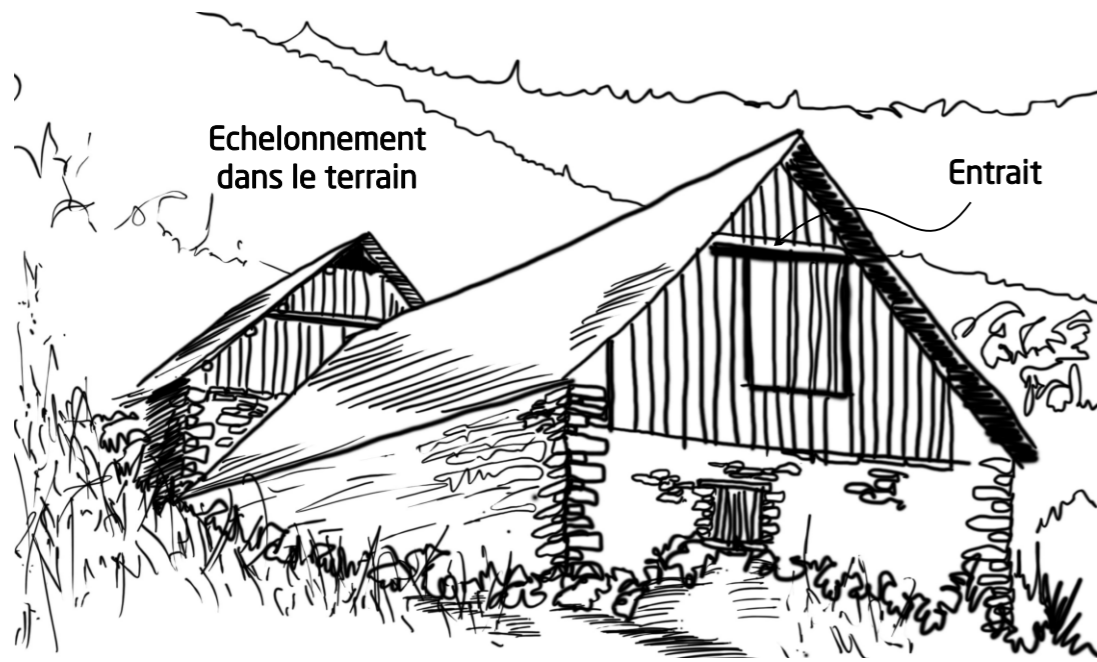
Les évolutions rencontrées dans les 50 dernières années, avec un abandon de la vocation initiale de ces granges, au profit d'une nouvelle fonction d'habitat saisonnier, ont radicalement modifié le rapport de l'acte de bâtir avec le « terroir ». Or, chaque élément constructif du bâti montagnard répondait à des considérations qui s'inscrivaient dans un « vocabulaire » et un langage collectifs, compris par tous et partagé.

Ainsi, à titre d'exemple, les granges foraines de l'Espone s'inscrivent dans une grande cohérence d'ensemble (y compris dans leur disposition et orientation...), mais avec des variantes subtiles qui les distinguent. C'est paradoxalement cette expression architecturale commune, avec une forte intégration au site, qui leur confère une grande attractivité aujourd'hui !

Panorama depuis les granges d'Espone



6.8.3 - Les granges réhabilitées



L'acte d'achat, au profit de nouvelles fonctionnalités (avec abandon de la dimension agro-pastorale), s'est accompagné d'une perte de transmission dans l'art de bâtir ; le vocabulaire et le langage ne sont plus ni compris, ni partagés. Il en résulte dès lors, comme nous le voyons notamment dans la vallée du Lis, une juxtaposition d'ajouts et de modifications individuelles, qui diluent cette force d'expression initiale. Car le lien avec le « terroir » a disparu. Il y a véritablement déconnexion entre l'acte de construire et le site. Les éléments de fonctionnalité souhaités prennent le pas sur toute recherche de cohérence et d'insertion architecturale et paysagère.

Une formule japonaise très subtile parle de « paysage emprunté » pour exprimer le fait qu'au-delà de la seule maîtrise foncière du bien constitué, nous avons une responsabilité dans la maîtrise du «paysage emprunté», dans cette co-visibilité qui est justement l'un des critères majeurs de protection des MH. Il y a donc bien un échange fort, même s'il est visuel, avec la profondeur des paysages qui « s'invitent » dans notre environnement !

Il paraît, dès lors, utile de fournir tous les critères dans l'art de bâtir. Ceux-ci montrent que chaque action individuelle s'inscrit en réalité dans un processus qui peut conduire à rétablir un vocabulaire et un langage commun au territoire, ou au contraire à le rejeter.

Dans cette démarche, tradition et modernité peuvent d'ailleurs très bien cohabiter et l'adjonction de matériaux nouveaux - par rapport aux deux seuls matériaux originels privilégiés (pierre et bois) - est parfaitement envisageable si l'architecture est au minimum « questionnée », comme nous le proposons dans le tableau suivant.



Granges aux Bordes du Lis

Critères constructifs

TOITURE	% pente
	Pannes, chevrons apparents, jambes de force
	Coyaux
	Débords de toiture
	Epaisseur isolant
	Fenêtres de toit
	Houteaux, lucarnes
	Matériau couvrant
	Orientation Velux
	Pas de moineaux
	Planches de rives
	Position et type de cheminée
	Nuancier de couleurs
	Zinguerie et arrêts de neige
MURS	Traitement des pignons
	Matériaux utilisés
	Orientations
	Traitement des chaînes d'angle
	Teinte des enduits
	Enchaînement des volumes bâtis
OUVERTURES	Proportions et dimensionnement
	Encadrements
	Linteaux
	Matériaux utilisés pour les ouvertures
	Nuancier de couleurs
	Matériaux utilisés et types de fermetures

EXTENSIONS	Continuité ou discontinuité de toiture
	Prise en compte du sens de la pente du terrain
	Matériaux utilisés
	Types de toiture associés
	Ouvertures
	Auvents
Orientation	

ENVIRONNEMENT	Prise en compte du sens de la pente du terrain
	Remblais ou encastremets
	Terrasses et balcons, garde-corps, stores
	Traitement des accès et stationnement
	Clôtures
	Portails et portillons
	Matériaux utilisés
	Antennes, paraboles et coffrets réseaux
	Nuancier de couleurs
	Enseignes, publicités
Mitoyennetés	

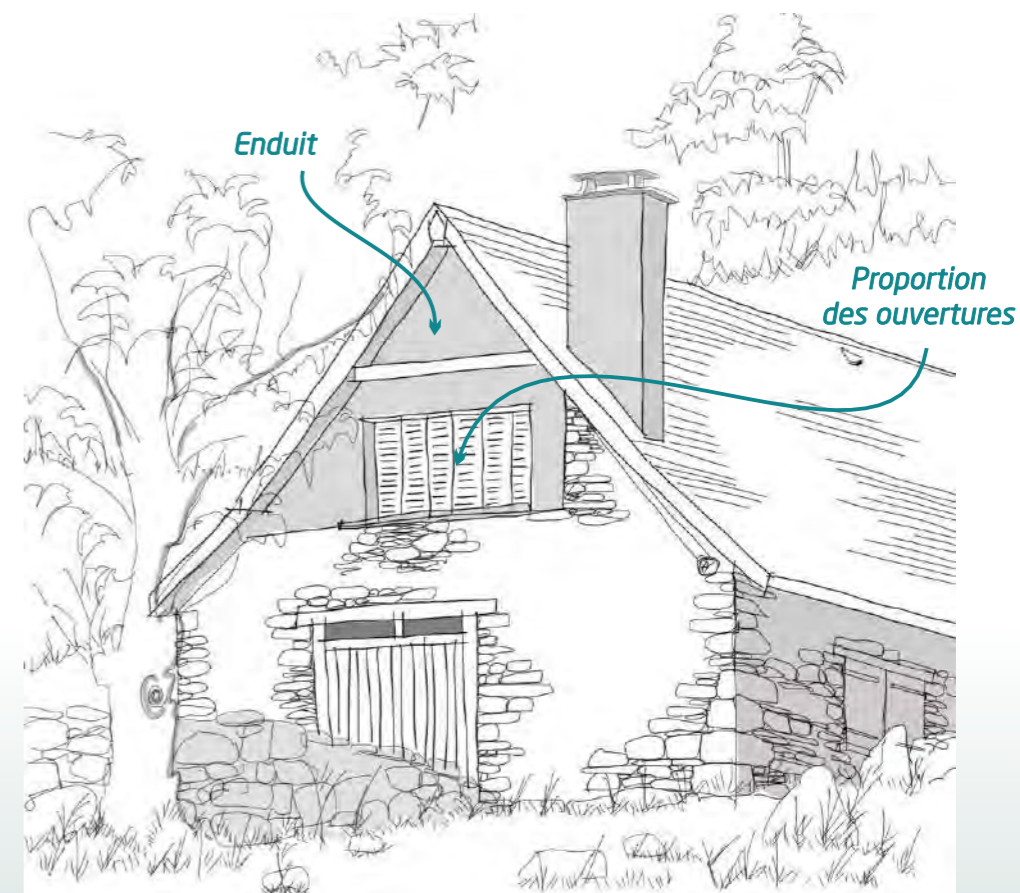
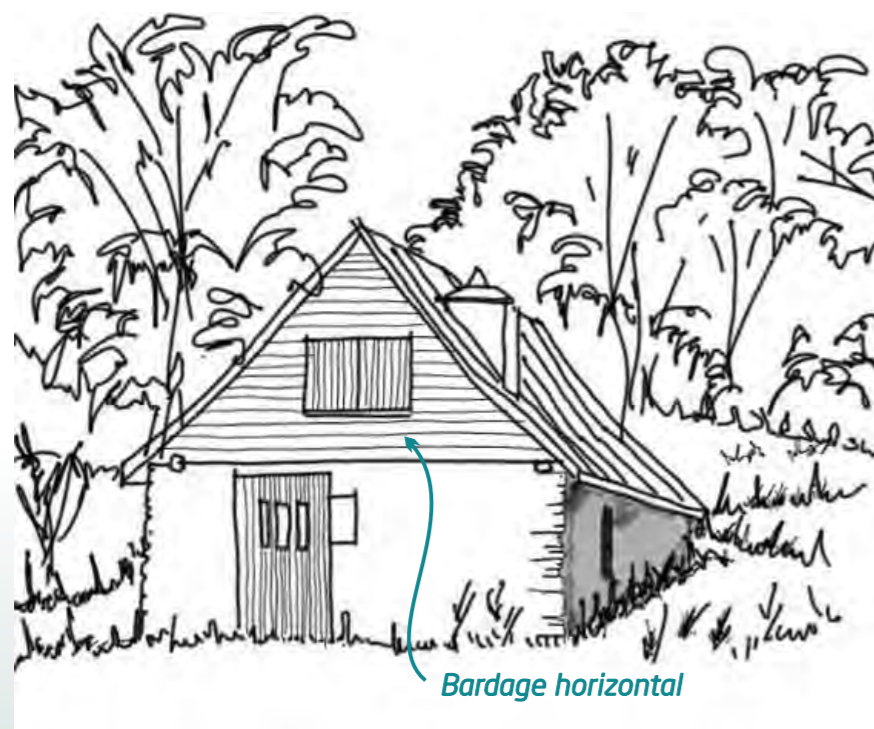




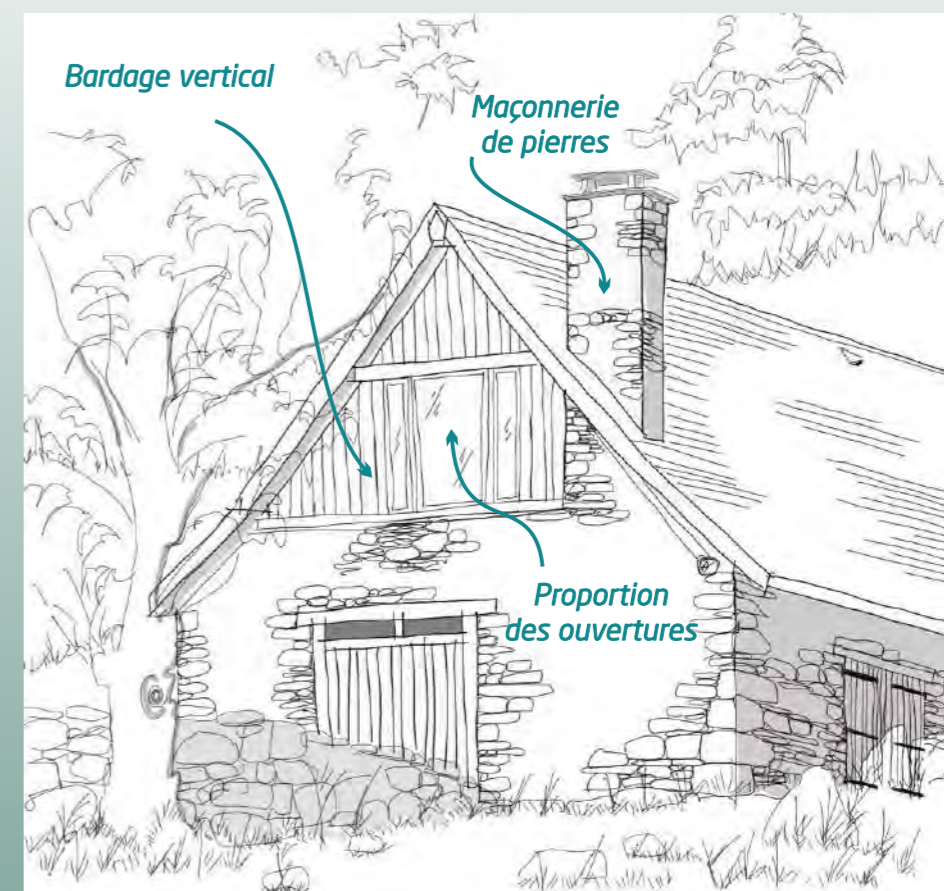
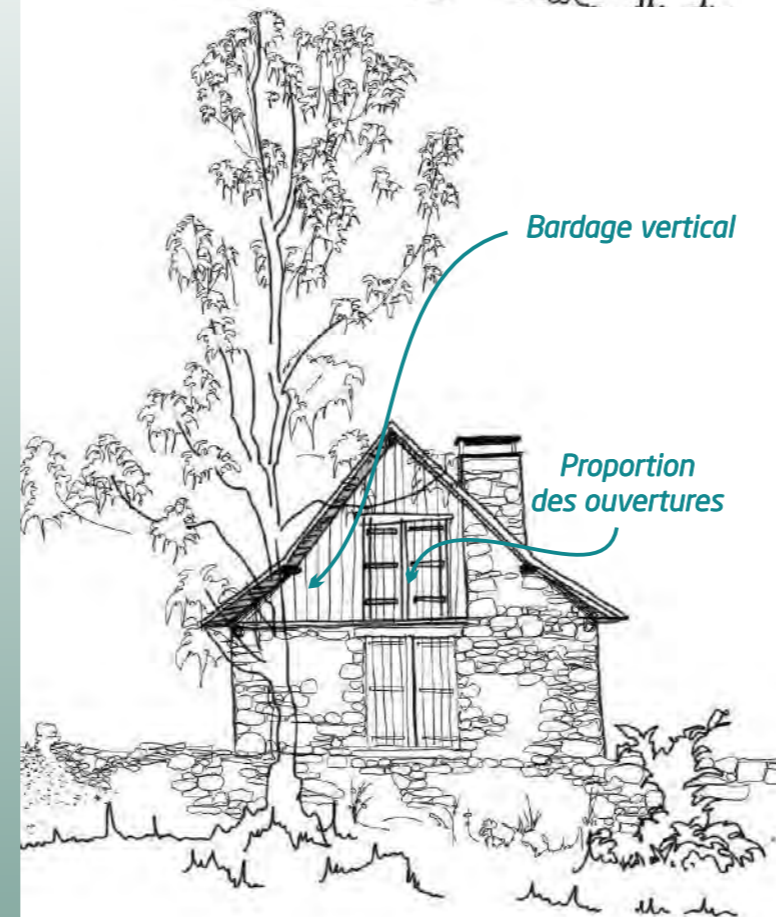
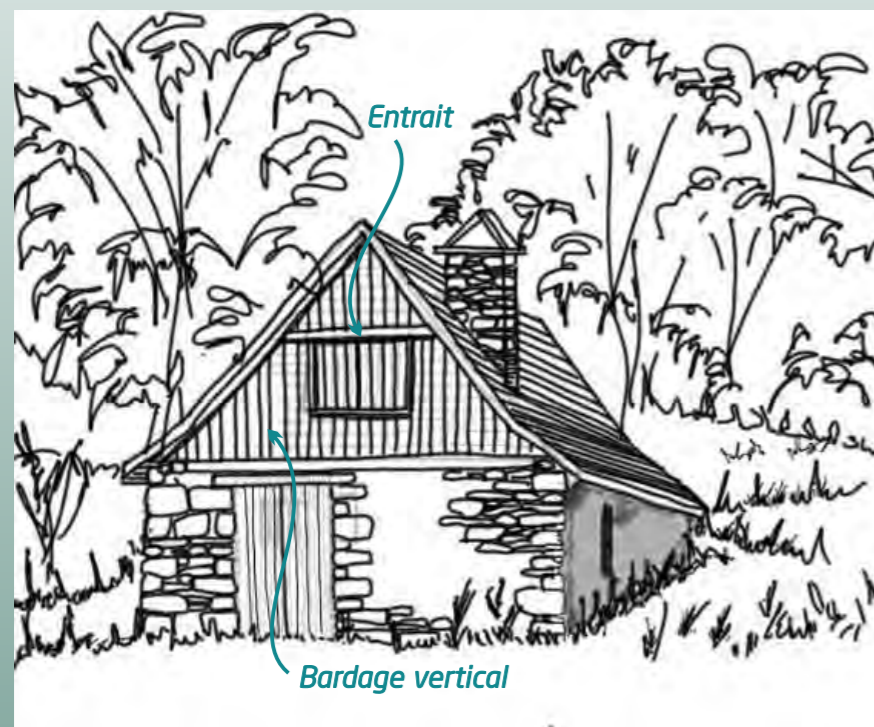
Si nous reprenons à présent la typologie bâtie des granges foraines, l'adaptation à la pente du terrain, la toiture à 2 pans, la présence de coyaux, le bardage vertical et la remontée maçonnée de la cheminée devraient constituer des critères essentiels.

Faut-il rappeler, s'agissant d'un volume bâti abritant originellement des bêtes, que la maçonnerie n'était jamais enduite (comme le serait une maison)? Bien des incompréhensions ou méconnaissances ont conduit à des modifications qui ont «déconnecté» la grange de son milieu, pour des solutions qui produisent, par juxtaposition, un patchwork du bâti réhabilité et non un ensemble cohérent et intégré au site.

Etat initial



Propositions



6.8.4 - Les cabanes pastorales

Les cabanes pastorales étaient originellement conçues comme des lieux de « résidence » d'estive pour les bergers et à leur usage. Installées sur des replats de terrain, hors des couloirs de vent et d'avalanches, elles offraient des vues larges de toutes parts pour mieux surveiller les troupeaux.

Le mode constructif était élémentaire, voire rudimentaire : bâti de pierre, toiture 2 pans, couverture de lauzes, porte, fenêtre et cheminée. La recherche d'une solidité renforcée a conduit dans un premier temps à délaisser ces premières cabanes pour des structures bétonnées, y compris au niveau du toit. Et en réaction au vandalisme, les menuiseries de bois ont été remplacées par le métal et la tôle ondulée ou maintenant le bac acier constituent quasiment la règle au niveau des toitures.

Ces minuscules points d'abris, repères humains dans ces grands paysages d'altitude, ont une force d'évocation intense et prennent une grande importance aujourd'hui, eu égard à l'attrait de la randonnée, la fonction d'hébergement pastoral restant toujours bien vivante (17 d'entre-elles sont ouvertes à l'accueil des randonneurs dans le territoire à l'étude).

Cabane de la Houradade / Séquence 6
(source : P.L. - DREAL Occitanie)

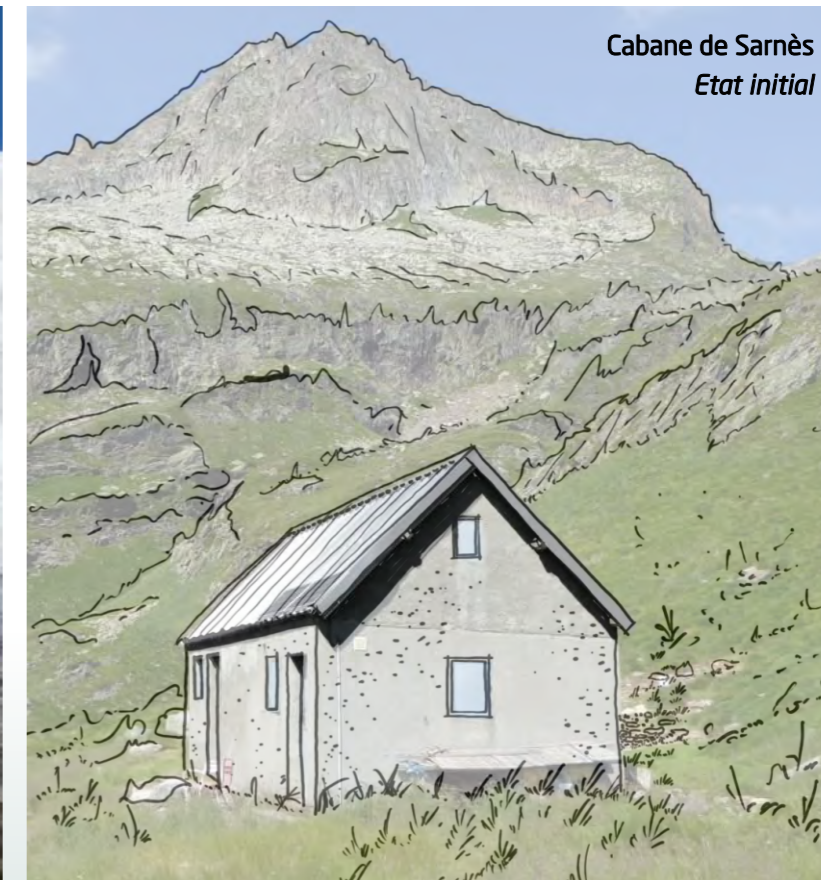
Les présents croquis démontrent combien quelques adaptations peuvent complètement modifier la qualité d'intégration d'une cabane : pente de toit un peu plus prononcée, coyaux pour rejeter la neige plus loin des murs, bardage vertical des pignons.

On remarquera combien la présence de la pierre pour la cabane prise en photo favorise un mimétisme du volume avec son environnement de pierraille. Les adjonctions de ciment n'ont pas été réalisées avec la même précaution.

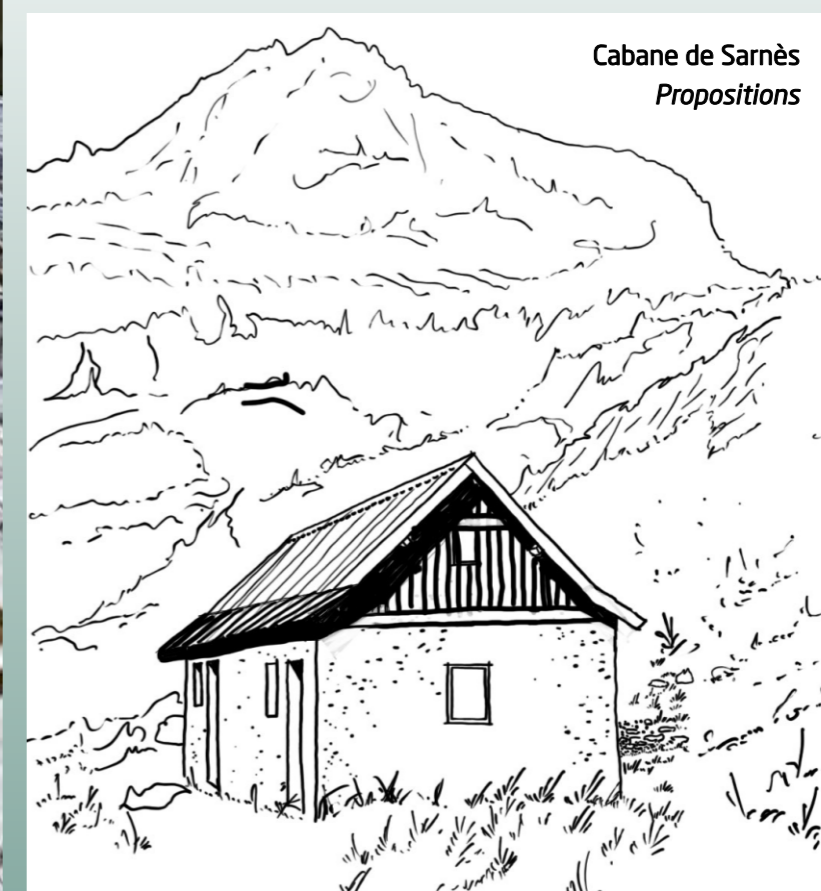
La cabane de Campsaure constitue quant à elle, au niveau enchaînement volumétrique, une excellente référence en matière d'intégration paysagère.



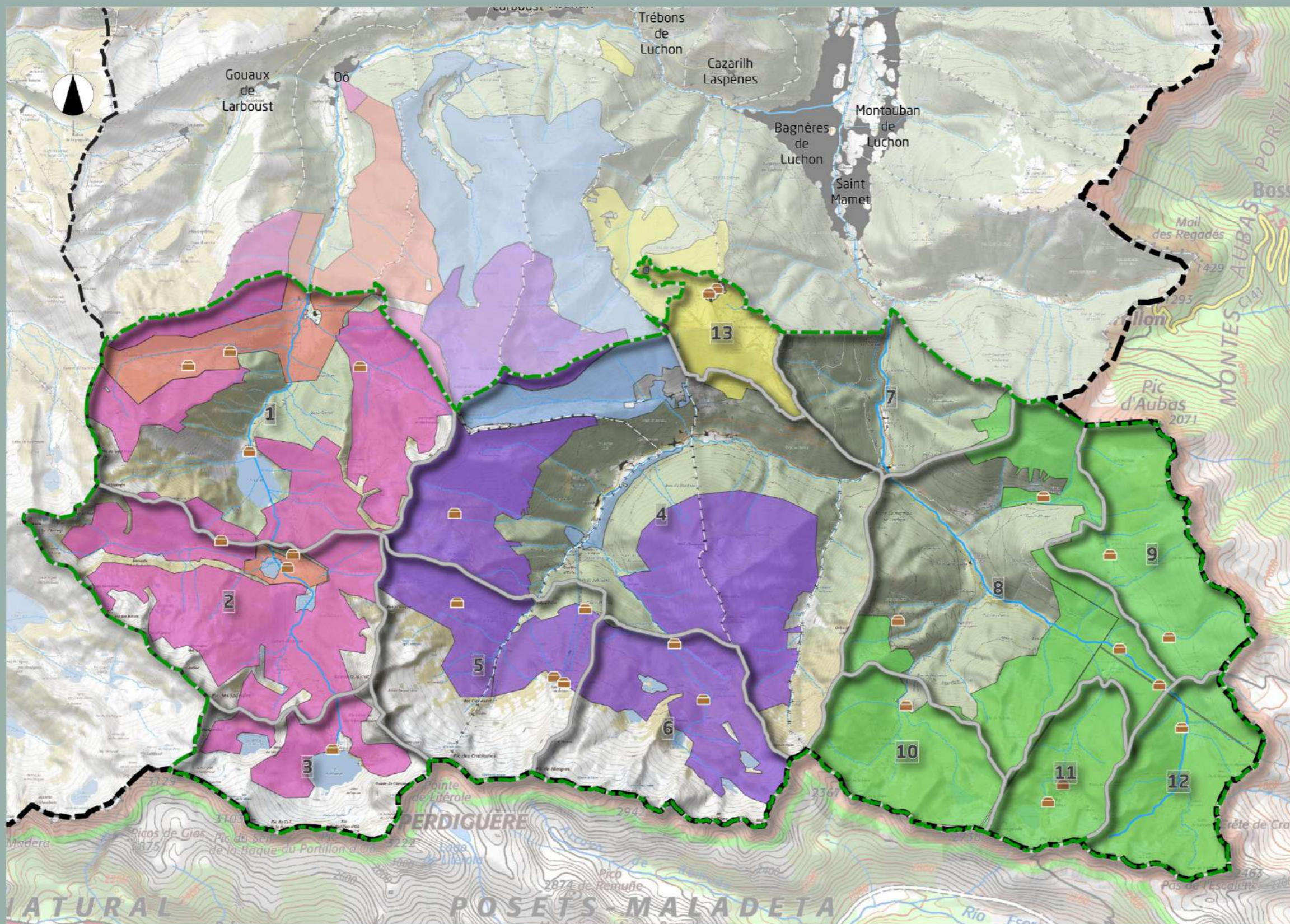
Cabane de Campsaure (Séquence 9)



Cabane de Sarnès
Etat initial



Cabane de Sarnès
Propositions



CARTE N°20 Groupements pastoraux

- Périmètre du projet - Site classé
- Séquences paysagères numéro en étiquette
- Limites de communes
- Tache urbaine (DREAL 2019)

GROUPEMENTS PASTORAUX
Source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

- GP de Campsaure, Couradilles, Pesson
- GP de Superbagnères
- GP des Crabioules
- GP du Céciré
- GP Bovins de Oô
- GP Ovins de Oô

Cabane pastorale

Cours d'eau (BD Carthage)

- Rivière principale
- Autre rivière
- Ruisseaux

Fond : © IGN

0 1 2 km

Date : Octobre 2022



Cabane d'urgence implantée dans les Hautes-Pyrénées



Carte de repérage de la cabane implantée sur la séquence n°4

Les évolutions climatiques récentes - et notamment le déplacement des estives - ont amené les groupements pastoraux à installer des cabanes-abri (évitant une descente longue et périlleuse au berger jusqu'à la cabane pastorale en « dur », lors d'évènements orageux). Cet hébergement de circonstance a conduit à imaginer des cabanes légères, amovibles, pesant moins d'1 tonne et donc transportables par hélicoptère pour l'estive.

L'un des groupements pastoraux du territoire l'a déjà expérimentée, dans la séquence n°4 (Haute Vallée du Lis) et plus précisément du Mail d'Escargots (cf carte de repérage).



Cabane (Hautes-Pyrénées)



Cabanes combinées

Cabane (Hautes-Pyrénées)



Cabane (Hautes-Pyrénées)

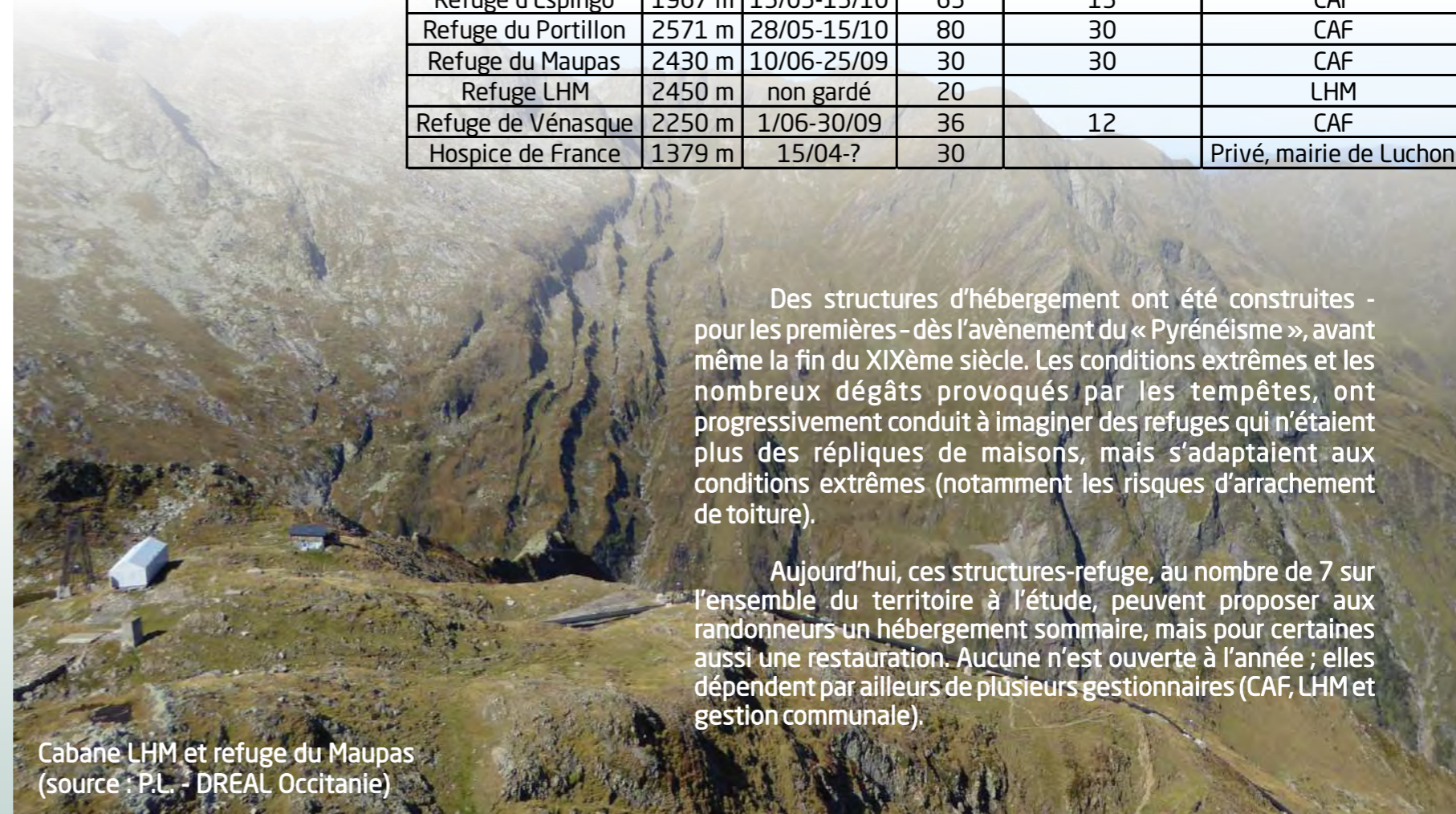


Cabane (Hautes-Pyrénées)



Hospice de France et couloir du Vénasque

Nom des refuges	Altitude	Dates d'ouverture	Capacité	Capacité hors gardiennage	Gestionnaire
Refuge du Lac d'Oô	1504 m	1/05-30/10	25		Privé, mairie Oô
Refuge d'Espingo	1967 m	15/05-15/10	65	15	CAF
Refuge du Portillon	2571 m	28/05-15/10	80	30	CAF
Refuge du Maupas	2430 m	10/06-25/09	30	30	CAF
Refuge LHM	2450 m	non gardé	20		LHM
Refuge de Vénasque	2250 m	1/06-30/09	36	12	CAF
Hospice de France	1379 m	15/04-?	30		Privé, mairie de Luchon



Cabane LHM et refuge du Maupas
(source : P.L. - DREAL Occitanie)

Des structures d'hébergement ont été construites - pour les premières - dès l'avènement du « Pyrénéisme », avant même la fin du XIXème siècle. Les conditions extrêmes et les nombreux dégâts provoqués par les tempêtes, ont progressivement conduit à imaginer des refuges qui n'étaient plus des répliques de maisons, mais s'adaptèrent aux conditions extrêmes (notamment les risques d'arrachement de toiture).

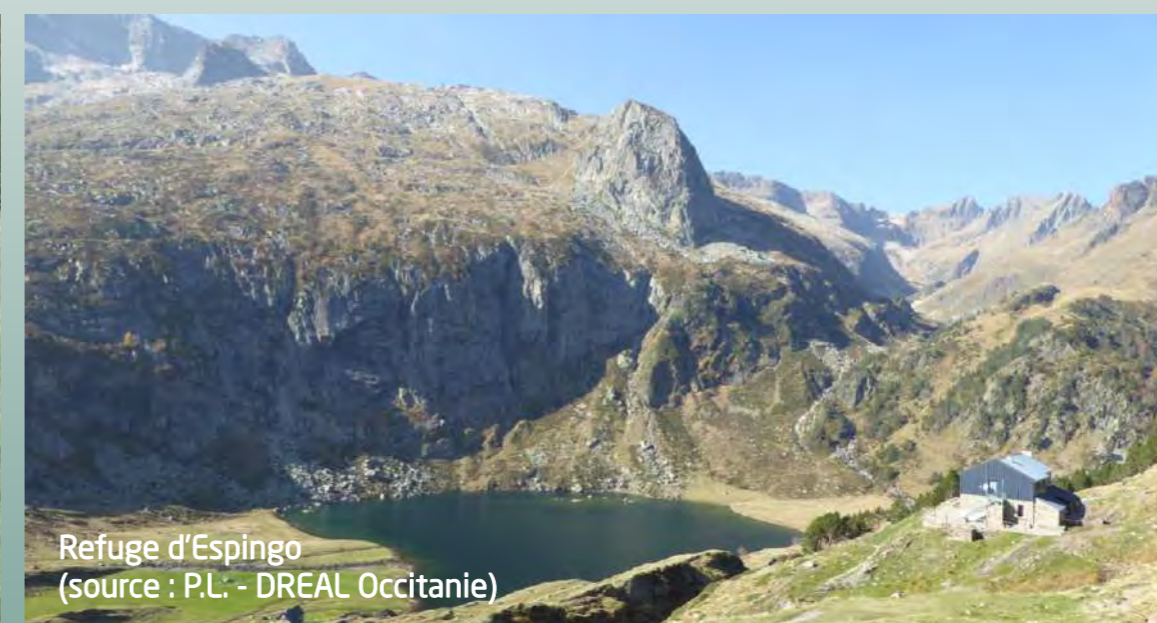
Aujourd'hui, ces structures-refuge, au nombre de 7 sur l'ensemble du territoire à l'étude, peuvent proposer aux randonneurs un hébergement sommaire, mais pour certaines aussi une restauration. Aucune n'est ouverte à l'année ; elles dépendent par ailleurs de plusieurs gestionnaires (CAF, LHM et gestion communale).



106 LUCHON - Hospice de France et le Port du Vénasque. - LL.



L'Hospice de France



Refuge d'Espingo
(source : P.L. - DREAL Occitanie)

6.8.5 - Les biens culturels et religieux

La chapelle de Saint-Aventin, implantée aux Granges d'Astau (séquence n°1), se rattache au patrimoine religieux essentiellement d'époque romane (11e et 12e siècle) de la vallée du Larboust. Plusieurs églises y sont d'ailleurs classées : Saint-Aventin, Cazeaux..., non seulement pour leur architecture, mais aussi leurs fresques. La chapelle se trouve aujourd'hui enveloppée, notamment en période estivale, par un amoncellement de véhicules en stationnement, qui enlève à cette chapelle tout son « écrin paysager », c'est-à-dire une profondeur d'espace propre à la valoriser. Cette situation soulève dès lors la nécessité d'un projet d'ensemble, dans lequel cette dimension patrimoniale sera prise en compte avec le même niveau d'exigence que les critères environnementaux ou fonctionnels.

La chapelle de Superbagnères, construite dans les années 1960 par le diocèse de Toulouse et désacralisée depuis 1986, constitue aujourd'hui un repère très fort dans le grand paysage, tout comme le Grand hôtel à son époque. Implantée sur la Commune de Saint-Aventin, cette chapelle a été abandonnée puis vandalisée. 30 ans après et du fait de son positionnement exceptionnel, un repreneur l'a transformé en restaurant d'altitude (depuis Noël 2017), sous la dénomination homonyme « La chapelle ». L'extension d'un vaste platelage en bois sur le flanc Sud de la nef permet d'exploiter le restaurant en extérieur avec des vues grandioses sur la chaîne. Le respect intégral du volume initial, y compris le maintien de la croix, confèrent à ce lieu un trait indéniable.

Dans le territoire à l'étude, outre la dimension religieuse, il faut également signaler, sur le plan culturel, la présence depuis 2013 d'un musée du pyrénéisme. Ce musée est ouvert dans le bâtiment le plus ancien de l'Hospice de France et visitable aux dates d'ouverture de l'Hospice. Il s'agit d'une véritable hôtellerie d'altitude, avec capacité de restauration dans le juste prolongement de la pratique des pionniers du pyrénéisme au 19e siècle. Ce musée est installé dans la vaste salle voûtée du rez-de-chaussée, où a été préservée l'âtre de la vieille cheminée. Ce musée est articulé selon trois espaces distincts :

- L'hospice au sein des « 3000 »
- Les échanges transfrontaliers (porosité)
- La dimension touristique



Eté - La Chapelle de Superbagnères avec vue panoramique sur la chaîne de montagne



Hiver - La Chapelle de Superbagnères



La Chapelle de St-Aventin Val d'Astau



Musée du Pyrénéisme Hospice de France

6.8.6 - Les maisons d'habitation

Que ce soit dans la séquence 4 « Haute vallée du Lis » ou de la séquence 7 « Couloir de Ravi », de nombreuses constructions ont été réalisées non dans un contexte de réhabilitation mais bien de construction neuve.

Il s'agit en réalité d'une démarche ancienne, dont l'élément le plus caractéristique se trouve dans la séquence 7 « Couloir de Ravi » avec la maison d'esprit thermal du 19e siècle, bâtie sur un promontoire, dans l'axe visuel de la Pique, comme une vigie.

La maison de fonction construite à proximité de la centrale hydroélectrique de la Pique supérieure, au début du 20e siècle, offre une architecture de grande qualité par son équilibre et les détails architecturaux, tout comme d'ailleurs l'édifice précédent.

Dans la haute vallée du Lis (séquence 4) sont par ailleurs implantées plusieurs constructions déjà anciennes, dont l'esprit est en total décalage avec le site, mais sans la qualité intrinsèque des deux édifices précédemment décrits : inspiration de chalet savoyard, avec de faibles pentes de toit et une expression architecturale dont tous les critères sont en complet décalage avec l'esprit des lieux et notamment les granges foraines originelles : pas de coyaux, bardage horizontal (et non vertical), ni de cheminée dans le plan du pignon, enduit clair des façades et profusion des ouvertures, confirment bien le décalage avec l'art de bâtir dans le site, qui est totalement étranger aux canons de l'architecture savoyarde !



Maison de fonction
Couloir de Ravi



Positionnement sur un promontoire
au carrefour des vallées de la Pique et du Lis



2 maisons de style chalet savoyard (Vallée du Lis)



Maison contemporaine
(La moraine de Garin)

Il est pourtant imaginable de réaliser des maisons d'habitation qui puissent emprunter les concepts architecturaux du site, mais dans une transcription contemporaine et non passéiste. L'un des ensembles construits voici une dizaine d'années, dans un autre site classé, à la moraine de Garin, dans la vallée du Larboust, en est une parfaite expression. Certes, les coyaux n'ont pas été repris dans le vocabulaire, mais les jeux de bardage verticaux et les compositions des pignons sont particulièrement réussis, démontrant qu'il est possible de réconcilier tradition et modernité et qu'il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit.

6.8.7 - Les résidences de vacances

Dans cette typologie rentrent en réalité deux catégories de résidences bien distinctes :

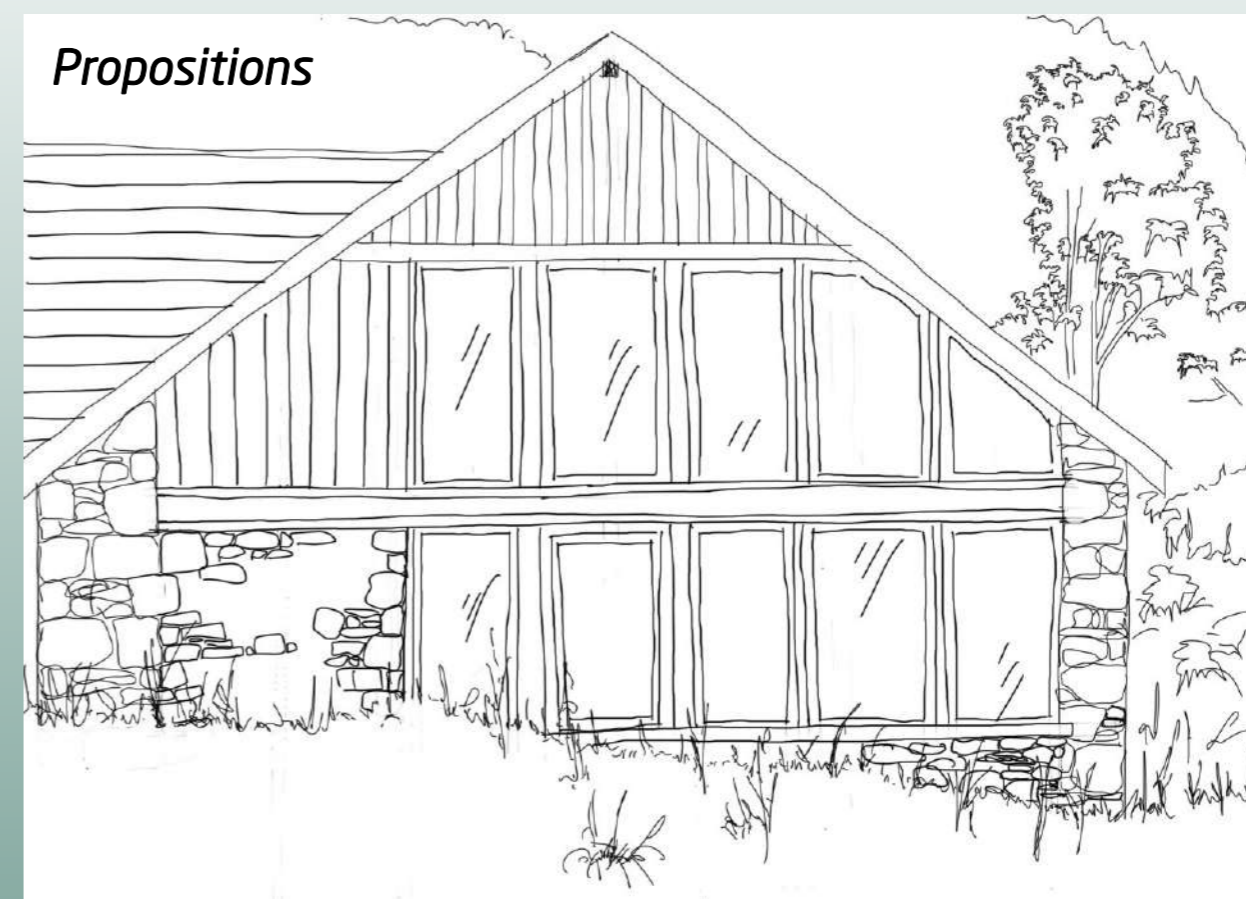
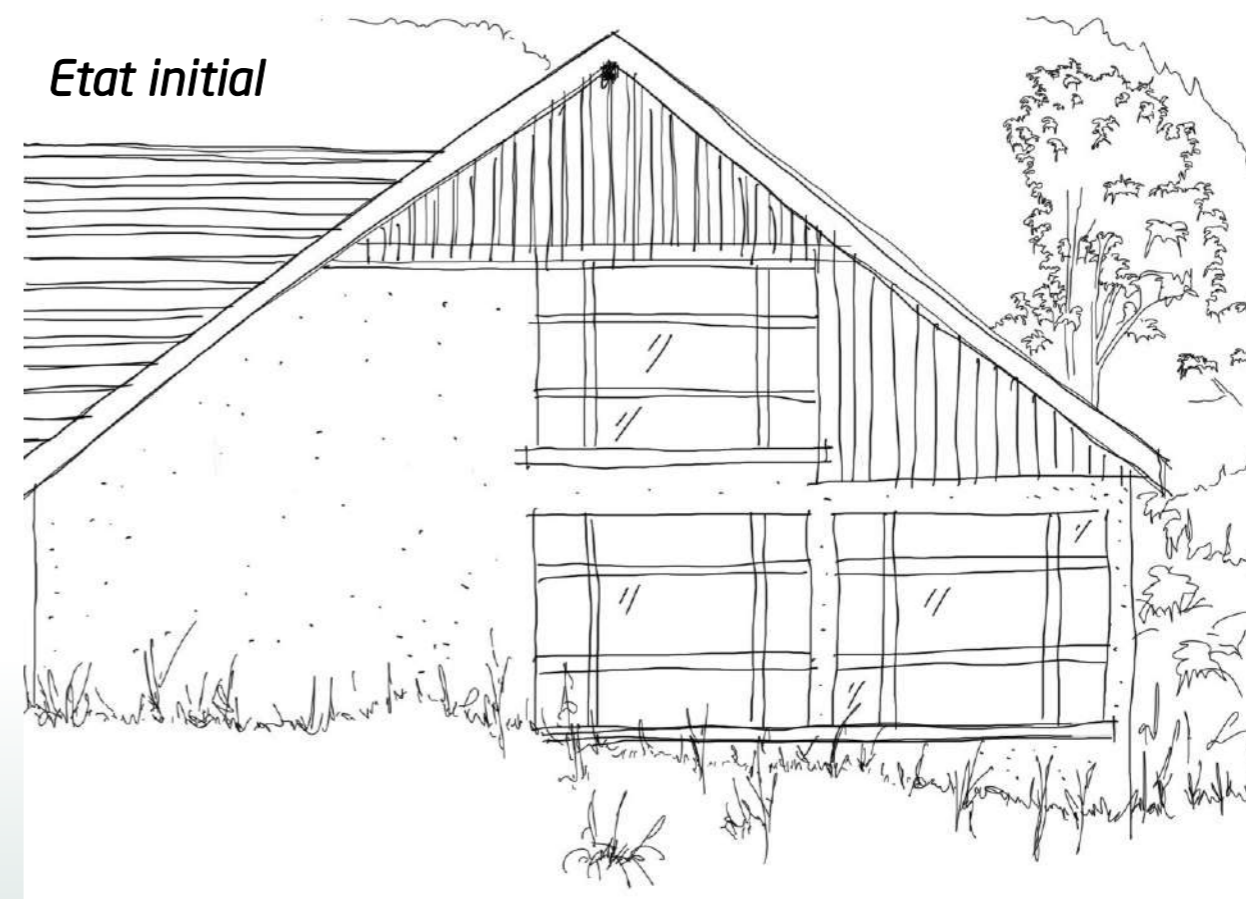
- Les centres de vacances, conçus et gérés par des associations et adossés à des structures (collectivités, grandes entreprises...). L'ancien centre des Oursons, initialement animé et géré au profit des employés du secteur public du Département de la Haute-Garonne, installé sur la Commune de Saint-Aventin (séquence 4) est aujourd'hui abandonné. Par sa fonction et malgré la présence originelle d'une grange à laquelle ont été progressivement agrégées de multiples constructions, l'ensemble n'offre pour parenté avec le site que ses toits d'ardoise : pentes de toit adoucies, absence de coyaux, traitement technique des ouvertures... La fonctionnalité seule à présidé à ces adjonctions bâties successives. Le croquis « avant / après » d'un pignon de ce bâtiment est en mesure d'illustrer la démarche qu'il aurait été possible de conduire, de manière non exhaustive. Un autre ensemble de vacances se trouve également implanté dans la séquence 7 (Couloir de Ravi), au milieu de l'une des deux clairières.
- Les résidences de vacances, conçues comme des ensembles immobiliers en copropriété, comme c'est le cas sur le plateau de Superbagnères (S.13). Certes, le thème du bois est repris dans les matériaux d'intégration au site, au niveau du balcon-terrasse en particulier. Mais leur état général est aujourd'hui inquiétant du fait de leur vétusté. Ces résidences ne reçoivent pas un accompagnement rigoureux, tant au niveau du suivi architectural, des adaptations thermiques que de la sécurité. Leur hauteur - s'agissant de programmes immobiliers - (qui devaient offrir une bonne rentabilité au pied des pistes), a introduit dans le grand paysage une prégnance et même un impact fort. L'effet répétitif des modules d'habitation vient confirmer le seul mobile immobilier et financier d'un projet qui fut conçu peu de temps après l'ouverture de la RD sur le plateau et l'abandon de la crémaillère. À cette même époque, des programmes de création de nouvelles stations venaient déjà concurrencer Superbagnères à proximité: Le Mourtis et les Agudes. La neige était encore au rendez-vous, y compris à Pâques!



Centre de vacances « Les Oursons »
aujourd'hui à l'abandon



Ensemble immobilier de résidences
sur le plateau de Superbagnères



La très belle salle du centre de vacances de l'Ourson - aujourd'hui fermé - offre un pignon qui semble inachevé côté route.

Quant au vitrage, la dominante horizontale n'est pas en cohérence avec la verticalité habituelle des bardages supérieurs.

C'est donc bien cette combinaison volontaire de tradition et de modernité qu'il s'agit, à titre d'exemple, de retrouver, à travers des habillages de pierre, un nouveau bardage côté amont et un jeu inversé des vitrages.

6.8.8 - Hôtellerie- bar / restauration

Le développement et la démocratisation du ski dans les années 60-70 ne doit pas faire oublier que le Grand hôtel constituait auparavant une démarche unique en France, au début du 20e siècle. Superbagnères était non seulement la première station de sport d'hiver pyrénéenne, mais aussi un lieu unique par le panorama offert.

Le positionnement du « dôme » de Superbagnères, en avancée Nord de la chaîne, venait lui apporter la « théâtralisation » de la chaîne sur son flanc Sud. Et sur le flanc Nord, le Grand hôtel devenait « figure de proue » dans l'axe du couloir de la Pique, en aval de Luchon. Tous les ingrédients d'une saga étaient réunis.

Malheureusement, les années 60-70 faisaient abstraction de toute prise en compte patrimoniale, malgré le classement du site ! De nouvelles constructions se sont appuyées au Grand hôtel sur le flanc Ouest : l'Aneto. L'effet de paquebot hivernal qui nécessairement devait disposer d'un écrin et donc d'une profondeur visuelle et d'un retrait affirmé sur toutes ses faces (au moins la hauteur projetée de l'édifice), a été perdu.

Dans le val d'Astau (séquence 1), mais aussi au fond de la vallée du Lis (S.4), au niveau des granges originelles, les adjonctions successives posent la même question sur la nécessité d'un accompagnement de l'activité de restauration, avec des prescriptions qui ne soient pas vécues comme des interdictions, mais bien comme une pédagogie d'action, visant à leur intégration réussie dans le site.



Bar/restaurant
Vallée du Lis



Bar/restaurant vers la cascade d'enfer



Bâtiment de l'Aneto, contre le pignon Ouest du Grand Hôtel



Bar/restaurant - Val d'Astau



Etat initial



Etat initial

Refuge / restauration au Lac d'Oô

Le refuge du lac d'Oô est installé sur un léger promontoire.

La vue est exceptionnelle vers les miroitements du lac, la perspective de la cascade et la chaîne des 3000.

Mais son positionnement en point haut nécessiterait un habillage du crépis de ciment, permettant de redonner les « codes » architecturaux et de favoriser une meilleure intégration paysagère.

Pour cette intervention, sous forme de bardages verticaux (en habillage), de multiples solutions peuvent être appliquées, de la plus contemporaine (avec des carrelots de bois), à la plus traditionnelle (avec de larges planches).

Le rajout d'un entrait sous toiture apporterait de l'équilibre au bâtiment.



Propositions

6.8.9 - Les locaux commerciaux

Selon le même processus (dans les mêmes années 60-70) et de part et d'autre de la gare d'arrivée de la crémaillère - heureusement préservée, mais « avalée » par les adjonctions diverses de matériaux - s'est développée une succession de constructions commerciales pour la location de ski et la restauration. Au fil des années, c'est l'ensemble de l'espace, disposé en avancée, qui a été conquis au profit de terrasses juxtaposées, sans cahier des charges ou prescriptions.

Le processus de réhabilitation, lancé par le Département en lien avec la Mairie de St-Aventin, est sans doute en mesure d'apporter des éléments de cohérence pour la réhabilitation du site dans ce domaine du bâti d'altitude.



Restaurant La Chapelle, avec publicité nouvelle très impactante dans le paysage



Locaux commerciaux de part et d'autre de l'ancienne gare d'arrivée de la Crémaillère

6.8.10 - Les bâtiments techniques et industriels

Les bâtiments techniques et industriels correspondent à deux types bien distincts d'édifice:

- Les centrales hydroélectriques d'une part;
- Les bâtiments techniques et de maintenance de la station de ski de Superbagnères d'autre part.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre 4.5 du diagnostic sensible, intitulé "un paysage façonné", les infrastructures hydroélectriques ont fait l'objet d'installations considérables, au début du 20e siècle, pour la "houille blanche". 2 centrales hydroélectriques sont aujourd'hui installées en pied de conduite forcée : la centrale de la Pique supérieure (séquence 8 « Couloir de Ravi ») et la centrale de la Pique inférieure (hors territoire à l'étude), récemment restaurée au niveau de ses façades. De même époque, elles constituent des édifices à l'expression architecturale aboutie d'un art de bâtir, où fonctionnalité et qualité architecturale étaient traitées avec la même exigence. D'expression Art déco, la centrale de la Pique supérieure est aujourd'hui dans un état d'entretien bien sommaire au niveau de ses façades, contrairement à celle de la Pique inférieure. Les éléments décoratifs de la façade principale, donnant au Nord, ont été abandonnés pour être remplacés par un dispositif d'éclairage strictement technique. L'exigence qualitative, eu égard à sa position en limite d'un site inscrit (séquences 7 / 8), est dommageable. La deuxième centrale du territoire à l'étude est plus récente (elle aussi construite dans un style lié à une époque: ici Art moderne) et disposée schématiquement dans la perspective de la Cascade d'enfer. Cette installation n'est pas à proprement parler intégrée au site et de nombreuses propositions facilement applicables pourraient être menées ultérieurement dans le cadre du cahier de gestion, de sorte que sa présence soit moins prégnante vis-à-vis du site, classé pour son caractère "pittoresque".

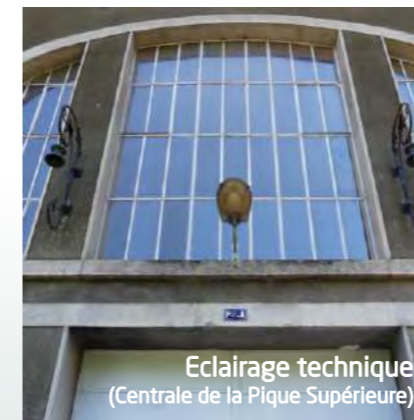
Les bâtiments techniques, autres que ceux liés à la production hydraulique, sont tous implantés sur le plateau de Superbagnères et sont en rapport avec le fonctionnement et la maintenance de la station de ski. Ils ont été construits sans aucun souci qualitatif, avec le seul objectif de répondre aux fonctions et capacités demandées : accès, volume, hauteur, profondeur... Leur existence s'avère aujourd'hui non seulement incohérente avec le niveau de classement du plateau, mais introduit un désordre urbanistique, qui, en définitive, retire beaucoup d'attractivité à la station, malgré tout son potentiel. Le schéma d'aménagement, lancé par le Conseil Départemental de Haute-Garonne, visant à démolir certaines installations et à reconstruire un ensemble cohérent et encastré volontairement dans le sol (en net retrait du Grand hôtel, pour supprimer toute covisibilité), s'inscrit bien dans ce réel souci de recomposer l'image du site. L'état actuel d'abandon qui est aujourd'hui renvoyé aux touristes est à mettre en balance avec le potentiel de ce site d'exception.



Conduite forcée



Centrale hydraulique du Portillon



Eclairage technique
(Centrale de la Pique Supérieure)



Centrale hydraulique
de la Pique Inférieure



Télesiège du Lac



Travaux en cours du nouvel ascenseur valléen



Téleski
et canon à neige



Tunnel, cabane FFS,
transformateur



Piste de ski
accompagnée de canons à neige

6.9 - Les ouvrages d'art et d'infrastructure



Barrage du lac d'Oô

Les ouvrages présents dans le territoire à l'étude s'inscrivent dans différentes catégories distinctes :

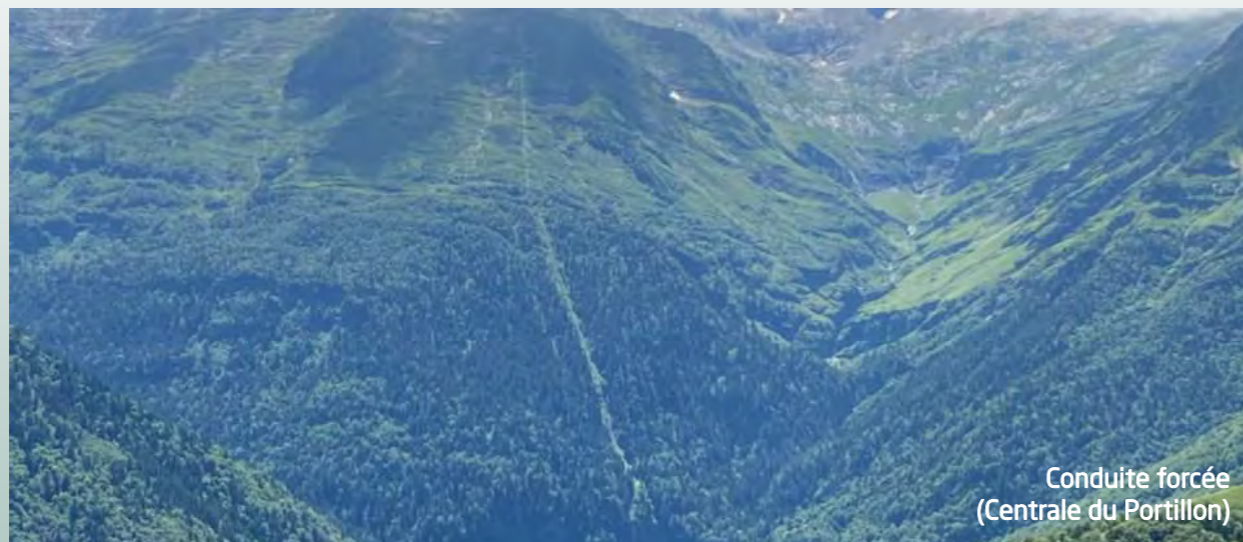
- Barrages d'altitude et infrastructures associées ;
- Pylônes et lignes ;
- Ouvrages RTM ;
- Ancienne crémaillère et nouvel ascenseur valléen.

6.9.1 - Barrages d'altitude et infrastructures associées

Au niveau des barrages, des travaux de confortement ou de reprise du glacis ou encore de rehausse, ont souvent été effectués avec un souci d'efficacité technique et de prise en compte de la dangerosité. Les notions d'intégration paysagère sont devenues aujourd'hui un critère important, qui a d'ailleurs fait l'objet récemment d'un accompagnement par la DREAL et la DRAC. Les travaux effectués sur le barrage du lac d'Oô, en site classé, avec notamment la mise en enterré de la ligne électrique aérienne, dans le corps supérieur du barrage, montre que des améliorations peuvent être apportées pour une meilleure intégration paysagère et que des prescriptions méritent d'être édictées dans le futur cahier de gestion.

Évoquées plus avant, notamment dans la description des séquences paysagères (n°4 « Haute-Vallée du Lis » et n°7 « Couloirs de Ravi », ces conduites - présentes au sein du territoire à l'étude - ont un impact visuel moindre que les lignes haute tension. L'emprise d'abattage y est plus réduite. Mais la rectitude des conduites, selon un tracé très pentu, produit dans le grand paysage un effet de « coup de couteau » dans les massifs, qui est très artificiel, même si avec le temps longs, mousses et lichens ont finalement colonisé la surface des conduites.

Un autre élément d'infrastructure associé et présent dans les séquences 2 et 3. Il s'agit d'un dispositif de pylône arqué ou blondin, jouant le rôle de téléphérique entre les lacs, qui permettent notamment d'accéder au lac d'Enfer pour la maintenance. Ces ouvrages, à l'espacement régulier et de couleur brune n'ont pas visuellement un impact considérable dans le paysage et dans l'immensité du site. Ils tendent à se fondre. Néanmoins, leur présence - comme tous les autres éléments d'infrastructures inventoriés - vient se rajouter, montrant décidément que cette montagne, malgré toute son attractivité, n'est vraiment plus naturelle.



Conduite forcée
(Centrale du Portillon)



Conduite forcée
(Centrale de la Pique Supérieure)



Blondins



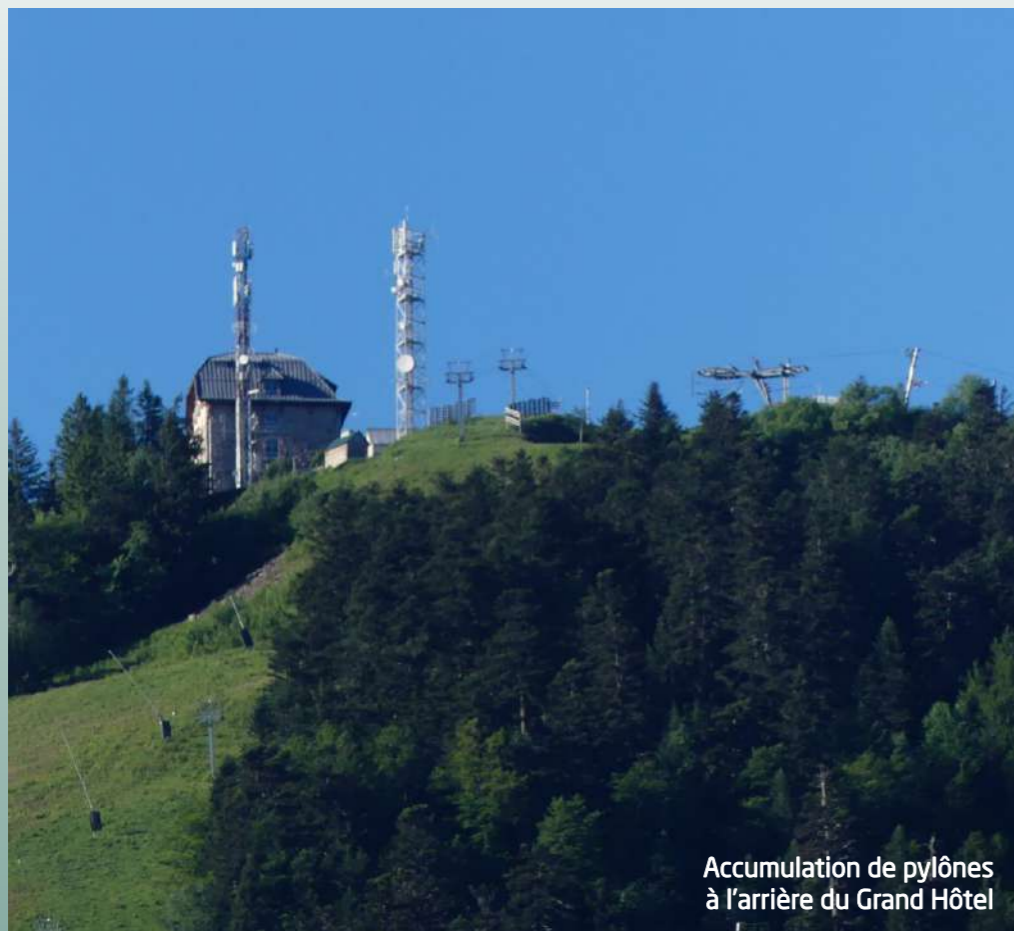
Conduite forcée
(Centrale de la Pique Inférieure)



Enfilade de pylônes aux granges d'Espone



Pylône et ligne aux granges d'Espone



Accumulation de pylônes à l'arrière du Grand Hôtel



Pylône TDF sur le pignon Nord du Grand Hôtel

6.9.2 - Pylônes et lignes

Pylônes et lignes de transport électrique

En haute montagne, l'impact des pylônes mais surtout des couloirs de passage des lignes en milieux forestiers, est très important.

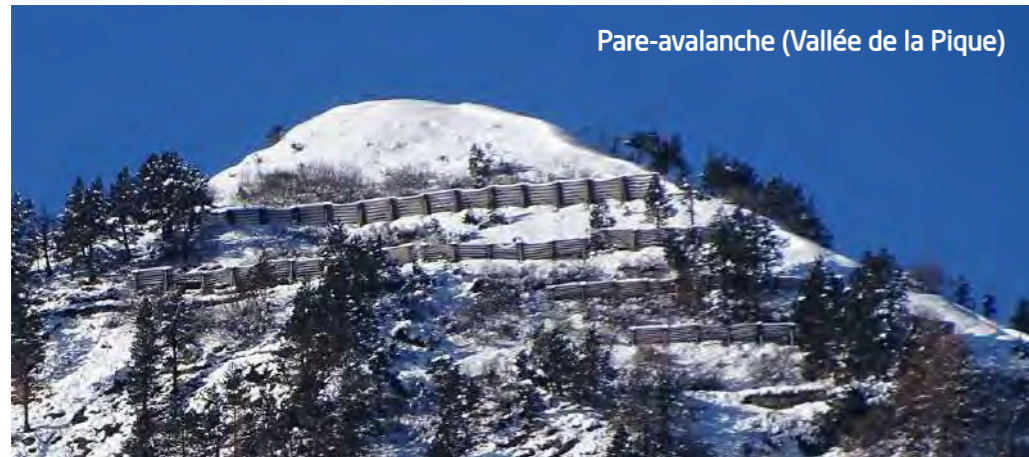
Dans le cadre de la création de « l'ascenseur valléen », la suppression récente de la ligne THT (en aérien), reliant l'Arbesquens à la centrale de Luchon, constitue l'illustration des modifications profondes, qui peuvent être conduites dans ces milieux très sensibles au niveau paysager, pour atténuer l'impact de ces infrastructures.

Pylônes de communication

Sur la face Nord du Grand hôtel, se trouvent aussi installées de grandes infrastructures particulièrement impactantes.

Hauteur, couleur, positionnement et promiscuité des pylônes des deux opérateurs de télécom, produisent une véritable zone de conflit sur le plateau. Comme l'ont démontré les études engagées, avec prise de vue et photomontages depuis les « balcons » choisis dans le grand paysage (en particulier depuis Cazarilh), l'impact dans le site est très important, montrant la nécessité absolue, comme sur la façade Sud du Grand hôtel, de « nettoyer » au Nord le site d'une accumulation continue d'infrastructures qui n'ont jamais été étudiées dans une logique de composition urbanistique et paysagère, mais exclusivement technique et fonctionnelle. Le projet validé par la DREAL et l'ABF consisterait à prévoir le transfert, sur le seul pylône TDF, de l'ensemble des équipements de radio-téléphonie des deux pylônes actuels.

6.9.3 - Ouvrages RTM



Pare-avalanche (Vallée de la Pique)



Vue du barrage 2
avec plantations supérieures
Août 1889



Zone d'érosion active (juin 2013)
au-dessus de la Tour de Castelvielh



Ouvrage en béton
sur le ruisseau de Barguères (Vallée de la Pique)



Ouvrage
sur la Pique



Ouvrage RTM remanié en 2022
(proche de la Cascade du Parisien)



Ouvrage en Mélèze
sur un affluent du ruisseau de Barguères

L'État a mis en place un parc d'ouvrages très important pour la réduction des aléas dans le cadre de la politique de Restauration des terrains en montagne (RTM). De façon générale, les zones de montagne sont soumises à des orages violents, des phénomènes érosifs intenses, en nappes et en incisions, suivis d'inondations qui peuvent se propager et mettre en péril les accès routiers et plus en aval les biens et la sécurité des personnes dans l'agglomération de Bagnères-de-Luchon. Les centaines de milliers de tonnes de matériaux précipités dans les cours d'eau sont responsables de graves désordres sur l'écoulement, aggravant ainsi les risques d'inondation à l'aval. Les avalanches viennent se surajouter à ces manifestations érosives.

Suite à des glissements de terrain et des inondations catastrophiques dans les vallées de la Pique, du Lis et de l'One, une Déclaration d'Utilité Publique de 1895 a défini un périmètre de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) d'environ 900 ha dans le bassin supérieur de la Pique. Il regroupe plusieurs divisions qui concernent la forêt domaniale de Luchon. Les interventions sur les torrents affluents sont localisées : Laou d'Esbas, ruisseau de la Glère, ruisseau des Barguères, Lits de Torte, ruisseau de Jean et ruisseau de la Houradade.

A compter de la fin du XIX^{ème} siècle, le Luchonnais est ainsi devenu un territoire pyrénéen de référence en matière de correction torrentielle et d'aménagements visant à stabiliser les versants et leur manteau neigeux. Les crues torrentielles ultérieures, notamment en 1897, 1925 et 2013, ont justifié la nécessité d'une poursuite de ces actions et d'une surveillance continue des ouvrages jusqu'à nos jours.

Les dispositifs techniques de correction torrentielle qui ont été élaborés par les services des eaux et forêts - aujourd'hui le service RTM de l'Office National des Forêts - sont associés à des interventions destinées à préserver les peuplements forestiers existants, mais aussi à les renforcer par des actions de reboisement sur les versants, permettant de réduire ainsi la force des coulées d'avalanche par exemple. De nombreuses techniques ont été utilisées, de 1874 à nos jours et en fonction des moyens matériels et humains disponibles, pour édifier les centaines d'ouvrages qui s'étagent dans les lits du Laou d'Esbas, du torrent des Barguères, du torrent de la Houradade,... et de la Pique : pierres sèches, pierres maçonnées, béton coffré, béton armé et, localement, bois. Cet ensemble constitue ainsi un témoignage historique de l'action du RTM.



Barrages I et II du Laou d'Esbas, construits en 1881. Ils illustrent parfaitement ce qui était faisable à l'époque, et qui ne l'est plus aujourd'hui, tant en terme de coût (estimé à plusieurs millions d'€ actuels), qu'en terme de technique et de mise en œuvre (qui a nécessité l'arasement du sommet du Mail d'Aouéran pour la fourniture des matériaux nécessaires).



Ouvrage sur le ruisseau de la Houradade (Vallée du Lis)



Ouvrage en pierre



Ouvrage en béton



Ouvrage en béton banché



Ouvrage en pierre maçonnée

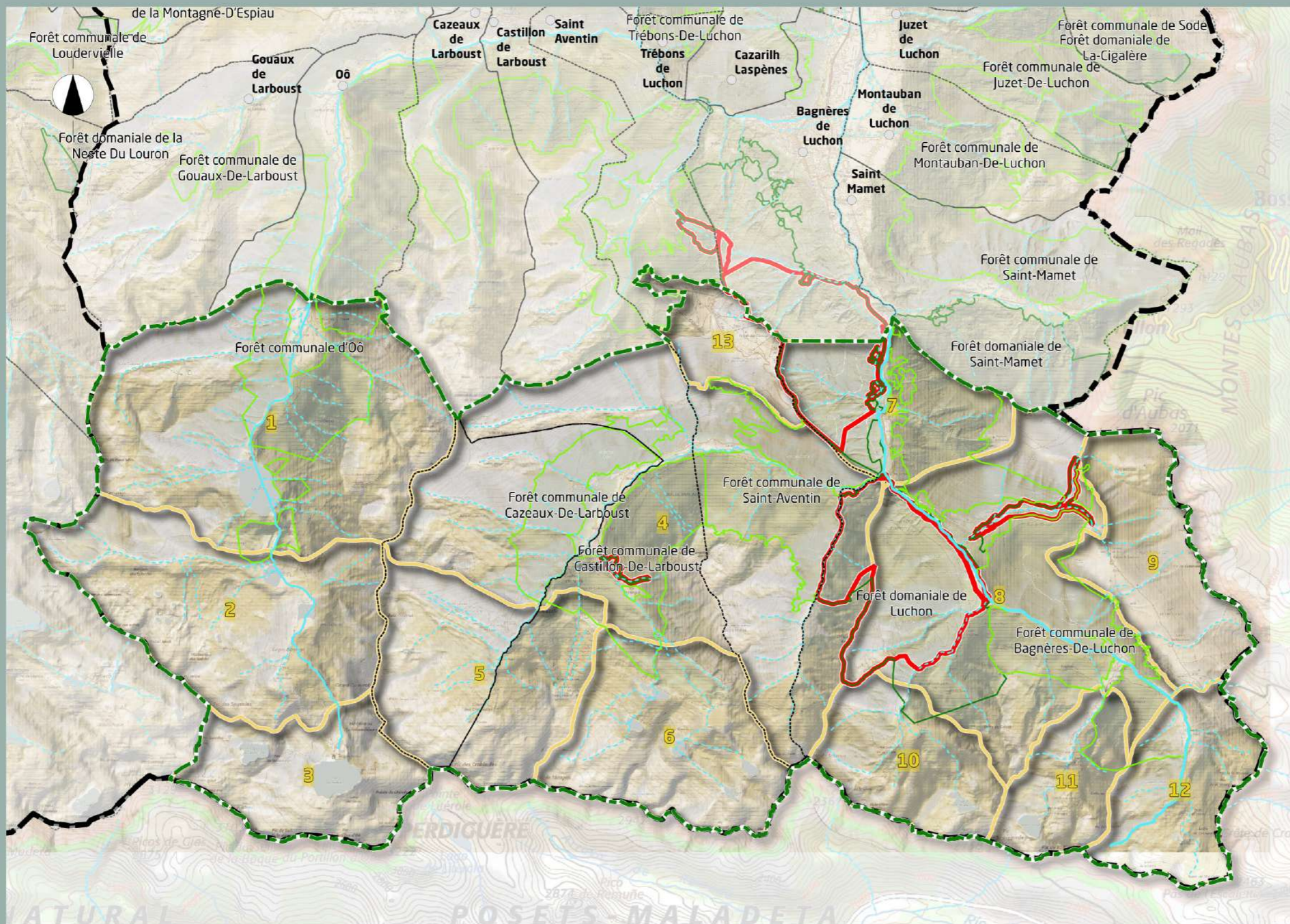
Tous ces ouvrages, dont les tout premiers ont désormais plus d'un siècle, n'ont pas la même qualité d'expression paysagère. En effet, ces ouvrages ont été faits dans une finalité fonctionnelle (réduire les aléas naturels). Si la valeur paysagère n'était pas un critère premier, certains ont des qualités "esthétiques" et une valeur patrimoniale indéniable. Les solutions initiales, utilisant la pierre de façon privilégiée, sont de moindre impact visuel du fait de l'effet de mimétisme avec le milieu rocaillieux environnant. En revanche, les ouvrages récents, remaniés avec des bassins en béton armé sont plus impactants. On peut également noter l'intérêt de l'ouvrage en bois (Mélèze) réalisé sur un affluent du ruisseau de Barguères. Les bétons cyclopéens (utilisés en remplissage) ou encore les parements en pierre maçonnée, en face vue, constituent aussi un moyen d'atténuer, par l'effet de fragmentation, l'impact des massifs de béton utilisés majoritairement aujourd'hui.

Toutes ces techniques mériteraient que lors de la rédaction du cahier de gestion, un travail collaboratif soit engagé pour analyser avantages et inconvénients des solutions mises en œuvre ou projetées, en incluant désormais le critère impact paysager. En effet, même si la plupart des ouvrages ne sont pas en visibilité directe avec les voies revêtues et même les grands chemins de randonnée, dans la perspective du classement, des orientations pourraient être rédigées pour mieux prendre en compte cette dimension paysagère.

Il s'agit par essence de dispositifs qui ont une durée de vie limitée, propre à chaque matériau utilisé et aux assemblages, nécessitant surveillance et entretien réguliers. Certains de ces dispositifs ont d'ailleurs disparu, emportés lors d'épisodes orageux ou avalancheux.

Techniques et connaissances ne cessent d'évoluer au fil du temps. Ainsi, certaines techniques anciennes et leurs contraintes de mise en œuvre, comme les ouvrages de grande taille maçonnés en pierre sèche, ne sont aujourd'hui plus reproductibles. De nouveaux procédés sont parfois mis à l'essai, visant à offrir une forte résistance mécanique, voire une souplesse si nécessaire. De nombreux critères sont à prendre en compte : amplitudes possibles d'écoulement, pourcentage de pente, niveau de compacité des sols, largeur du couloir... Et pour chacun des dispositifs élaborés par RTM, c'est bien le rapport coût/bénéfice/risque qui est sans cesse questionné.

Des actions de génie civil sont donc aujourd'hui poursuivies par le service RTM, au niveau des 3 rivières (la Pique, le Lis et la Neste d'Oô) et affluents dans le territoire, comme tout récemment dans la vallée de la Pique, à proximité de la cascade du Parisien, (voir carte ci-jointe des interventions RTM). Elles sont l'expression d'une activité humaine en site classé / inscrit, où de véritables collaborations doivent désormais être construites dans la perspective du cahier de gestion.



CARTE N°21 Divisions domaniales RTM

- Périmètre de projet
- Limites de communes
- Séquences paysagères

source : ONF et service RTM 31

Forêt publique

- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Divisions domaniales RTM

Cours d'eau

BD Topo ©IGN

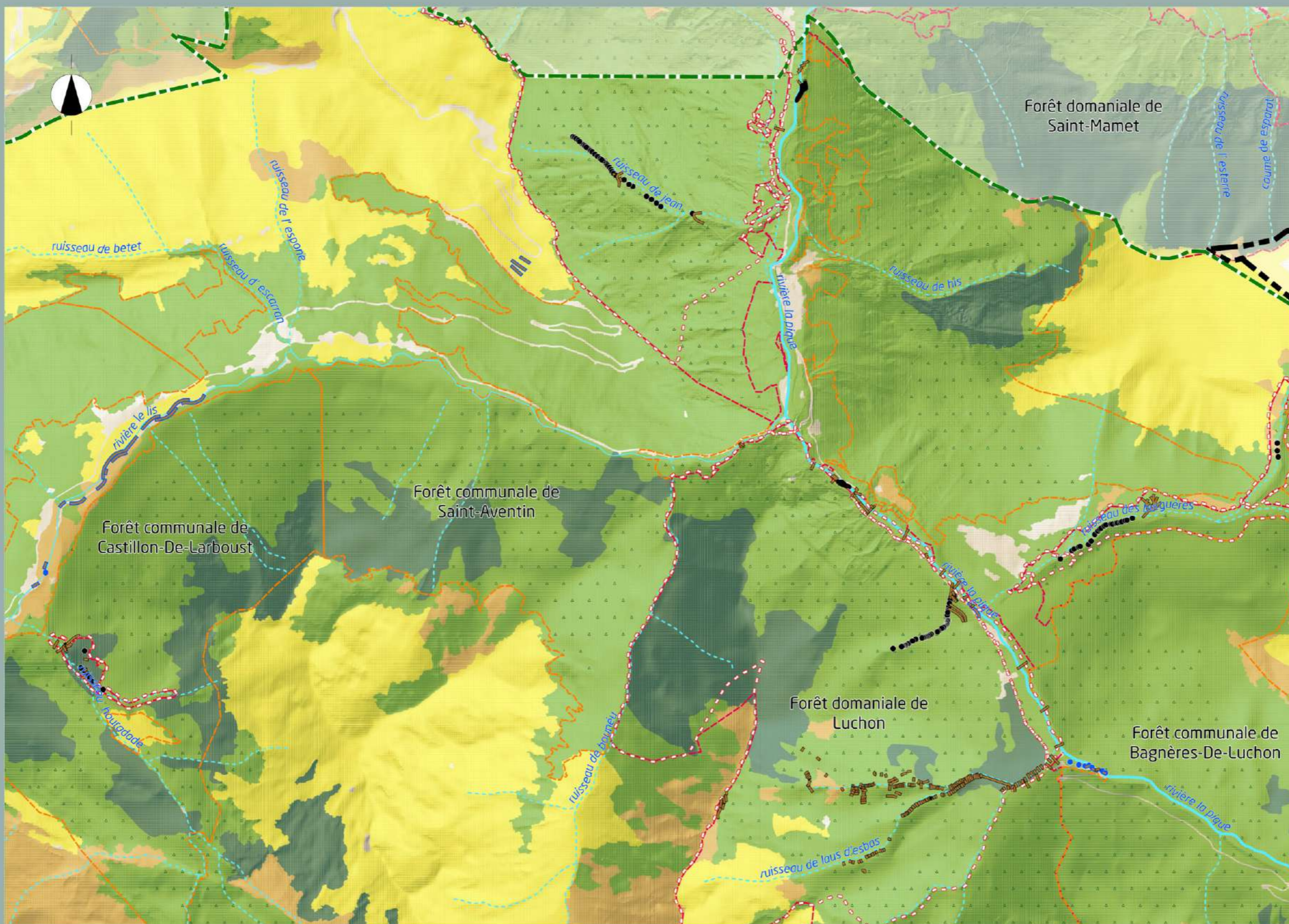
- rivières
- ruisseaux

Fond :MNT5 et SCAN 25© IGN

0 500 1 000 m



Date : Septembre 2022



CARTE N°22 Ouvrages RTM

Périmètre de projet

source : ONF et service RTM 31

Forêt publique

Forêt domaniale

Forêt communale

Divisions domaniales RTM

• Ouvrages RTM31 ponctuels
seuil, barrage, petite correction pour ravin

• Ouvrages hors domaine RTM31 ponctuels

— Ouvrages RTM31 linéaires
seuil, barrage, petite correction pour ravin
revêtement et protection de berge,
claie, soutènement, autres ouvrages
de stabilisation du lit..

— Ouvrages hors domaine RTM31 linéaires

— Ouvrages RTM31 surfaciques
radier, plage de dépôt,...

— Ouvrages hors domaine RTM31 surfaciques

Occupation des sols

IFN V.2 © IGN

Forêt de conifères

Forêt de feuillus

Forêt mixte

Formation herbacée

Lande

Cours d'eau

BD Topo ©IGN

rivières

ruisseaux

Fond :MNT5 © IGN

0 500 1 000 m



Date : Septembre 2022

6.9.4 - Ancienne crémaillère et nouvel ascenseur valléen

Il faut d'abord évoquer la gare originelle d'arrivée de la crémaillère, dont toutes les infrastructures (et notamment les rails) ont été démontées et revendues en définitive dans les Pyrénées-Atlantiques. Le matériel fut transféré pour l'ascension de la Rhune, en avril 1972, à la suite d'une part de l'accident tragique du 28 février 1954 et d'autre part de l'arrêt définitif d'exploitation du 14 décembre 1966. La route était devenue reine !

Aujourd'hui, la gare d'arrivée constitue le seul élément architectural d'intérêt restant, complété par le quai d'accès d'une longueur de 50 mètres. Il permettait de prolonger par la crémaillère jusqu'au Grand hôtel. L'accès direct au Nord est aujourd'hui muré. Et les extensions commerciales, viennent à présent littéralement masquer visuellement cet élément bâti historique, à caractère patrimonial.

La deuxième gare d'arrivée fut créée en 1993, en contrebas volontaire du Grand hôtel, pour éviter tout impact majeur dans le grand paysage. Empruntant un dénivelé total de 1 200 m, il s'agissait de l'installation la plus pentue d'Europe, au moment de sa création. Son activité fut assurée durant une trentaine d'années. La gare de départ était implantée au sein même de Luchon en contrebas du massif. Mais seule la gare d'arrivée sur le plateau était implantée dans le périmètre du territoire d'études.

Le troisième ouvrage, en termes de gare d'arrivée, est aujourd'hui en phase avancée de construction, pour une ouverture programmée à la fin du printemps 2023. Son insertion dans le grand paysage reprend peu ou prou l'implantation initiale, soit en contrebas volontaire du Grand Hôtel sur flanc Est. Intitulé «Crémaillère express» en souvenir de la première crémaillère, mais aussi «Ascenseur valléen», cet ouvrage d'infrastructure a pour objectif de renforcer l'attractivité de ce mode de déplacement, tant par la rapidité de liaison, que par la grande capacité des cabines (10 places au lieu de 4). Et par ricochet, de réduire fortement la fréquentation sur la liaison routière RD.46, afin de supprimer l'aire de stationnement disposée au pied du Grand hôtel, en façade Sud (voir schéma de réhabilitation du site par le Conseil Départemental).



Chemin de fer à crémaillère



Arrivée de la Crémaillère au pied du Grand Hôtel



Ancien quai à l'arrière du Grand Hôtel



Ancienne gare d'arrivée de la crémaillère « étouffée » de part et d'autre par les locaux commerciaux



Arrivée de la « Crémaillère express » en construction à Superbagnères



Projet / Gare de départ à Bagnères-de-Luchon



Projet / Gare d'arrivée à Superbagnères



Cabine 10 places

6.10 - Routes, pistes et sentiers

6.10.1 - Routes, ouvrages d'art et réseaux associés

Les dernières inondations de la Pique et de la vallée du Lis, en juin 2013, notamment dans les séquences n°4, 7 et 8, sont l'expression d'une fragilité du milieu montagnard et des incidences sur l'accessibilité et même la pérennité de nombreux ouvrages d'art. C'est bien dans la séquence n°7 «Couloir de Ravi», que les dégâts furent les plus impressionnants. Les profondes modifications apportées au dispositif d'accès routier, tant en direction de la vallée du Lis, jusqu'au plateau de Superbagnères, démontrent combien ces ouvrages d'art ont un impact dans le site.

Ce dispositif routier - au-delà du strict ouvrage technique - nécessite un véritable projet d'ensemble, prenant en charge la composition paysagère du site, même si aujourd'hui cette séquence n'est pas encore dans les limites d'un site inscrit ou classé. Les enrochements et les projections de béton au-dessus de la future route déviée (côté Superbagnères) montrent un paysage marqué de cicatrices, qui seront très longues à se résorber.

Mais ces mêmes inondations ont aussi provoqué des désordres très importants au niveau de la vallée du Lis et de la Neste d'Oô, avec des dépôts de matériaux, du fait des crues, qui ont impacté les séquences n°1 «Haute Vallée d'Astau» et n°4 « Haute Vallée du Lis ». Elles se trouvent aujourd'hui marquées par les stigmates des cordons terreux.

Au niveau paysager et dans le prolongement de ceux qui vient d'être décrit précédemment, un sujet connexe touche les routes et l'architecture vernaculaire. Faisant partie d'un art de bâtir - considéré comme mineur voici encore une vingtaine d'années - les très nombreux murets de pierre qui accompagnent notamment la route de la vallée du Lis doivent être évoqués. Leur mauvais état conduit à évoquer la maintenance de l'accès routier (à l'aide des chasse-neige) qui a pour effet lors des épisodes neigeux de déstructurer ces éléments, montés à la main sans mortier. Leur préservation - voire même leur restauration - constitue une nécessité patrimoniale. La situation est différente sur les deux axes. Les voies ont été accompagnées d'ouvrage maçonnés récents, construits avec du béton ou au mortier de ciment et donc offrant une meilleure résistance à la poussée des chasse-neige.



Nouveau pont de Ravi,
en cours de construction



Enrochement Couloir de Ravi
suite aux crues de juin 2013



Tablier du nouveau pont de Ravi,
en cours de construction



Projections de béton sur talus
(Accès au nouveau pont de Ravi)



Murets bordant la route - Vallée du Lis

Les réseaux de distribution électrique aériens, en basse tension et moyenne tension en particulier, mais aussi de télécommunication accompagnent les 3 routes, desservant la vallée du Lis, mais aussi l'Hospice de France et le plateau de Superbagnères.

Ces installations en aérien, très fragiles lors d'épisodes venteux, de chute de neige ou d'arbres abattus, interrogent sur leur difficulté de maintenance.

Du fait de la dangerosité climatique (risques naturels) du territoire à l'étude et en particulier de ces hautes vallées, la mise en enterré conjointe des réseaux s'avèrerait une nécessité. Mais de plus, ces lignes produisent, dans le site paysager, une succession de poteaux et de lignes qui viennent fortement ternir la qualité intrinsèque le long de ces voies d'accès.

Plus que toutes autres, ces 3 routes départementales constituent de véritables couloirs privilégiés de découverte paysagère, car les vues dans l'axe ou latérales (en fenêtre) sont très fréquemment perturbées par une accumulation de réseaux aériens.



Accumulation de pylônes sur la RD.46 - Vallée du Lis



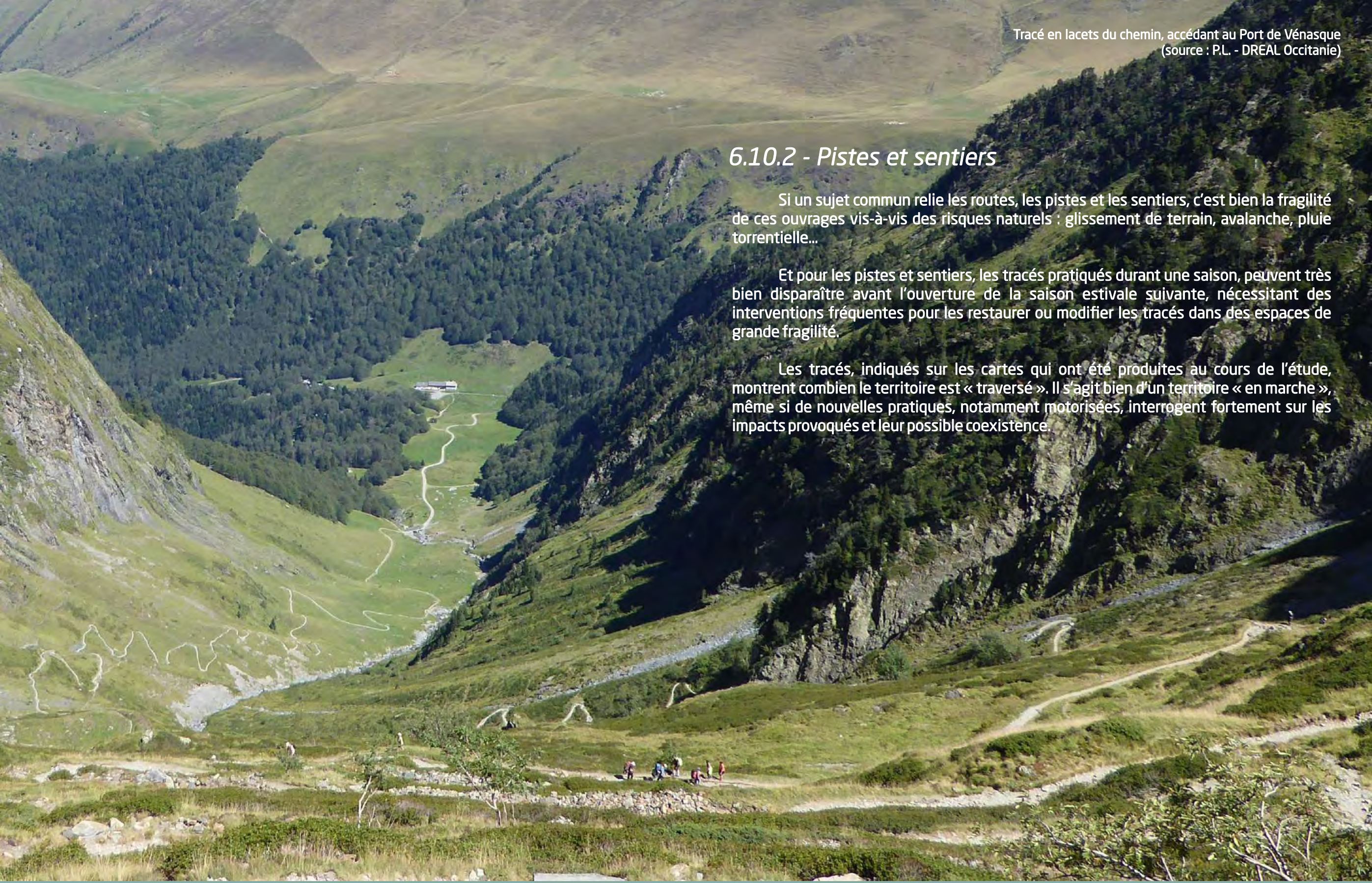
Impact visuel des lignes et poteaux



Réseau le long de la route - Vallée du Lis



Réseaux en aérien devant le panorama, depuis les granges d'Espone



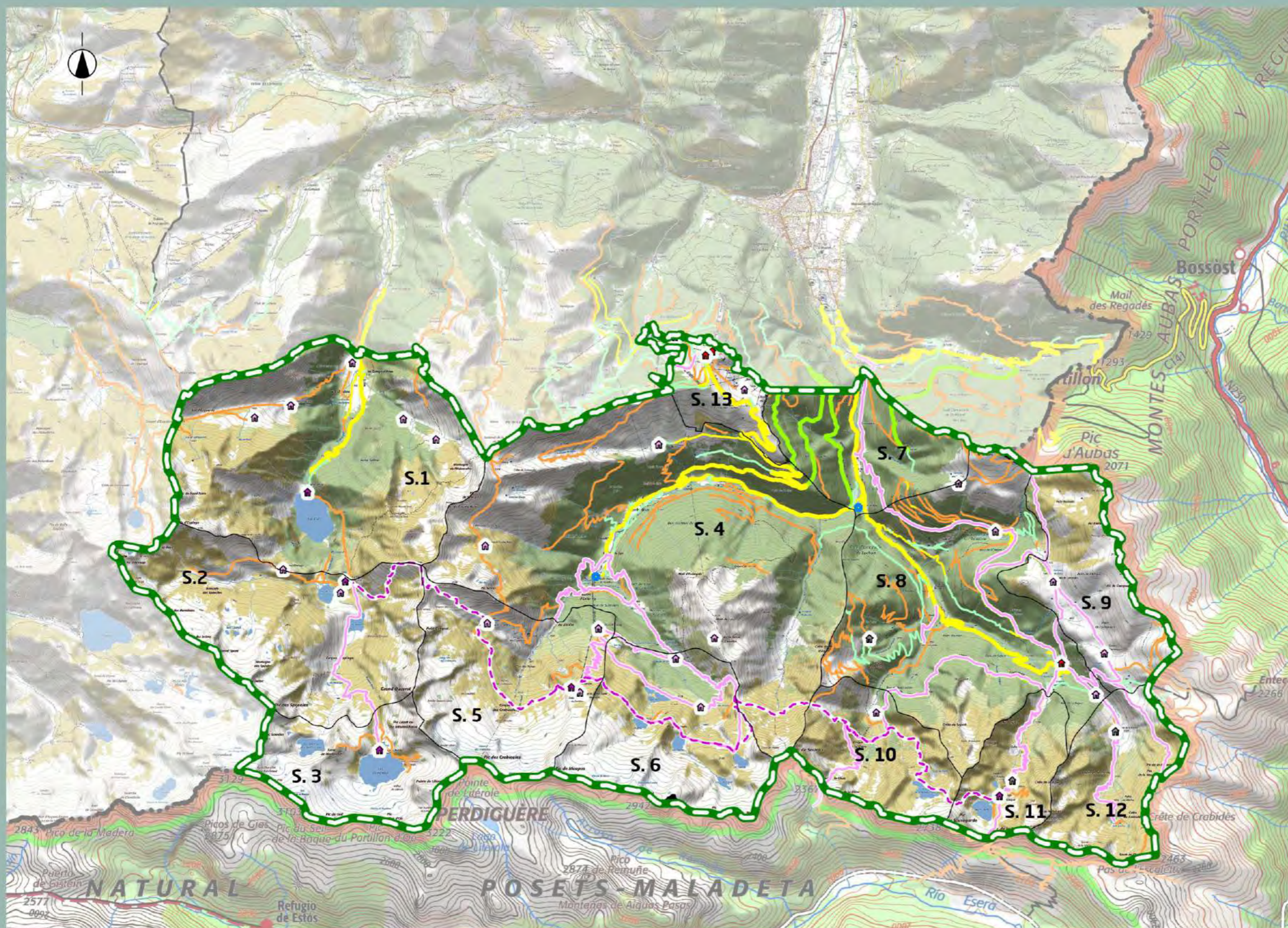
Tracé en lacets du chemin, accédant au Port de Vénasque
(source : P.L. - DREAL Occitanie)

6.10.2 - Pistes et sentiers

Si un sujet commun relie les routes, les pistes et les sentiers, c'est bien la fragilité de ces ouvrages vis-à-vis des risques naturels : glissement de terrain, avalanche, pluie torrentielle...

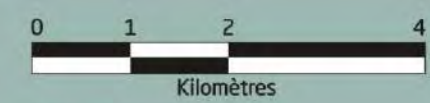
Et pour les pistes et sentiers, les tracés pratiqués durant une saison, peuvent très bien disparaître avant l'ouverture de la saison estivale suivante, nécessitant des interventions fréquentes pour les restaurer ou modifier les tracés dans des espaces de grande fragilité.

Les tracés, indiqués sur les cartes qui ont été produites au cours de l'étude, montrent combien le territoire est « traversé ». Il s'agit bien d'un territoire « en marche », même si de nouvelles pratiques, notamment motorisées, interrogent fortement sur les impacts provoqués et leur possible coexistence.



CARTE N°23 Routes, pistes et sentiers

-  Routes départementales
-  Routes secondaires
-  Routes et chemins forestiers
-  Chemins
-  Sentiers
-  Chemin de grande randonnée GR.10
-  Itinéraire spécifique
-  Lien entre les refuges
-  Boucle locale et sentier
-  Zone de granges (foraines ou réhabilitées)
-  Hôtel / Résidence / Refuge ouvert à l'année
-  Refuge ouvert en saison
-  Cabane pastorale ouverte à l'année
-  Cabane pastorale fermée ou ruinée
-  Centrale hydro-électrique
-  Périmètre du projet - Site classé



Date : Septembre 2022
Echelle : 1/75 000ème

6.11 - Toponymie dans le territoire

Situé aux confins de 2 « parlers » ancestraux, proches et distincts à la fois (le val d'Aran formant limite), le territoire d'étude offre une toponymie très riche de ces expressions vernaculaires qui traduisent avec une grande précision et beaucoup de réalisme la connaissance montagnarde.

Les termes regroupés dans ce tableau sont tous issus d'éléments toponymiques relevés dans les limites du territoire d'étude. Ils ont été évoqués ou cités tout au long du dossier de phase 1, que ce soit au niveau du diagnostic sensible, de la description argumentée des séquences ou dans les motifs formant la mosaïque paysagère du territoire.



Termes vernaculaires

Gascon	Français	Signification
Banieres de Luichoun	Bagnères de Lucho	Bains de Luchon
Castilloun	Castillon	Petit château
Cadaous	Cazeaux	Les jardins
Oô	Oô	
Sent Aouantin	Saint Aventin	
Aoueran		Courant d'air
Artigue		Prairie gagnée sur la forêt en montagne
Barguères		Enclos pour enfermer les bêtes
Bordes (Gascon et aranais)	Granges foraines	Granges de l'extérieur, par opposition au village
Boum		Lac profond d'altitude
Clot		Renforcement dans la montagne
Clot de Piches		Creux où jaillit l'eau
Cabales		Juments
Coume		Combe entre 2 montagnes
Crabioules		Lieux rocailleux où vivent les chèvres (Izards)
Escalette		Petite échelle
Espingo		Premiers pics
Frêche		Exposé aux 4 vents
Glère		Espace dégagé
Graouès		Eboulis, raillère de cailloux ronds
Jouéou		Joli jardin
Labach		Granges en bas de la haute montagne
Lits		Avalanches
Mail		Gros rocher
Pales		Pelouses au milieu de terrains pentus
Peyresourde		Pierre lourde, sans résonance
Pinata		Lieu où poussent quelques Pins épars (Pin à crochet)
Prat	Pré	Pré d'altitude
Quayrat		Grand carré formant pyramide
Roumingau		Roncier
Ru		Ruisseau étroit
Serre		Petite montagne franchissable
Soulan	Adret	Exposition ensoleillée
Torte		Qui serpente
Tusse		Sommet secondaire
Tutte		Creux aménagé - bêtes sauvages (surtout l'Ours)
Sarrat		Espace nu et pentu au sommet d'une montagne

7 - Groupes de travail préparatoires

Dans le cadre du diagnostic partagé (phase 1) et en amont de cette phase 2, trois groupes de travail préparatoires ont été constitués. A partir d'une invitation lancée par la CCPHG, de nombreux intervenants se sont inscrits, en choisissant l'une des thématiques proposées dans chaque groupe. 3 ateliers ont été animés par notre équipe de maîtrise d'oeuvre, lors de 3 sessions distinctes organisées en novembre 2022, en privilégiant des lieux différents, dont 2 inscrits dans le territoire d'étude.

Pour chaque groupe de travail, 2 ou 3 thématiques ont été échangées et partagées sous forme de table ronde. Parler de thématiques distinctes serait erroné, car nous avons pu constater l'existence de très nombreuses passerelles entre les sujets traités.

La synthèse des échanges, traduite par les rapporteurs désignés, ne doit donc pas être perçue comme étanche, mais bien au contraire être reliée et tuilée avec les autres thèmes du groupe. C'est d'ailleurs dans cet esprit que des séances plénières, à chaque fois, ont été animées pour assurer une mise en commun.

Atelier n°1 : Pastoralisme - Forêts et Biodiversité

Date : Jeudi 17 novembre 2022 (10h - 13h)
Lieu : Saint-Aventin (Salle des fêtes - Mairie)

Atelier n°2 : Environnement - Patrimoine bâti et Risques naturels

Date : Mardi 22 novembre 2022 (14h - 17h)
Lieu : Bagnères-de-Luchon (Salle du Conseil - Mairie)

Atelier n°3 : Développement économique et Tourisme

Date : Mardi 29 novembre 2022 (14h - 17h)
Lieu : Marignac (Locaux de la CCPHG)

7.1 - Groupe de travail n°1 Pastoralisme - Forêts - Biodiversité

Participants

- Pierre LEHIMAS (DREAL)
- Alain PUENTE (CCPHG)
- Patrick LAGLEIZE (CCPHG)
- Jean-Claude TINE (Maire St. Aventin)
- Robert SANSUC (1^{er} adjoint St. Aventin)
- Philippe CRAMPE (Maire Castillon)
- Michel LERAY (Adj. Environnement. Luchon)
- Capucine GALLOUET (Bagnères-de-Luchon)
- Leslie SAINT-GENIEZ (Chambre d'agriculture)
- Sébastien GIMENO (Groupement pastoral)
- Jean-Jacques RIVES (Groupement pastoral)
- Séverine MARCO (PNR)
- Julie LESCLOUPE (Cd31)
- Evelyne LIAUZIN (Nature Comminges)
- Jordi ESTEBE (OFB)
- Jean LERIME (Association de pêche)
- Maxime TOTARO (Esprit altitude)

- Alain Quiot (TerreHistoire)
- Christian Baladou (Adret Environnement)

Programme

- 10 h Accueil / collation
- 10 h 15 Présentation publique
- Projection du périmètre à l'étude
 - Présentation du projet de cahier de gestion
 - Intervenants : M. le Maire de St. Aventin
Pierre Lehimas / DREAL
TerreHistoire et Adret / BET
- 10 h 30 Etat d'avancement de l'étude
- Phase 1 - Diagnostic partagé
 - « Diagnostic sensible »
 - « Séquences paysagères »
 - Projection - extraits plaquette transmise
 - Commentaires explicatifs - BET
- 10 h 45 Principe des groupes de travail
- Rappel sur les objectifs du groupe de travail
 - Explications sur le fonctionnement
 - Organisations en 3 tables thématiques (Pastoralisme / Forêts / Biodiversité)
- 11 h Participation - groupes de travail
- 5 personnes environ par table
 - Temps d'échange 45 mn
 - Animation / BET
 - Nomination d'un rapporteur par table
 - Outils à disposition (bloc note pour le rapporteur, cartes thématiques A3, notes d'appui pour engager les échanges)
- 11 h 45 Présentation du travail des 3 tables thématiques
- Rapporteur pour chaque table
 - Transcription sur paper-board et carte A1
 - Exposé / 10 mn. par rapporteur
- 12 h 15 Séance plénière / durée 45 mn.
- Exposé synthétique par le BET et la DREAL / 15 mn.
 - Réponse aux questions en suspens / 15 mn.
 - Information sur le 2^{ème} groupe de travail (dates, sujets, lieu...)

7.1.1 - Thématique : Pastoralisme

Définitions

La définition d'Estives correspond à des surfaces pastorales herbeuses en haute montagne.

Elles représentent la moitié du territoire à l'étude soit plus de 6 000 hectares et peuvent-être pâturées indistinctement par des bovins, ovins ou caprins.

Ces estives sont gérées par des groupements pastoraux, au nombre de 6, mais les troupeaux peuvent provenir de Communes situées hors du territoire à l'étude, y compris du Val d'Aran.

Le RTM (service de l'ONF), spécialisé dans la restauration des terrains en montagne, est amené à intervenir en milieu forestier, tout comme dans les estives, notamment en zone avalancheuse ou de forte érosion, à travers la mise en œuvre de dispositifs de protection.

Les cabanes, dites pastorales, rentrent en réalité dans 2 catégories distinctes:

- Les cabanes dédiées strictement au berger durant l'estive;
- Les cabanes ouvertes aux marcheurs (hébergement temporaire et abris en cas de mauvais temps).

Constats

Le pastoralisme manque vraiment de reconnaissance et l'on assiste à un vieillissement des éleveurs du territoire. Cette reconnaissance est notamment déficiente en ce qui concerne le rôle du pastoralisme sur le façonnement des paysages d'altitude. Il est relevé une grande méconnaissance des touristes vis-à-vis de ce milieu. Le contraste est même accentué entre les pratiquants réguliers et les nouveaux touristes (suite COVID) qui fréquentent à présent le milieu montagnard.

La biodiversité n'est pas l'apanage exclusif du milieu forestier. Les prairies d'estive et les espaces rocheux de haute altitude y participent également. Tous ces milieux exigent des mesures de protection spécifiques.

L'ONF est amené à gérer non seulement des surfaces forestières, mais également des zones herbacées, considérées comme réserve biologique, également propices au pastoralisme.

De nouvelles pressions sur le milieu, par prélèvement excessif, sont désormais constatées sur le territoire, notamment pour la Gentiane. On est en présence d'une véritable prédation.

Le RTM est également impliqué sur les estives dans les secteurs avalancheux. Danger souligné de la pratique (ski, randonnée...) hors sentier, sur les estives.

Problème de compétences de gestion et financement, quant aux chemins vers les estives.

Les cabanes pastorales (à ne pas confondre avec les gîtes) sont toutes communales et peu attrayantes (incivilité de certains utilisateurs) et rarement intégrées au niveau de leur bâti.

La ressource en eau des estives peut s'avérer insuffisante (été trop sec).

Orientations

Devant la méconnaissance de ce milieu et l'absence de codes appropriés, nécessité d'un relais à travers les professionnels de la montagne.

Favoriser la rencontre avec des éleveurs médiateurs, moyennant une formation appropriée. Cet échange sera source de confiance, de réduction des incivilités et dégradations (confrontation de chiens sans laisse avec les patous et les troupeaux) et de reconnaissance des éleveurs.

Besoin manifeste d'une résilience alimentaire. La notion de « circuit court » passe justement par la priorisation de la production animale locale (viande, fromage...). De nouveaux réseaux sont à activer.

Nécessité d'un plan de gestion pour la Gentiane, mais aussi pour d'autres essences, utilisées dans la pharmacopée et la cosmétique, sur l'ensemble du territoire à l'étude et non au cas par cas et par Commune.

Renforcer le balisage des sentiers et appuyer sur l'aide pédagogique des accompagnateurs de montagne et des éleveurs.

Orienter la gestion des chemins d'accès aux estives dans une approche plus globale sur le territoire d'étude et non strictement communal.

Mettre en place une concertation, pour retrouver des liens de confiance entre éleveurs et acteurs du territoire.

Considérer les cabanes pastorales, du fait de leur particularisme ancestral en milieu montagnard, comme des éléments bâtis d'un patrimoine à réhabiliter. Cabanes, clôtures, ressource en eau... nécessitent une réflexion d'ensemble sur le territoire, tant au niveau de l'évolution des équipements, que de leur qualité d'intégration.

Passerelles

Tourisme

Le maintien en activité des estives (sans embroussaillage) est l'assurance d'une attractivité touristique qui sera valorisante, si elle est maîtrisée.

Environnement

Le pastoralisme est une pratique vertueuse en regard du changement climatique, du fait des estives (bilan carbone).

Bio-diversité

La biodiversité des estives n'est absolument pas incompatible avec l'activité pastorale, ni d'ailleurs avec les balades en montagne, si la pratique s'effectue exclusivement sur les sentiers balisés.

Tourisme

L'attrait amplifié des marcheurs en montagne peut aussi conduire à imaginer des solutions complémentaires d'accès et d'accueil avec des cabanes éphémères par exemple, ou l'installation de nouvelles cabanes dédiées.

7.1.2 - Thématique : Forêts

Définitions

- Vieilles forêts

Espaces qui n'ont pas été exploités depuis au moins 1 siècle et dont l'évolution est spontanée.

Vieilles forêts : forêt ancienne qui existe depuis au moins le minimum forestier du milieu du XIXème siècle + forêt ancienne refuge d'espèces. Seuls les inventaires de terrain permettent de valider l'appellation.

468 ha recensés à ce jour dans les hautes vallées du Lis et de la Pique. Très forts enjeux de conservation de la faune et de la flore, que l'on ne trouve que dans ce type de milieux.

- Forêts publiques

Domaniales : gérées par l'Etat
Communales : sous convention avec l'ONF

La gestion en futaie irrégulière (pratique assurée par l'ONF sur le territoire) correspond à des abattages ciblés, en fonction de la maturité des troncs (1 arbre particulier ou des bouquets de maturité comparable), laissant en place les autres sujets (conifères ou feuillus). Néanmoins, ces sujets matures à exploiter peuvent être dominants par "bouquets" avec pour conséquence l'exploitation complète (= coupe à blanc) de portions de parcelle forestière.

La diversité botanique est ainsi sauvegardée.

L'OFB est l'acronyme de la dernière structure en place (Office Français de la Biodiversité) qui vient relayer plus largement dans ses compétences l'ancien ONC (Office National de la Chasse).

L'équilibre « sylvo-génétique » définit la capacité du milieu forestier à supporter le développement des ongulés et cervidés, notamment, sans réduction de la capacité de régénération des peuplements.

Constats

Les vieilles forêts représentent 3% de la surface forestière dans le périmètre du PNR, mais 17% dans le territoire concerné des hautes vallées frontalières du Luchonnais

Aucune exploitation, y compris par câble, n'est pratiquée dans les vieilles forêts.

Dans les forêts publiques, représentant 27% du territoire à l'étude, il n'est pratiqué aucune coupe à blanc.

L'exploitation forestière est assurée selon plusieurs modes et en particulier selon des coupes dites en « futaie irrégulière », terme revendiqué par l'ONF pour sa gestion respectueuse des boisements, en fonction des plans pluriannuels d'aménagement.

L'équilibre est aujourd'hui partiellement rompu du fait du nombre de cervidés, en particulier dans les peuplements forestiers. Les cervidés provoquent de gros dégâts dans les jeunes peuplements et sont un facteur important de pression sur la ressource.

Dans ce contexte, un diagnostic partenarial a été conduit par l'ONF, la fédération de chasse (Région et Département) et le Centre national de la propriété forestière.

Orientations

La découverte du milieu montagnard - et a fortiori la traversée des vieilles forêts - nécessite absolument un accompagnement pédagogique.

Pour les vieilles forêts, des échanges réguliers entre les différents partenaires et gestionnaires de l'espace forestier doivent être activés sur le territoire à l'étude, en particulier pour les vieilles forêts.

Pour le milieu forestier, une obligation d'échange régulier doit être institutionnalisée sur le territoire à l'étude, avec une articulation entre les différents statuts et périmètres (ENS, Domanial, ZICO, ZNIEFF, Natura 2000, Docob...).

Les évolutions climatiques en cours, mais aussi les nouvelles pratiques touristiques et de loisirs, doivent pouvoir conduire à des adaptations, voire des rétro-activités sur les plans ONF initiaux ou en cours.

La gestion forestière, assurée principalement par l'ONF, doit pouvoir être explicitée, y compris auprès du grand public pour être soutenue (l'absence d'échanges est facteur d'incompréhension, voire d'oppositions).

Sur les sentiers déjà balisés dans le territoire, la notion d'interprétation doit être renforcée. La sensibilisation du public peut être assurée par des éco-gardes et des accompagnateurs de montagne.

Nécessité d'un diagnostic urgent et approfondi entre chasseurs et sylviculteurs sur le territoire, notamment par rapport aux cervidés, pour définir des mesures concrètes, fruits d'un compromis entre des attentes parfois différenciées.

Passerelles

Bio-diversité

Les vieilles forêts constituent :

- des abris de biodiversité (insectes, oiseaux, chauves-souris, dans les bois morts...);

- des observatoires de l'évolution en cours et des résistances et adaptations au changement climatique.

Tourisme

Les objectifs, mis au point par l'ONF, mais aussi les autres gestionnaires du territoire, doivent être partagés car ils ont des implications nombreuses pour la pratique touristique.

Bio-diversité

L'OFB vient de produire une synthèse des actions à conduire, avec retours d'expérience, pour mieux canaliser la fréquentation.

Pastoralisme

L'aire de développement du cervidé ne s'applique pas seulement au milieu forestier (valeur de refuge), mais aussi aux estives (pâtures).

7.1.3 - Thématique : Biodiversité

Définitions

Le terme de « cervidés » s'applique essentiellement au grand cerf (*Cervus elaphus*) en haute montagne, le chevreuil étant plutôt cantonné en moyenne montagne ou en plaine.

Les « recrus » désignent un renouvellement naturel (par voie végétative, sans semi ou plantation) d'un boisement exploité. Il peut s'agir de rejets de souche et/ou de semis naturels d'essences forestières, généralement accompagnés d'un fort développement d'arbustes et de buissons.

Forêt mosaïque : cette terminologie s'applique à une orientation très nette de l'ONF vers des forêts qui ne sont plus monospécifiques (une seule espèce), ni mixtes (2 essences mélangeant conifères et feuillus, comme le Hêtre et le Sapin blanc) dans le territoire, mais sur un large mélange d'essences.

Dans les forêts plus âgées - dont le fonctionnement n'a pas été trop altéré par des interventions passées - il existe spontanément une alternance de stades dominés, soit par le Hêtre soit par le Sapin. La régression des espèces « sciaphiles » auxquelles appartiennent le Sapin et le Hêtre est probable à long terme, mais pas à court terme sur les franges inférieures du domaine montagnard et sur les sols superficiels. Ces espèces risquent de mieux se maintenir qu'en ombrée.

Forêt à l'étage subalpin: les peuplements épars sous forme d'îlots, plutôt que réellement de forêts, sont constitués de Pins à crochets (espèce survivante de l'ère glaciaire et surtout gravement impactée par les excès des activités pastorales et le charbonnage au XVIII et XIX^e siècles), implantés au milieu des estives, souvent nettement plus hauts que les boisements continus proprement dits de la Hêtraie/Sapinière.

Constats

Il est constaté un vrai problème de compétition entre cervidés et cheptel bovins, ovins sur la ressource fourragère des estives. Mais aussi localement, une pression de pâturage excessive par le bétail, qui aboutit à une simplification des strates basses et un appauvrissement de la flore.

Sur les peuplements forestiers, de gros impacts sont également constatés pour ces mêmes cervidés, sur les jeunes plants, qu'il s'agisse de plantations nouvelles ONF ou spontanées (accrus ou semis naturels).

Les évolutions constatées dans les peuplements (notamment de conifères) montrent un certain dessèchement et interrogent désormais sur la forêt dans le territoire d'étude. Son avenir n'est pas compromis, mais elle va sans doute évoluer vers d'autres structures et compositions en termes d'essences.

Les îlots forestiers de l'étage subalpin semblent pouvoir résister aux changements climatiques et montrent une certaine résilience. Dans tous les cas, les études actuelles démontrent l'impact des températures estivales sur le Sapin, le Pin sylvestre et peut-être même aussi sur le Pin à crochet.

Les estives ne sont pas immuables. Avec le changement climatique, on note des évolutions et un déplacement de la ressource sur le territoire.

La réduction de débit des ruisseaux et l'assèchement des abreuvoirs (liés à des sources), manifestent clairement les effets du changement climatique et la disparition accélérée des glaciers.

Au niveau des outils réglementaires, on observe des « tuilages », mais aussi des incohérences quant aux contraintes et mises en application

Orientations

Amplifier sur le territoire d'étude les tests et mesures permettant d'estimer l'impact des cervidés sur le patrimoine arboré (jeunes plants en particulier) et de l'atténuer - si nécessaire - pour retrouver un équilibre sylvo-cynégétique.

Cette démarche doit pouvoir aussi s'appliquer aux vieilles forêts.

Le maintien et même l'extension des mosaïques végétales (surtout les végétations basses, arbustives et herbacées, et tout particulièrement tous les milieux humides) constituent une exigence écologique, pour faciliter l'adaptation aux évolutions climatiques futures.

Un plan de relance du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (septembre 2022) porte sur de nouvelles plantations, selon une organisation en mosaïque d'îlots résilients. Cette orientation s'inscrit dans une prise en compte de la biodiversité.

Les îlots forestiers de Pin à crochet ne peuvent être soumis à une pression humaine trop forte et doivent être accompagnés de mesures conduisant à éviter toute dissémination incontrôlée des marcheurs dans les massifs.

Il serait utile de relever et cartographier les estives au sens large - c'est à dire comprenant les milieux humides et les diverses formations de landes de montagne - pour évaluer les évolutions en cours sous l'effet du changement climatique et notamment du fait des sécheresses estivales.

La ressource en eau se réduisant de plus en plus en été et se trouvant soumise aux aléas climatiques, des actions pédagogiques de grande ampleur doivent accompagner l'ouverture au public des massifs : éducation des usagers et notamment des marcheurs. Il serait utile de se rapprocher du Conservatoire Botanique National Pyrénéen pour le choix des protocoles.

Passerelles

Forêts

Aucune forêt pure (monospécifique) n'est présente dans le territoire à l'étude et aucun abattage en coupe à blanc n'y est pratiqué.

Forêts

L'enrichissement variétal des forêts, prôné par le Ministère, à travers la mosaïque d'îlots, se trouve confronté à la pression des cervidés (frottis et écorcement), au niveau des jeunes pieds qui seront introduits ou des levées spontanées (abrouissement), mais aussi aux écorces.

Tourisme

La fréquentation hors sentiers des marcheurs pose de réels atteintes, quel que soit le milieu traversé (ouverture de ravines, petits éboulements), nécessitant une préparation pédagogique pour en réduire les effets.

Pastoralisme

Le relevé des estives et leur évolution doivent être effectués en partage (protocoles incluant la contribution des éleveurs à des relevés floristiques, pédologiques, faunistiques), avant d'être cartographiés.

Tourisme

L'attractivité naturelle de l'eau en haute montagne par les marcheurs nécessite une pédagogie d'accompagnement, pour éviter les pollutions par incivilité qui sont relevées (canettes, mouchoirs, plastiques...).

7.2 - Groupe de travail n°2 Environnement - Patrimoine bâti et Risques naturels

Participants

- Pierre LEHIMAS (DREAL)
- Patrick LAGLEIZE (CCPHG)
- Eric AZEMAR (Maire - Bagnères-de-Luchon)
- Jean-Claude TINE (Maire de St-Aventin)
- Alain DHAENE (Adjoint Cazeaux-de-Larboust)
- Alain CAZAUX (Adjoint Mairie Cazaux-Layrisse)
- Marie ROVERA (CCPHG)
- Assumpta GUIXOT (CCPHG)
- Robert SANSUC (Adjoint Mairie St-Aventin)
- Lionel PAYOT (CCPHG)
- Pascal GRABETTE (EDF)
- Jean-François ARAMENDY (CAUE 31)
- Yannick MAURANNE (RTM)
- Bernard MONOD (BRGM)
- Kevin DUPLAN (CD31)
- Vincent CADORET (SMEAG)
- Sara ARJO (Val d'Aran)
- Frédéric BLANC (CEN Occitanie)
- Evelyne LIAUZUN (Nature Comminges)
- Daniel ESTRADE (FDAAPPMA31)

- Sylvie Boileau et Florian Pinchon (TerreHistoire)
- Christian Baladou (Adret Environnement)

Programme

- | | |
|---------|---|
| 14 h | Accueil / collation |
| 14 h 15 | Présentation publique <ul style="list-style-type: none">- Projection du périmètre à l'étude- Présentation du projet de cahier de gestion- Intervenants : M. le Maire de Luchon
M. le Président de la CCPHG
Pierre Lehimas / DREAL
TerreHistoire et Adret / BET |
| 14 h 40 | Etat d'avancement de l'étude <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 - Diagnostic partagé<ul style="list-style-type: none">« Diagnostic sensible »« Séquences paysagères »- Projection - extraits plaquette transmis- Commentaires explicatifs - BET |
| 15 h 00 | Principe des groupes de travail <ul style="list-style-type: none">- Rappel sur les objectifs du groupe de travail- Explications sur le fonctionnement- Organisations en 3 tables (Environnement, Patrimoine bâti, Risques naturels) |
| 15 h 10 | Participation - groupes de travail <ul style="list-style-type: none">- 5/6 personnes environ par table- Temps d'échange 50 mn- Animation / BET- Nomination d'un rapporteur par table- Outils à disposition (bloc note pour le rapporteur, cartes thématiques A3, notes d'appui pour engager les échanges) |
| 16 h 00 | Présentation du travail des 3 tables thématiques <ul style="list-style-type: none">- Rapporteur pour chaque table- Transcription sur paper-board et carte A1- Exposé / 10 mn. par rapporteur |
| 16 h 30 | Séance plénière / durée 30 mn. <ul style="list-style-type: none">- Exposé synthétique par le BET et la DREAL / 10 mn.- Réponse aux questions en suspens / 20 mn.- Information sur le 3^{ème} groupe de travail |

7.2.1 - Thématique : Environnement

Définitions

Ressources en eau / hydrographie

La «ressource en eau» du territoire couvre la totalité des écoulements liquides qui traversent le territoire à l'étude, depuis les derniers glaciers (y compris les réserves souterraines).

Anthropisation : interventions et modifications apportées au milieu environnemental par l'être humain

Eutrophisation : phénomène naturel de pollution qui s'applique aux écosystèmes aquatiques et particulièrement aux lacs, s'agissant d'eau stagnante, mais qui est aggravé par l'activité humaine à proximité.

Biodiversité

Îlots de sénescence : il s'agit de parcelles où le peuplement est conservé tel quel, avec ses semis spontanés, sans aucune intervention (définis par l'ONF dès 2009). De façon plus précise, le peuplement forestier est volontairement abandonné à une évolution naturelle, sans aucun traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.), jusqu'à effondrement des arbres et reprise spontanée du cycle sylvogénétique. L'objectif principal est de favoriser les espèces de faune et de flore liées au bois mort et aux dendrocavités.

Constats

La ressource en eau dans le territoire à l'étude est soumise à une très forte anthropisation qui se manifeste de multiples façons : barrages EDF et retenues RTM, conduites forcées, captages, endiguements, enrochements...

Constats

Le développement du tourisme (multiples activités sportives), a introduit dans le milieu de nouveaux éléments eux-mêmes jugés impactants, tant par leur présence, que leur usage (comme les canons à neige, à partir des réserves d'eau d'altitude).

Le réchauffement constaté - notamment en période estivale - accentue l'eutrophisation. Les pâturages avoisinants ont participé aussi à cette évolution (y compris par les ruissellements). La réduction extrême des glaciers réduit aussi les apports estivaux d'eau oxygénée dans les lacs et renforce encore l'eutrophisation. Le phénomène est donc bien multi-factoriel.

Les forêts de protection plantées pour la restauration des terrains en montagne sont massivement composées d'Epicéas, dont l'avenir est sévèrement compromis par le changement climatique. Le renouvellement de ces plantations est aussi un facteur d'impacts paysagers futurs.

A l'échelle régionale, les lâchers d'eau des lacs du territoire, comme le Lac d'Oô, participent au soutien de la Garonne durant l'étiage, en période estivale. Mais ils alimentent aussi l'arrosage et l'irrigation en plaine. Tout est interconnecté au niveau du bassin Adour-Garonne.

Les cours d'eau du périmètre abritent une espèce endémique des Pyrénées - le Desman - inféodée aux torrents de montagne. La qualité de son habitat est impactée par 2 phénomènes: la fragmentation des corridors, liée aux aménagements en rivière (passages busés, retenues, ouvrages RTM) et l'altération de la qualité des eaux (aujourd'hui jugée satisfaisante).

Les problématiques de préservation de la biodiversité sont étroitement corrélées avec les usages du territoire (pastoralisme, sylviculture, fréquentation pour les activités de montagne) et les aménagements (hydroélectricité, correction torrentielle, remontées mécaniques, piste de ski, pistes forestières,...).

Constats

Les touristes, notamment les marcheurs en haute montagne, ou encore les parapentistes, ont tendance à oublier que ce territoire constitue un milieu « partagé » avec la faune sauvage, y compris des oiseaux rares comme le grand Tétraz ou les rapaces, dont la reproduction et le développement restent fragiles.

Par curiosité, les marcheurs ont trop souvent l'envie de sortir des sentiers balisés, n'imaginant pas à travers les passages répétés, amplifiés d'années en années, qu'ils impactent gravement le milieu et génèrent des phénomènes érosifs, avec piétinement des essences rares et endémiques.

Fruit d'une mode - qui s'étend depuis une bonne dizaine d'années - la montagne est aujourd'hui peuplée de « cairns ». Le public oublie que chaque caillou déplacé (que ce soit en rivière ou sur terre ferme) constitue un vrai dérangement pour de multiples organismes et la micro-faune qui y sont abrités.

Aucun projet photovoltaïque de grande ampleur, ni d'éoliennes industrielles, n'est envisagé dans ce territoire (du fait notamment des différents classements naturalistes qui couvrent intégralement le périmètre d'étude).

Orientations

Le niveau extrêmement bas des lacs de montagne, l'été dernier, interroge nécessairement au niveau environnemental sur les capacités futures de prélèvements et les risques conjugués pour les milieux, ainsi d'ailleurs que pour l'attractivité future en montagne.

Organiser une conférence inter-services sur l'avenir des lacs d'altitude, en fonction des priorités qui leur sont attribuées.

Orientations

Proposer à l'ONF que soient organisées sur le territoire des projections et animations ciblées au profit du grand public : le savoir et les projets sont à faire partager.

La gestion de l'espace montagnard du territoire n'est pas seulement une affaire de spécialistes; elle doit nécessairement s'insérer dans une pédagogie auprès du grand public.

L'objectif de classement du territoire permettra d'appréhender toutes les évolutions potentielles dans leur globalité, avec leurs interactions et non de façon sectorisée.

Passerelles

Forêts

Comme pour les vieilles forêts, les îlots de sénescence s'inscrivent clairement dans une démarche forestière respectueuse du milieu, visant à favoriser une mosaïque d'habitats et des zones-sources de biodiversité.

Ces îlots constituent aussi pour les forestiers (ONF en premier lieu) de très bons observatoires des évolutions climatiques et des résiliences qui peuvent se constituer.

Cette démarche ne remplace pas, mais complète, celle qui consiste à introduire et tester de nouvelles essences forestières.

7.2.2 - Thématique : Patrimoine bâti

Définitions

Sur notre territoire d'étude, le patrimoine bâti définit l'ensemble des constructions de caractère, correspondant à une démarche ancestrale d'intégration dans le site, mais aussi offrant une expression architecturale qualitative, manifestant un courant créatif majeur de notre histoire.

Le patrimoine bâti n'est pas cantonné dans le domaine agropastoral du territoire. Il est aussi présent dans le tourisme, ainsi que la production énergétique et dans les infrastructures.

Constats

Sur le territoire à l'étude, le patrimoine bâti rural constitue un témoignage historique des pratiques agro-pastorales ancestrales.

Les granges foraines de la vallée du Lis et de l'Espone en sont l'illustration. Beaucoup de ces granges ont perdu, par méconnaissances des nouveaux utilisateurs, leurs attributs qui les relient au territoire et assurent leur parfaite intégration.

Les matières premières utilisées étaient directement issues du site : bois, pierre, ardoise chaume... Il y a aujourd'hui souvent découplage avec le milieu environnant, par l'apport de matériaux exogènes et du fait de pratiques constructives étrangères au site.

Le Grand hôtel participe de cette production architecturale remarquable, créée dans les années 1920, exprimant un tourisme d'exception sur le plateau de Superbagnères.

Sur bien des points, l'état extérieur de l'édifice (balcons, terrasses, abords...) est préoccupant.

La centrale hydroélectrique de la Pique supérieure constitue l'expression parfaite d'une architecture industrielle pensée de manière qualitative. Elle n'est malheureusement pas entretenue et rénovée avec le soin nécessaire. La centrale de la Pique inférieure (sa jumelle) a pourtant été très bien reprise.

L'ancienne chapelle de Superbagnères correspond à une architecture contemporaine (années 60), dont l'expression du toit (voile en delta) s'intègre au site, preuve d'une compréhension sensible. Après un temps d'abandon et même de vandalisme, la chapelle a trouvé une fonction de restauration. Avec l'exploitation en terrasse au Sud, elle démontre une réinterprétation réussie.

Orientations

Mettre en place une « matériauthèque » avec des exemples illustrés, montrant que tradition et modernité sont parfaitement compatibles, lors de journées dédiées. L'animation pourrait être assurée notamment par le CAUE, mais aussi une association locale dédiée, ou encore des professionnels de l'architecture, mandatés à cet effet, pour accompagner les porteurs de projet (permis de construire, déclaration de travaux), en explicitant les méthodes constructives les plus adaptées pour le patrimoine bâti des granges foraines.

Le projet de restructuration du plateau de Superbagnères apportera une nette amélioration au niveau de la « prise de vue » vers la chaîne. Mais les abords immédiats du Grand Hôtel et l'état des terrasses périphériques nécessitent un vrai projet de réhabilitation / rénovation, en « surfant » sur la dynamique en cours.

Dans le cas des centrales hydroélectriques, le tourisme développé par EDF sur la centrale de Luchon (lac d'Oô) et la vallée du Lis (centrale du Portillon) pourrait être amplifié par une contribution sur l'architecture industrielle.

Des filières locales de production, voir l'utilisation de produits ou de modes constructifs - à forte valeur environnementale - sont à développer. L'école du bois constitue très certainement une belle opportunité.

Passerelles

Écotourisme

L'attractivité touristique dans une vision « Quatre Saisons » du territoire à l'étude, sera renforcée par une vision respectueuse de l'environnement et du patrimoine.

Environnement

Le tourisme industriel constitue un excellent support pour aborder de façon complète les sujets patrimoniaux et environnementaux, en montrant l'interaction des sujets.

Tourisme

Dans un contexte d'échange et de partage, des visites ciblées de l'école du bois, du fait de sa spécificité en France - peuvent constituer un maillon supplémentaire dans la découverte du territoire.

7.2.3 - Thématique : Risques naturels

Définitions

RTM : Cet acronyme désigne un service de l'ONF chargé de la restauration des terrains en montagne (loi de 1860).

Il s'agit d'une action qui historiquement a été justifiée et développée sur le territoire d'étude, suite à des crues et glissements de terrain catastrophiques, ayant impacté la ville de Luchon.

L'objectif du RTM (après 1875) est justement d'assurer la protection des personnes et des biens, en intervenant dès l'amont, au cœur des massifs, par la prévention des risques torrentiels.

Paysage glaciaire: Cette expression caractérise une accumulation répétée et continue de neige, qui se solidifie et se transforme en glace. Cette langue de glace, constituée de façon caractérisée sur les versants Nord des plus hauts sommets, descend lentement et alimente en continu les lacs glaciaires. Par définition, il n'y a donc pas d'étiage.

À ne pas confondre glaciers et névés. Ces derniers, qui sont aussi des accumulations de neige hivernale, fondent au cœur de l'été et n'assurent que très difficilement les apports nécessaires aux lacs en période d'étiage.

Pergélisols : Ce terme, synonyme de permafrost en anglais, désigne un sol gelé en continu, donc totalement imperméable, en très haute montagne sous nos latitudes.

INPG: inventaire national du patrimoine géologique. Dans le territoire, on note la présence de 5 sites remarquables inscrits à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG).

Constats

Le territoire - du fait du relief et de pentes extrêmement raides (versant Nord)- a subi de très nombreux glissements de terrain depuis un siècle. Le Laou d'Esbas constitue l'un des exemples significatifs de ces désordres et des interventions lourdes qui ont été conduites par le RTM.

Les glissements de terrain observés (dernier en 2013), au-dessus de Castelvieu - ont la particularité de supprimer la couverture arborée et son système racinaire, qui a justement pour objet d'infiltrer l'eau lors d'épisodes orageux extrêmes.

Les travaux en montagne, associant ouvrages de retenue et reboisements, ont pour objectif de restaurer un équilibre dans la combe concernée. La continuité écologique n'est pas une obligation pour ces ouvrages qui sont avant tout conçus dans le cadre d'une mission d'intérêt général pour la préservation des personnes et des biens.

90% des glaciers ont disparu depuis 1900, d'où une transformation importante des paysages d'altitude. Les actions concrètes en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique ont donc une importance particulière pour la sauvegarde des paysages de montagne.

Cette disparition s'est accompagnée corrélativement d'une fonte des pergélisols (terrains rocheux situés originellement sous les anciens glaciers), dans le domaine alpin et des glaces interstitielles dans les massifs rocheux. Cela favorise les glissements de terrain et la chute de blocs, entraînant des risques accrus et des évolutions majeures dans les paysages. On observe une fonte précoce de la neige accumulée en hiver. Cette moindre alimentation estivale des ruisseaux et des lacs entraîne un étiage beaucoup plus prononcé, ayant un impact sur les écosystèmes.

Orientations

Mettre en place, avec le service RTM, au sein du territoire, un document pédagogique, à visée du grand public, avec un tableau récapitulatif des différentes techniques utilisées, leurs avantages respectifs, leurs fragilités, les raisons de leurs éventuels abandons, ainsi que des photos ciblées du site. De nombreux échantillons distincts y sont présents. Ce travail récapitulatif peut aussi être accompagné d'une partie prospective sur des techniques en phase de test, voire des anticipations.

Il y a un besoin réel d'une nouvelle pédagogie, pour expliquer au grand public et aux utilisateurs de la montagne en particulier, la nécessité d'ouvrages de protection en montagne, les techniques pratiquées et leur fonctionnalité.

Dans un contexte avéré de changement climatique, toutes les actions combinées visant la sobriété énergétique et l'efficacité, sont à accompagner et privilégier, y compris dans le choix des matériaux, en fonction de l'énergie consommée pour les produire par exemple.

Passerelles

Forêts

Les forêts de protection sont étroitement liées au risque naturel, à travers les interventions du RTM. Le changement climatique conduira à imaginer et tester, dans le futur, des modifications dans les pratiques utilisées et l'introduction de nouvelles espèces et variétés forestières.

7.3 - Groupe de travail n°3 Développement économique - Tourisme

Participants

- Alain PUENTE (CCPHG)
- Pierre Lehimas (DREAL)
- Michel LERAY (Mairie de Luchon)
- Jérôme DEU (CCPHG - Voirie)
- Lionel PAYOT (CCPHG - Environnement)
- Carine VIDAL (CCPHG - Dévpt. économique)
- Séverine LABERE (CCPHG - Développement)
- Assumpta GUIXOT (CCPHG - Culture / coop. transf.)
- Pascal GRABETTE (EDF)
- Emie PERALEZ (PNR - Transition touristique)
- Mathilde CANARD (ATD31 - HG Ingénierie)
- Sara ARJO (Val d'Aran)
- Yannick MAURANNE (ONF et RTM)
- Daniel ESTRADÉ (FDAAPPMA31)
- Jean LERIME (FDAAPPMA31)
- Noël RICHARD (Aéroclub de Luchon)
- Michel HAILLOT (APPM)

- Alain Quiot et Florian Pinchon (TerreHistoire)

Programme

- | | |
|---------|---|
| 14 h | Accueil / collation |
| 14 h 15 | Présentation publique <ul style="list-style-type: none">- Projection du périmètre à l'étude- Présentation du projet de cahier de gestion- Intervenants : M. le Président de la CCPHG
Pierre Lehimas / DREAL
TerreHistoire et Adret / BET |
| 14 h 40 | Etat d'avancement de l'étude <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 - Diagnostic partagé<ul style="list-style-type: none">« Diagnostic sensible »« Séquences paysagères »- Projection - extraits plaquette transmise- Commentaires explicatifs - BET |
| 15 h 00 | Principe des groupes de travail <ul style="list-style-type: none">- Rappel sur les objectifs du groupe de travail- Explications sur le fonctionnement- Organisations en 3 tables thématiques (Développement économique - Tourisme Adaptations) |
| 15 h 10 | Participation - groupes de travail <ul style="list-style-type: none">- 5/6 personnes environ par table- Temps d'échange 50 mn- Animation / BET- Nomination d'un rapporteur par table- Outils à disposition (bloc note pour le rapporteur, cartes thématiques A3, notes d'appui pour engager les échanges) |
| 16 h 00 | Présentation du travail des 3 tables thématiques <ul style="list-style-type: none">- Rapporteur pour chaque table- Transcription sur paper-board et carte A1- Exposé / 10 mn. par rapporteur |
| 16 h 30 | Séance plénière / durée 30 mn. <ul style="list-style-type: none">- Exposé synthétique par le BET et la DREAL / 10 mn.- Réponse aux questions en suspens / 20 mn. |

7.3.1 - Thématique : Développement économique

Définitions

Les concepts de « circuit court » et de production locale, correspondent à une démarche globale visant à réduire les impacts liés aux échanges (bilan carbone), en privilégiant et en soutenant les productions locales du territoire à l'étude et dans son environnement immédiat.

Le thermalisme au sens large constitue historiquement la première activité - avant le ski - dans le luchonnais.

La dimension « médicale » initiale évolue aujourd'hui vers des applications thermoludiques, plus en phase avec la demande actuelle.

L'hébergement au sens large comprend l'hôtellerie traditionnelle et de groupe, les chambres d'hôtes, les refuges et les cabanes de montagne.

Constats

Malgré la présence forte de l'agro-pastoralisme sur le territoire à l'étude, la production locale - et notamment les transformations du lait et de la viande - n'est pas véritablement développée.

L'artisanat d'art est fort peu développé sur le territoire. Aucun magasin d'artisanat, ouvert à l'année, n'est présent sur le luchonnais. Le packaging et les autres supports de communication (poster, autocollant...) de certains producteurs locaux (Abelio ou Brasserie du Vénasque par exemple) montrent une voie dynamique associant fabrication et création.

Le déploiement en cours du thermalisme sur Luchon, avec de nouvelles installations liées à la remise en forme, constitue la base d'une nouvelle attractivité, potentiellement à forte retombée économique.

Constats

Sur le territoire en projet et dans son environnement, l'ensemble d'hébergement de la palette décrite est bien présente. Mais, en termes d'hôtellerie de groupe, le centre de l'Ourson est aujourd'hui fermé.

Par ailleurs, l'hébergement individuel et collectif est également en train d'évoluer : chambres d'hôtes et gîtes se développent sur le luchonnais. Les gîtes de montagne ont été pour certains rénovés (Hospice de France), ou reconstruits comme tout récemment le refuge du Vénasque (propriété CAF).

De nombreux sentiers - dédiés à la marche ou au VTT par exemple - sillonnent le territoire en projet. Le caractère cloisonné des diverses activités sportives proposées, n'est pas propice à une prise en compte efficace du milieu traversé, de sa richesse et donc de son respect.

Dans plusieurs sites montagnards classés des Pyrénées, les rotations de navettes permettent de réduire considérablement l'impact visuel des véhicules, mais aussi la pollution de l'air au sein des massifs. Cette démarche positive a été reprise à l'été 2022, à titre expérimental, par la CCPHG pour l'accès aux Granges d'Astau.

cf Constat abordé dans la thématique Tourisme :

Le ski, jusqu'à présent principale activité économique et emblématique du secteur, est peut-être aujourd'hui mis en péril par le changement climatique. « L'or blanc » constitue encore aujourd'hui un sujet majeur pour le luchonnais. Mais quid des recherches alternatives ?

Orientations

Conforter et soutenir les activités économiques qui sont en lien direct avec la nature sur le territoire et donc très porteuses de sens, du fait de l'échelle artisanale : fromagerie, viande, charcuterie, conserverie... Ces produits locaux, tout comme cela se pratique au sein des PNR, doivent pouvoir faire l'objet d'un suivi de qualité, puis d'une labellisation avec cartographie des implantations locales concernées et édition de dépliants dans les offices de tourisme et commerces sur la vallée.

Utiliser la thématique de l'eau, qui constitue l'un des fondements de l'attractivité du territoire (lacs glaciaires, cascades...), comme un nouveau vecteur pour l'identité. Au-delà du thermalisme (qui lui-même évolue vers le thermo-ludique), ce sont l'ensemble des applications qui doivent être sublimées et coordonnées (tourisme industriel avec l'usine d'eau minérale et la centrale hydroélectrique), mais dans une même prestation touristique, groupée avec des sites remarquables toujours liés à l'eau (Gouffre de Malaplate, gouffre d'Enfer...).

La maison d'enfants de l'Ourson ne correspond plus aux besoins actuels. La réhabilitation et la réorientation par rapport à la demande, sont nécessaires pour faire évoluer l'offre d'hébergement de cette grosse structure bâtie.

7.3.1 - Thématique : Développement économique

Orientations

Mise en place de packs offrant une prestation globalisée, groupant à la fois transport, hébergement et loisirs, sous la forme par exemple d'un passeport, assurant une palette d'activités sportives, mais aussi culturelles.

Volonté de soutenir un tourisme qui ne soit pas concentré sur les seules activités de vacances (et en particulier le ski).

Nécessité d'ouvrir chaque activité proposée à un panel de thèmes et sujets connexes, propres à développer, au-delà même de l'activité choisie, une curiosité et une découverte. D'autres ressorts et attraits sensibles pourraient être mis à profit, avec une remise à niveau des parcours, sentiers mémoriels, avec une signalétique appropriée, rappels historiques, contes et légendes, escape game ...

De façon nouvelle, le développement économique passera par le décloisonnement entre activités. Il conduira à se débarrasser d'une perception saisonnière, pour imaginer une vision plus large de la pratique 4 saisons de la montagne, sans exclusive (slowtourisme, développement personnel, sylvothérapie...).

Orientations

Un développement économique, basé sur le tourisme 4 saisons, sous-entend nécessairement un basculement volontaire vers toutes les autres alternatives à la voiture et le soutien aux nouvelles mobilités : vélo électrique, navette électrique (ou hydrogène) couplée à la future liaison de train hydrogène.

Affecter un rôle de sensibilisation auprès du public, aux futurs conducteurs de navettes dans le territoire, comme par exemple à l'Hospice de France, moyennant une formation appropriée. Cette orientation pourra être amplifiée après analyse et bilan de l'expérience conduite en 2022 aux Granges d'Astau.

En complément, assurer une régulation des flux de voiture - non dans une démarche coercitive - mais plutôt d'accompagnement des différents publics, pour mieux protéger le milieu environnant.

Passerelles

Environnement

La valorisation des produits d'Estive, si elle s'inscrit dans un projet non exclusivement commercial, aura des retombées positives sur l'attractivité du territoire et sa compréhension. Les thématiques doivent pouvoir se croiser.

Environnement

Développer un tourisme basé sur la thématique de l'eau au sens large, est aussi le meilleur moyen de démontrer la fragilité des processus écologiques en cours, de l'impact de l'anthropisation et des risques en cours, sans modification des pratiques actuelles.

Patrimoine

L'ensemble du bâti, correspondant au potentiel d'hébergement et de restauration sur le territoire d'étude et aux alentours, ne peut être désormais détaché - s'agissant d'un site d'exception, en projet de classement - d'une forte exigence et implication architecturale, paysagère et patrimoniale. Gîte, refuge et cabane pastorale doivent s'inscrire dans cette même démarche qualitative, pour être en cohérence avec le futur cahier de gestion.

Tourisme

Une prise en charge, un accompagnement à la carte (et non la réponse à une demande stricte de « consommation de la montagne »), sont en mesure d'ouvrir le public sur de nouvelles opportunités de découverte, d'intérêt et sans doute de fidélisation.

Passerelles

Environnement

Réduire le déclin ski / montagne, trop ciblé sur une période courte de l'année, vers une pratique de la montagne 4 saisons, est sans doute le meilleur moyen de provoquer un étalement de la fréquentation et de réduire les impacts sur le milieu.

L'évolution vers des solutions de transport décarboné, désormais bien enclenchée sur le territoire, doit être accompagnée, pour qu'elle soit aussi un facteur très favorable de réduction des impacts sur la faune sauvage et le milieu naturel (moins pollution lumineuse, dérangement lié au bruit atténué, réduction des collisions d'animaux avec les véhicules...).

Environnement

Confier - par exemple aux chauffeurs de navettes - une mission de sensibilisation et de médiation, est en réalité une démarche propre à reconnaître à chacun sa capacité d'être aussi éco-acteur du territoire.

7.3.2 - Thématique : Tourisme

Définitions

Pêche et chasse constituent les 2 activités de loisirs ancestrales du territoire, à travers des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) pour la chasse et l'AAPPMA (Association agréée de Pêche et de Protection des milieux aquatiques), affiliée à la Fédération Nationale de la Pêche en France (à travers des Fédérations départementales).

Le concept de «pratiques sportives» désigne l'ensemble des activités de loisirs actifs, qui peuvent se développer en montagne, sur les 4 saisons et non exclusivement en période hivernale.

Le ski, l'un des moteurs du développement touristique de la vallée, grâce à Superbagnères, a évolué dans les pratiques et techniques (snowboard, raquettes, patinette...).

Slow tourisme : Un tourisme alternatif qui met l'accent sur la sobriété énergétique (locomotion décarbonée), mais aussi le développement personnel, la contemplation, les activités culturelles et poétiques.

Constats

La fréquentation touristique réelle sur le territoire à l'étude et le luchonnais est très mal connue au niveau statistique. Un travail est effectué avec l'aide de GZA et de l'agence des Pyrénées pour mieux l'évaluer, notamment à travers les réservations et les séjournants. S'agissant d'une économie pour partie souterraine, il est en définitive assez difficile d'approcher la réalité des chiffres.

Changement sociétal à la suite du COVID notamment : amplification de la demande de «nature» de la part d'une frange de population qui n'y était pas préparée : envie de promenade, gratuité, pas d'équipement, absence de codes adaptés... On observe un sous-équipement individuel qui est flagrant pour une partie des touristes. L'utilisation de matériel approprié est très sous-estimée par les nouveaux pratiquants de la montagne. Cela entraîne une augmentation des risques et accidents.

En parallèle, on observe une évolution heureuse de la sociologie des hébergeurs eux-mêmes, souvent plus impliqués et mieux informés.

Au-delà du ski lui-même, mais aussi de la marche, la pratique sportive s'est développée sur des périodes et des territoires élargis : parapente, deltaplane, mais aussi VTT, escalade...

De nouvelles pratiques de la marche en montagne se tournent vers des compétitions, avec notamment le développement du trail (Aneto Trail) qui constitue en réalité une course chronométrée en montagne.

Constats

On observe une accumulation des activités sportives, couvrant aujourd'hui quasiment toute l'année, selon le type de pratique. On observe des concurrences et même des problèmes de cohabitation, avec une accumulation des pressions sur l'environnement.

L'extrême diversification des activités de plein air évolue en permanence et conduit à s'interroger sur la ressource disponible sur le territoire pour chaque activité, sans qu'elle impacte les autres pratiques et l'environnement.

Les ressources touristiques ne se limitent pas, dans le site et en périphérie, aux seules pratiques sportives: hébergement hôtelier et chambres d'hôtes, gastronomie, balnéothérapie en redéploiement à Luchon...

Pour renforcer l'offre touristique et mieux qualifier la fréquentation actuelle, les services proposés sont malheureusement éclatés entre plusieurs structures et peu coordonnés : 4 bureaux d'accueil distincts sur les allées d'Etigny. Il en résulte une réelle confusion et même un brouillage dans la compréhension.

Le Luchon Aneto Trail a désormais plusieurs années d'exploitation. Les parcours, actualisés chaque année, traversent le territoire à l'étude. La compatibilité des courses avec le respect du milieu naturel est questionnée au niveau de la pratique.

7.3.2 - Thématique : Tourisme

Orientations

Nécessité urgente d'un investissement humain pour informer ces nouveaux publics, avides de nature et qui veulent créer des ruptures avec leur quotidien urbain. Ils n'ont pas les codes appropriés. Seul le maillon de la médiation est en mesure d'y remédier.

L'augmentation de la fréquentation, quelle que soit l'époque de l'année, dès l'assurance d'un beau week-end ne doit pas entraîner de surfréquentation ciblée et trop localisée. Toutes les solutions permettant de répartir ces flux sur le territoire et dans le temps, sont à privilégier. Car il y a vraiment nécessité d'un partage de l'espace et d'une préservation de son potentiel environnemental.

Les ressources touristiques du territoire, quelle que soit l'activité pratiquée et au-delà de la dimension sportive qui est déjà très large, sont exceptionnelles par leur potentiel. Mais elles demandent à la fois une valorisation, un accompagnement (nécessité d'une transmission), mais aussi d'être mieux protégées au niveau dispositifs de sécurité.

L'accompagnement consisterait à « ouvrir » (c'est-à-dire décloisonner) chaque activité sportive vers les autres qualités exceptionnelles qu'offre le site, notamment en matière paysagère et environnementale. Il s'agit d'aller vers des pratiques éco-responsables et d'y sensibiliser les participants sportifs et au-delà, tous les utilisateurs.

Orientations

Tous les réseaux identifiés sur le territoire, correspondant à chaque pratique sportive (pistes de ski, tracés VTT, itinéraires Trail) demandent une réelle coordination inter-associations, pour assurer une meilleure sécurité, afin d'éviter les problèmes de cohabitation sur les mêmes circuits (sources de conflit d'usage), mais aussi renforcer la sensibilisation au milieu environnant qui est traversé et soumis à des surfréquentations et des dégradations.

Faire évoluer l'idée de montagne au sens générique pour que le territoire en projet ne soit plus le « spot » qui concentre toute la fréquentation (avec ses conséquences néfastes), mais bien un espace remarquable au sein d'un territoire plus vaste, qui englobe également le Piémont. C'est bien encore l'idée d'une diffusion qu'il s'agit d'accompagner et non de concentration.

Orientations

Anticiper le changement climatique en cours par une modification du discours qui ne soit plus monovalent au niveau de tous les acteurs du territoire. Il n'y a plus systématiquement de la neige (et sur un laps de temps très court), mais il y a d'autres offres : on peut aller à la montagne en hiver, même s'il n'y a plus de neige !

Passerelles

Risques naturels

Toute la montagne est soumise à des degrés divers à des risques naturels importants (chutes de blocs, éclairs, coups de vent...) qui démontrent l'importance de la prévention au niveau de chaque sport et en particulier avec les nouveaux pratiquants.

Rôle très important des professionnels de la montagne, comme « passeur » et « médiateur ».

Environnement

De façon générale, la multiplication des pratiques sportives et touristiques, est potentiellement source de dégradation : piétinement répété hors sentier, déchets, bruit...

Ces fréquentations cumulées imposent une sensibilisation environnementale de tous les acteurs concernés, avec la mise en place de protocoles et un cahier des charges approprié.

Le développement de toutes ces activités de plein-air doit être maîtrisé (lieux, périodes, nombre de personnes) pour limiter les impacts sur la faune (dérangement) et la flore (piétinement).

Phase 2

Définition d'une stratégie d'orientation

Mail Barrat
2986 m

Pic de Boum
3006 m

Pic de Maupas
3109 m

Pic des Crabioules
3116 m

Pic Lézat
3107 m

Pic de Quayrat
3060 m

Petit Quayrat
2 847 m

Pic Samès
2600 m

Cap
des Hounts Secs
2698 m

Cahier de gestion du projet de site classé
des hautes vallées frontalières du Luchonnais



TERREHISTOIRE
architectes-paysagistes



Co-construction des orientations stratégiques

A la suite des échanges menés auprès des différents acteurs et personnes-ressource du territoire, toutes les analyses montrent un cloisonnement des actions menées et des responsabilités, parfois même de façon ancestrale. On observe une forme spontanée d'appropriation de l'espace en fonction d'usages ciblés. Une méconnaissance du milieu montagnard par les nouveaux publics, attirés par un milieu jugé « vierge » - donc ouvert à une forme de liberté d'usage, mais aussi d'incivilités - a souvent été rapportée.

La protection, mais aussi l'avenir de ce territoire de haute-montagne sont extrêmement liés, dans le périmètre défini pour le classement national. Et sa valeur patrimoniale exceptionnelle a été soulignée durant la première phase d'étude. Son développement harmonieux passe nécessairement par des orientations opérationnelles fortes, poursuivies dans le temps, soutenues par tous les acteurs du territoire, étroitement combinées et coordonnées.

L'économie montagnarde et le développement maîtrisé du territoire, mais aussi les différentes pratiques touristiques et notamment sportives, ne peuvent être envisagés de façon étanche et autonome. Toutes les activités liées à la montagne, comme le démontrent les conflits d'usage observés, ne peuvent désormais être pensées et organisées, sans l'acceptation de 3 visions d'intervention, étroitement associées :

- Coexistence et évolution des pratiques
- Partage de l'espace
- Echanges et communication

COEXISTENCE ET EVOLUTIONS DES PRATIQUES

La variété des activités menées spécifiquement par l'homme en milieu montagnard, de façon ancestrale (comme les estives), mais aussi à l'opposé, dans des pratiques sportives récentes (comme le parapente ou plus récemment encore le trail), montre une évolution extrêmement changeante des comportements. Il y a donc nécessité d'une coexistence dans l'espace : chaque activité nouvelle doit s'assurer de ne pas impacter les autres acteurs du territoire ou pratiquants de la montagne, mais aussi le milieu environnemental, qui constitue le «support originel» pour chacun.

PARTAGE DE L'ESPACE

Le terme de « partage » doit être appréhendé dans un sens noble ; bien évidemment, il ne s'agit pas d'un « découpage » de l'espace (en fonction de critères ou de besoins additionnés), mais bien d'une recherche de couloirs de passages, d'accès, qui seront partagés. Ce « partage » sous-entend dès lors une forme nécessaire de « mutualisation », en prenant toujours en considération que la charge occasionnée au milieu environnant doit toujours être prise en compte, en minimisant les impacts potentiels. L'espace est aussi « partagé » avec la flore et la faune sauvage...

ECHANGES ET PEDAGOGIE

Ce troisième concept a été évoqué dans chacun des groupes de travail, durant la phase 1. Il couvre des actions pédagogiques auprès des différents publics (sans exclusive). Il manifeste la nécessité de transférer par exemple aux élèves un rôle de « médiateur ». Il souligne le besoin absolu d'intégrer accompagnateurs de montagne, guides de haute montagne, chauffeurs de navette électriques... dans la boucle. Il exprime tout l'intérêt de favoriser des échanges réguliers entre partenaires et gestionnaires de l'espace forestier, comme d'ailleurs entre pêcheurs, chasseurs et sylviculteurs...

1 - Pastoralisme

CONSTAT

- Pression hétérogène du pastoralisme sur le territoire : diminution du cheptel / déprise
- Impacts de la concentration des troupeaux sur certaines estives : altération de la flore
- Ecobuage sur pâturages d'estive en forte pente à réglementer (feux incontrôlés / destruction de la biodiversité)
- Fragilité liée à une ressource en eau insuffisante des estives (surtout sur le plateau de Campsaure)
- Gestion pastorale en MAEC visant à une "Amélioration de la gestion par le pâturage »
- Entretien plus fin des milieux, favorisant une biodiversité riche et variée
- Manque de reconnaissance par les touristes du rôle du pastoralisme sur le façonnement des paysages d'altitude
- Contraste accentué entre les pratiquants réguliers et les nouveaux touristes
- Problème de partage de l'espace (chiens des randonneurs / « patous »)
- Nécessité d'un partenariat entre acteurs du pastoralisme et acteurs du tourisme
- Problème de compétences sur la gestion des tracés existants et financements, lors de nouveaux tracés
- Manque d'attrait des cabanes pastorales (toutes communales) et incivilités constatées
- Nécessité de leur rénovation et intégration paysagère, en respectant les exigences architecturales (ABF / Site classé)
- Exigence qualitative de ce patrimoine architectural, à prendre en compte par les collectivités

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Soutenir et accompagner le pastoralisme dans la perspective d'une adaptation au changement climatique, mais aussi des évolutions de la fréquentation touristique (effectif, population, type d'activités...)			
A	PROJETS D'ACTION	Mettre en oeuvre des diagnostics d'estives, pour une gestion adaptée aux évolutions de la charge de bétail, aux enjeux du changement climatique et respectueuse des paysages et de la biodiversité	Réaliser des diagnostics pastoraux (en lien avec les groupements pastoraux et la Chambre d'Agriculture)
			Développer, dans le cadre des MAEC, des gestions adaptées aux estives, avec la mise en place d'enclos adaptés (pour éviter la mortalité de la faune sauvage), en lien avec les contrats Natura 2000
	Améliorer la gestion de la ressource en eau sur le territoire (Passerelle Biodiversité)		Travailler avec la commission locale d'Ecobuage, pour expliciter les conditions permettant d'assurer cette pratique : respect des mosaïques de milieux, impacts éventuels, règlements en cours et éventuellement modifications à apporter
			Quantifier les besoins et évaluer les améliorations à apporter pour sécuriser la ressource en eau (captage de source et aménagement, construction et réhabilitation d'abreuvoirs, stockage de l'eau avec des citernes), en respectant les enjeux liés aux zones humides
		Veiller à croiser les propositions avec une démarche d'intégration paysagère	
Renforcer la connaissance du milieu environnant et de ses usages par les acteurs du territoire			
B	PROJET D'ACTION	Informer et sensibiliser les acteurs du territoire, y compris les visiteurs, sur le pastoralisme	Expliquer le rôle du pastoralisme (dimension alimentaire, qualité exceptionnelle, circuit court, entretien des estives, biodiversité), insuffisamment connu des touristes
			Mettre en place de véritables relais de médiation sur le site : professionnels de la montagne (pouvant exposer des connaissances, après une formation croisée), éleveurs sur estives et chauffeurs sur infrastructure, mais aussi animer des ateliers pédagogiques
			Mener des actions de sensibilisation auprès des écoles du territoire et au-delà
			Organiser des activités dans les estives, pour sensibiliser les randonneurs (pique-nique, itinéraire pédagogique, sentiers de découverte, panneaux d'information dans les cabanes pastorales et sur les itinéraires de randonnée...)
Concevoir les futurs aménagements et constructions, dans une vision "multicritères" (patrimoniaire, environnementale, touristique, économique et technique)			
C	PROJET D'ACTION	Réhabiliter les cabanes pastorales participant à une perception qualitative de la montagne par le public, dans un souci d'intégration paysagère et de qualité patrimoniale et patrimoniale (Passerelle Patrimoine bâti)	Elaborer une démarche sur la rénovation des cabanes, en mettant à disposition des 5 Communes concernées une nouvelle cohérence architecturale (partenariat avec CAUE)
			Communiquer sur l'importance de l'intégration paysagère des cabanes pastorales
			Informer sur le fait que les coûts ne sont pas systématiquement plus élevés que des réhabilitations « courantes » lorsqu'ils sont étudiés en amont
			Développer les filières locales de production de matériaux et d'artisans qualifié, pour la construction et la réhabilitation

2 - Forêts

CONSTAT

- Les forêts représentent 30% de la surface du site
- Les "vieilles forêts" représentent 29% de la surface forestière dans le site
- Evolution de la reconnaissance des vieilles forêts ces dernières années, mais aucune réglementation dédiée, permettant de mettre en place des protections et une gestion adaptée aux enjeux
- L'exploitation forestière est essentiellement réalisée selon différents modes, dont les coupes en "futaie irrégulière", qui respectent les plans pluriannuels forestiers
- Aucune coupe à blanc n'est pratiquée dans les forêts publiques
- Nécessité de maintenir une couverture forestière continue et résiliente en raison des aléas naturels, tels que les crues et les avalanches
- Déséquilibre de la régénération naturelle, causé par un contrôle insuffisant des populations de cervidés (responsables de dégâts importants dans les jeunes peuplements forestiers)
- Des diagnostics partenariaux menés pour évaluer la situation en collaboration avec l'ONF, la fédération de chasse et le Centre régional de la propriété forestière
- Le changement climatique se manifeste par des taux de dépérissement (notamment certaines essences) et met au premier plan les questions sur l'avenir de la forêt dans le territoire d'étude
- Une fréquentation incontrôlée des visiteurs dans les massifs forestiers

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Sensibiliser l'ensemble des visiteurs dans une nouvelle approche touristique, responsable du milieu forestier			
A	PROJET D'ACTION	Sensibiliser les visiteurs et les habitants du territoire sur l'importance et le rôle des forêts	Améliorer la communication autour de la forêt et de son importance multifonctionnelle
			Soutenir et renforcer l'adhésion du public, par des actions de sensibilisation sur la richesse des milieux forestiers, notamment dans les vieilles forêts et leurs rôles sur le maintien de la biodiversité dans les Pyrénées
			Organiser des sentiers de découverte et d'interprétation en forêt, après sélection de sites emblématiques
			Mettre en place des supports pédagogiques et de formation
			Former des accompagnateurs, des éco-gardes, des membres des Groupements pastoraux (GP) sur la gestion multifonctionnelle des espaces boisés
			Assurer des actions de sensibilisation auprès du public et des animations autour des vieilles forêts, éventuellement avec les gestionnaires concernés
			Proposer des visites d'arbres remarquables, tant en forêt qu'en milieu ouvert, sur la base de pré-inscription à l'OTI par exemple
Favoriser des échanges réguliers entre partenaires et gestionnaire de l'espace forestier (y compris les vieilles forêts), en vue d'une adaptation des plans de gestion			
B	PROJET D'ACTION	Proposer des évolutions dans la gestion des espaces forestiers	Vulgariser le contenu et les objectifs des plans d'aménagement forestier auprès des visiteurs
			Mettre en place un dispositif de concertation régulière entre les partenaires et les gestionnaires de l'espace forestier, afin de décloisonner l'information sur les actions menées
			Echanger avec la fédération de chasse pour des plans de chasse des cervidés plus ambitieux
Communiquer sur l'ensemble des fonctions attendues de la forêt, dans l'avenir, (écologique économique, sociale et culturelle) et assurer leur développement combiné			
C	PROJET D'ACTION	Améliorer la gestion multifonctionnelle des forêts	Organiser des échanges avec l'ONF sur des évolutions potentielles des plans de gestion des forêts, avec une plus grande adaptation aux changements climatiques
			Développer les offres de formation existantes sur les métiers de la filière bois (bucheronnage, sciage, menuiserie, charpente, bois/chauffage...)
			Ouvrir de nouvelles filières de compétence (électronique...)
			Organiser une campagne attractive de communication sur le bois et ses multiples utilisations
			Echanger avec l'ONF sur des propositions visant une meilleure préservation des vieilles forêts

CONSTAT

- Un enjeu majeur de préservation de la très grande richesse de la biodiversité (milieux forestiers, prairies d'estive, landes et pelouses d'altitude, milieux rupestres, lacs de montagne...)
 - Des mesures de protection appropriées et des actions de gestion en faveur de la biodiversité sont déjà mises en place
 - Absence de mise en compatibilité des divers usages du territoire avec les objectifs de préservation des milieux et de la faune (accentuée par le changement climatique et l'augmentation de la fréquentation)
 - Forte compétition entre cervidés et cheptel (bovin et ovin) pour la ressource fourragère des estives
 - Réchauffement climatique et eutrophisation accentués en période estivale, notamment par les pâturages avoisinants et la réduction des glaciers
 - Compréhension des différentes réglementations essentielles pour assurer une gestion cohérente et complémentaire des sites
-
- Une ressource en eau fortement anthropisée, avec la présence de barrages, retenues, conduites forcées, captages et enrochements
 - Niveau d'eau de plus en plus bas dans les lacs de montagne
 - Des prélèvements futurs accrus et des risques pour les milieux naturels et l'attractivité en montagne
 - Une nécessaire interconnexion des bassins hydrographiques pour une meilleure gestion
 - Des espèces endémiques impactées (Desman, Euprocte...)
-
- Eviter les dérives liées à la fréquentation et aux aménagements d'infrastructures
 - Une nécessaire prise en compte, par les touristes et les randonneurs, que le territoire est "partagé" avec la flore et une faune sauvage fragile
 - Le développement du tourisme peut être impactant au niveau de l'environnement (pollutions, demande accrue d'eau potable...)
 - Non respect des sentiers par certains traileurs et randonneurs, absence de sentiers bien marqués sur certains itinéraires, avec des impacts graves sur l'environnement
 - Actions de sensibilisation menées auprès des associations de VTT et des pratiquants de trail pour limiter ces impacts
 - Actions spécifiques engagées dans le cadre du Document d'Objectif (Docob) des sites Natura 2000

3 - Environnement / Biodiversité / Eau

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Faciliter une prise en compte vis-à-vis de la biodiversité et un changement de comportement par tous les publics et utilisateurs, dans la perspective d'une préservation de la richesse du milieu, mais aussi d'une adaptation aux évolutions climatiques		
A	PROJET D'ACTION	Améliorer la gestion de la biodiversité (Passerelle Natura 2000)
		Mettre en place de plans de gestion de la flore à vocation médicinale (Gentiane, Arnica, ...) et alimentaire, en lien avec le Conservatoire botanique, pour éviter la surexploitation et les dégâts sur les milieux associés
		Réglementer, après concertation entre les 5 Communes du territoire, des arrêtés pour les collectes de plantes médicinales
		Amplifier les tests et mesures pour estimer les impacts des cervidés sur la forêt
Renforcer la concertation entre les gestionnaires des différents espaces soumis à une réglementation et à des plans d'action (Espace classé, ENS, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, PNR, RNR...)		
B	PROJET D'ACTION	Inciter à une concertation et faciliter l'application de la réglementation
		Inciter les Communes à avoir une réglementation harmonisée sur leur territoire
		Accompagner ces Communes dans la publication d'arrêtés communs pour la protection de l'environnement
Elaborer des mesures d'accompagnement et de gestion, afin de préserver l'ensemble des valeurs d'exception de la biodiversité dans le territoire		
C	PROJET D'ACTION	Mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion
		Concevoir des aménagements, dédiés à la mise en défens des jeunes peuplements, avec des grillages conçus pour assurer une bonne insertion paysagère (munis de visualisateurs pour les oiseaux)
		Assurer une cohérence d'ensemble (par rapport aux différents sites classés initiaux), sur le contenu de la réglementation, des fiches d'actions (par exemple avec une mutualisation de certaines actions)
		Créer des liens entre les différents comités de gestion, pilotage...
		Veiller à ce que les 5 Communes soient toujours impliquées dans ces comités de gestion
		Mettre en place une organisation souple pour assurer le lien entre le cahier de gestion et les autres instances de réflexion existantes au niveau de l'intercommunalité
		Définir des modalités de valorisation et la diffusion des expériences et bonnes pratiques déjà menées

D	Impliquer tous les acteurs, mais aussi l'utilisateur, dans un processus d'adaptation à l'évolution rapide de la ressource en eau, sous toutes ses formes et usages		
	PROJET D'ACTION	Valoriser les ressources en eau et aménager les points de prélèvement (Passerelle Pastoralisme)	
			Quantifier les besoins et les améliorations à apporter pour la ressource en eau (captage de source et aménagement, construction et réhabilitation d'abreuvoirs, stockage de l'eau avec des citernes) Veiller à croiser les propositions avec une démarche d'intégration paysagère
E	Convaincre l'ensemble des publics que les pollutions multiples identifiées, à travers les comportements, ne sont pas l'affaire des seuls spécialistes, mais bien de chacun, dans l'apprentissage des gestes au quotidien		
	PROJET D'ACTION	Améliorer les compétences et connaissances des acteurs du territoire, y compris les visiteurs	
			Organiser des projections et animations ciblées sur le classement, au profit du grand public, mais également sur les liens et incidences avec les autres espaces avoisinants (départements limitrophes de l'Ariège et de la Haute-Garonne), mais aussi transfrontaliers côté espagnol, avec le Val d'Aran, la Catalogne et l'Aragon
			Proposer une conférence inter-services sur l'avenir des lacs d'altitude, en fonction des priorités qui leur sont attribuées
			Former les encadrants liés aux activités de pleine nature
			Animer des stages pour les professionnels et acteurs du territoire, afin de renforcer leurs connaissances environnementales et paysagères et donc leur implication sur le territoire
Appuyer les associations naturalistes dans l'évaluation des incidences environnementales et les aider à prendre en compte les activités humaines dans les enjeux de préservation de la biodiversité : Nature en Occitanie, Nature en Comminges, AREMIP, Natura Pyrénica (basée dans le 65, mais réalisant un certain nombre d'actions sur le territoire)			
F	Modifier les canaux de communication et de sensibilisation sur l'environnement et donc aussi les supports, que ce soit au niveau des habitants, des professionnels ou des visiteurs		
	PROJET D'ACTION	Communiquer auprès des acteurs du territoire sur les actions et la réglementation en faveur de la préservation de l'environnement	
			Organiser, chaque année, à l'échelle de la Communauté de Communes, un atelier sur les différents espaces classés et/ou reconnus d'intérêt environnemental, partager les contraintes de mise en œuvre de la gestion, évoquer les actions en cours et leurs objectifs... (comme il en existe déjà au niveau supérieur avec les assises régionales de la biodiversité) Mettre en place une signalisation commune au niveau des différents sites

4 - Patrimoine bâti / Risques naturels

CONSTAT

- Une unité paysagère peu peuplée
- Riche patrimoine bâti rural, mais de nombreux édifices nécessitent une rénovation et une intégration paysagère appropriée
- Réglementation des sites classés peu connue, mal comprise par le public et les professionnels, entraînant parfois des surcoûts et des délais supplémentaires
- Préservation cruciale de ce patrimoine architectural pour maintenir l'identité et l'intégrité du territoire
- Autorisations concernant le patrimoine, principalement liées aux granges foraines, cabanes pastorales, refuges, ouvrages RTM et EDF, ainsi qu'au plateau de Superbagnères
- Architecture industrielle à entretenir, en tenant compte de son intégration au paysage
- Des glissements de terrain fréquents, entraînant la disparition de la couverture arborée et la détérioration des systèmes d'infiltration de l'eau
- La fonte des glaciers et des pergélisols contribue aux glissements de terrain et à la chute de blocs, affectant les paysages de montagne et augmentant les risques
- Les travaux de retenue et de reboisement, restaurant l'équilibre, priorisent la protection des personnes et des biens, plutôt que la continuité écologique

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Accompagner les résidents permanents, mais aussi occasionnels, dans une démarche d'appropriation patrimoniale, à travers des outils dédiés			
A	PROJETS D'ACTION	Communiquer et informer sur la réglementation des sites classés	Développer des mallettes pédagogiques pour les particuliers, mais également les institutions publiques
			Elaborer des livrets d'accueil pour informer sur la réglementation d'un site classé ; des animations pourraient également permettre une meilleure appropriation pour le public de l'importance des sites classés
			Rappeler, auprès des élus et de la population, des règlements et codes (environnement, patrimoine et urbanisme), pour les autorisations à solliciter
			Mettre en avant des informations sur les éléments bâtis vernaculaires d'une part et industriels d'autre part, en y associant l'office de tourisme intercommunal pour leur diffusion
			Concevoir un carnet dans lequel seront insérés les recommandations architecturales et conseils pour restaurer le patrimoine bâti, avec notamment les matériaux locaux prioritaires (pierre locale, enduit à la chaux, ardoises, lauzes de couverture, bois), dans une approche environnementale
	Prendre en compte de la réglementation sur l'habitat	Mettre en place une « matériauthèque », avec des exemples illustrés, montrant que tradition et modernité sont parfaitement compatibles	
		Organiser des journées dédiées	
		Développer des ressources iconographiques et cartographiques (voire enregistrements vidéo et audio) agrégés autour de chaque ensemble (bâti, paysage...)	
Proposer des expositions itinérantes, avec projection et animation, pour rapprocher les habitants de leur propre histoire et introduire auprès des nouveaux résidents et touristes une perception plus fine et surtout plus complète du patrimoine bâti dans le territoire			
Tirer parti du potentiel offert par le territoire et valoriser les filières bois et pierre, en priorisant leur usage			
B	PROJET D'ACTION	Adapter les ouvrages	Prendre en compte la possibilité d'avoir une analyse différenciée des ouvrages, en fonction de leur niveau de co-visibilité
			Réaliser des commandes groupées permettant sans doute de baisser les coûts
			Anticiper et construire des plans d'actions des ouvrages RTM sur 3 ans (actuellement programmés sur une année)
			Créer un label "charte de qualité architecture et paysage" (comme en Ariège, dans le cadre du PNR des Pyrénées ariégeoises), pour les habitats/cabanes/stations de ski

Soutenir l'ensemble des professionnels / artisans impliqués dans les filières liées au patrimoine et favoriser une incidence qualitative de leur activité sur le bâti			
C	PROJET D'ACTION	Valoriser la construction locale à forte valeur environnementale	Développer des filières locales de production, voire l'utilisation de produits ou de modes constructifs, à forte valeur environnementale
			Soutenir l'innovation dans les matériaux, les techniques et dans le développement des filières locales et l'adaptation de savoirs-faire locaux
			Développer des échanges et rencontres avec des centres de formation sur la Région Occitanie. L'école du bois constitue très certainement une belle opportunité
			Valoriser, dans la région, les métiers de la construction, en proposant en conséquence de nouvelles formations
Organiser une communication plus ouverte et sur des publics variés, quant aux aménagements et périmètres d'intervention liés aux risques en montagne			
D	PROJET D'ACTION	Communiquer auprès du public (Passerelle Plans de Prévention)	Informers les visiteurs et randonneurs sur les risques (partenariat avec les guides et accompagnateurs)
			Mettre en place des actions spécifiques dans les écoles, mais également à l'Office de Tourisme
			Réaliser une exposition sur l'histoire des aménagements et ouvrages RTM sur le site
Assurer des partenariats entre prescripteurs et gestionnaires de l'espace montagnard conduisant à des actions combinées : sobriété énergétique, efficacité technique, pérennité dans le temps et intégration paysagère			
E	PROJET D'ACTION	Favoriser une intégration paysagère fine des ouvrages dans le territoire	Organiser un atelier de travail autour de l'intégration paysagère des ouvrages de protection (choix des matériaux, visibilité, etc)
			Elaborer un manuel sur la réalisation des ouvrages avec les différentes étapes, prenant en compte la réglementation du Site Classé et les matériaux utilisés Objectif: favoriser le local et les circuits courts pour une meilleure intégration

5 - Développement économique

CONSTAT		
<ul style="list-style-type: none"> • Approche 4 saisons, favorisant le "slow tourisme", découverte de la nature et du patrimoine, valorisation des produits locaux (viande, fromage...) • Potentiel pour développer l'artisanat d'art, avec la création d'un magasin dédié, si possible ouvert à l'année • Offre d'hébergement en évolution, avec un développement des chambres d'hôtes et des gîtes • Initiatives à développer visant à réduire l'impact visuel et environnemental des véhicules • Existence de freins à la mobilité décarbonnée, en raison du manque de modèles de véhicules adaptés aux besoins spécifiques du milieu montagnard 		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES		
Éviter une confrontation constatée entre élevage et tourisme et faire ressortir les complémentarités culturelles environnantes et économiques qui peuvent en être issues		
A	PROJET D'ACTION	Créer des espaces et lieux d'information autour des spécificités économiques du futur Site Classé
		Créer un espace présentant les richesses et les potentialités du territoire (Voir OTI)
		Assurer des manifestations croisées entre producteurs (non seulement à travers une offre attractive de vente en direct), mais aussi avec des ateliers (démonstratif et concours)
		Pérenniser la foire agricole de Luchon, qui fut un succès l'an passé
		Conférer plus de visibilité aux éleveurs, dans une nouvelle dynamique
Amplifier la dimension pédagogique et de connaissance, de tous les professionnels de la montagne, au bénéfice de l'économie du territoire		
B	PROJET D'ACTION	Améliorer la pédagogie autour des potentialités du territoire
		Produire des films / vidéos, mettant en valeur le territoire
		Développer au moins une ferme pédagogique agricole sur le territoire concerné
		Organiser des formations courtes à l'encontre des professionnels du tourisme et de l'accompagnement (la médiation pouvant être assurée par les chauffeurs de navette)

Prolonger les expériences déjà conduites vers des déplacements décarbonés avec les navettes électriques, dans la perspective et en coordination avec la nouvelle liaison rail / hydrogène et l'ascenseur valléen "Crémaillère Express"			
C	PROJETS D'ACTION	Homogénéiser la signalisation au sein du territoire	Signaliser de manière didactique et positive les entrées du territoire
			Veiller à une mutualisation de la signalisation entre les différents sites
			Adapter la signalétique routière verticale à des objectifs qualitatifs
			Renouveler les panneaux routiers standards, par des panneaux recalibrés, en fonction d'une vitesse unique et réglementée (panneaux avec des thermolaqués en face arrière, avec la même couleur RAL que les poteaux support)
		Améliorer et renforcer les mobilités douces	Elaborer un plan de mobilité sur le département au niveau du Haut Comminges, devant être co-construit avec les 2 départements limitrophes (Hautes-Pyrénées et Ariège)
			Développer des places de stationnement pour les professionnels aux parkings des sites majeurs
			Aménager des aires de stationnement en « poches » paysagères à faible impact (maximum 10 à 15 véhicules), avec des dalles alvéolées engazonnées (favorisant l'infiltration, éviter tout hydrocarbure...)
			Préconiser une vitesse unique sur les routes du grand site classé, plutôt que des alternances d'accélération-gendarmes couchés et autres dispositifs (chicanes, pincements, ...)
			Communiquer et favoriser des itinéraires complémentaires et alternatifs à la route, en mobilisant les acteurs du territoire (service départemental des routes, office de tourisme intercommunal...) et en réalisant les aménagements associés
			Prendre en compte des liaisons douces projetées, redistribuer des aires de stationnement sur le territoire, avec priorité au stationnement handicapé, à la navette et aux deux roues (moto et vélo)
		Développer d'autres dynamiques de transport : - Covoiturage avec le Réseau-Pouce à développer en parallèle : Initiative possible à court terme, pour organiser la prise en charge de personnes situées sur son itinéraire (réservation et lieu de prise en charge identifiés) - Navettes multi-public : adopter le réseau et le cadencement aux besoins des curistes, mais aussi des touristes, des personnels de stations et des habitants permanents - Intégrer les sites touristiques dans les parcours des navettes électriques	
	Aménager les belvédères et routes panoramiques	Ouvrir des « fenêtres » de paysages : élargissements dédiés au stationnement minute avec des équipements de confort et table d'orientation associée	
Valoriser les métiers de la montagne, ainsi que la production locale			
D	PROJETS D'ACTION	Améliorer la transformation (charcuterie, fromage, label agneaux de montagne, laines, peaux)	Appuyer la création de produits écoresponsables, tant pour les habitants que pour les estivants (dans une perspective privilégiant les circuits courts) A travers leur production et leur présentation, la démarche est signifiante pour l'identité du territoire
			Accompagner le développement d'une boutique de vente de produits régionaux (les touristes étant de potentiels clients)
			Valoriser la gastronomie locale, organiser des événements thématiques. Y associer habitants, résidents, saisonniers, mais aussi touristes de passage
			Assurer une meilleure valorisation des produits et savoir-faire locaux : du producteur aux consommateurs
			Développer la filière viande, y compris les préparations culinaires associées, de même que la valorisation des fromages (contraintes sanitaires, évolutions des modes de consommation...)
			Lancer une étude afin de connaître les potentialités de la filière laine sur le territoire, présentant un nouveau potentiel au sein des Pyrénées (voir département 65)
		Valorisation des métiers de la montagne	Sensibiliser les jeunes sur les métiers de la montagne (qu'ils soient ancestraux ou nouveaux)
			Développer les offres de formation existantes et en proposer de nouvelles

CONSTAT

- Le développement du tourisme et des activités sportives dans le territoire introduit de nouveaux comportements potentiellement impactants
- Une activité ski mise en péril, en raison du changement climatique
- La recherche de solutions alternatives à cette dépendance à la neige constitue un enjeu majeur pour le Luchonnais
- Une augmentation de la fréquentation touristique est constatée quelle que soit la saison
- Nécessité d'une répartition équilibrée des flux sur le territoire et dans le temps
- Limitation des pics de fréquentation, partage de l'espace et coordination inter-association, afin d'assurer la sécurité et éviter les conflits d'usage sur les mêmes circuits
- Importance d'une sensibilisation des visiteurs aux impacts de leurs actions (randonnées hors sentiers balisés) et promotion de pratiques respectueuses

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Décloisonner les activités touristiques et sportives et mieux organiser la concertation entre acteurs et leur coordination sur les espaces dédiés, dans une perspective de partage de l'espace montagnard et de prise en compte du milieu environnemental			
A	PROJET D'ACTION	Proposer une nouvelle offre touristique	Multiplier les vecteurs de découverte, en particulier du patrimoine industriel avec des expériences immersives et dans le respect des enjeux écologiques
			Développer des lieux de production, de création et d'animations artisanales ou gastronomiques
			Proposer l'approche de sites « scéniques », de panoramas (en faire découvrir de nouveaux)
			Organiser des sorties sur le patrimoine, couvrant le spectre des pratiques, alliant un hébergement de caractère
			Favoriser et organiser l'accueil matériel (repas, repos) des différents publics sur les lieux même d'interprétation, les aires de pause, de stationnement...
Sensibiliser les nouveaux publics, en termes de fréquentation touristique, aux codes d'une pratique à la fois sécurisée et respectueuse de la montagne (respect de la biodiversité, réduction des incivilités, pollutions et accidents)			
B	PROJET D'ACTION	Sensibiliser les nouveaux publics aux réalités de la montagne (biodiv, accident)	Diffuser des messages de sensibilisation par les professionnels de l'accompagnement en montagne, application de suivi sportif sur les logiciels (type logiciel Strava), l'OTI et ses supports, fédérations de pratique du trail, du VTT
			Installer des panneaux sur les « points d'entrée » du territoire, mais veiller à la cohérence d'une signalétique sensible et créative
			Prendre en compte les publics en situation de handicap (proximité de la station thermale de Luchon)
			Renforcer la présence des animateurs / médiateurs sur les évènements ou regroupements populaires régionaux, pour toucher un public néophyte croissant
			Soutenir la création de séries de documentaires (ou fiction !), pour toucher les gens chez eux, par la télévision (festival du film de télévision de Luchon constituant un excellent tremplin) et la radio
			Construire un observatoire photographique des paysages, pour documenter l'évolution des paysages
			Toucher les publics scolaires, qui répercutent très bien l'information en famille (rôle prescripteur sur les parents)
			Communiquer sur les circuits de découverte thématiques, en lien avec les habitants, artisans et artistes locaux
			Promouvoir de nouvelles « mises en récit » sur l'identité du territoire, ses spécificités (cf Avenir Montagne, qui s'attache à ce sujet d'ores et déjà)

Renforcer l'attractivité et mieux qualifier les axes majeurs de découverte des paysages et des richesses naturelles (géologie, faune, flore) pour le grand public, les 4 routes du territoire constituant les premiers vecteurs de l'économie touristique			
C	PROJET D'ACTION	Développer une nouvelle attractivité	Associer la pratique de la marche au principe de découverte des hautes vallées et intégrer la dimension culturelle
			Développer des parcours thématiques (autour de l'eau, patrimoine bâti, biodiversité, circuits botaniques), dans le cadre touristique, mais aussi pour les résidents et scolaires
			Valoriser la toponymie (dans les documents touristiques notamment) et former les professionnels de la montagne à cet aspect important permettant de "lire" le territoire
			Mettre en exergue l'art roman, dans un rayon plus large des vallées adjacentes (Larboust, Oueil), ainsi que d'autres éléments du patrimoine vernaculaire (granges foraines par exemple)
			Aménager des randonnées (circuits qui vont permettre de relier les refuges CAF ; projet de sentier par l'OTI) et redonner leur lustre à des circuits "historiques" et touristiques (cascade et ru d'enfer, chemin de l'Impératrice, gouffre de Malaplate, port de Vénasque)
			Développer une nouvelle forme de tourisme, en lien avec l'architecture industrielle Dans le cas des centrales hydroélectriques, le tourisme développé par EDF sur la centrale de Luchon (lac d'Oô) et la vallée du Lis (centrale du Portillon) pourrait être amplifié
			Proposer des sorties sur le patrimoine, couvrant un large spectre de pratiques pouvant allier un hébergement de caractère, mais aussi des lieux de création artistique, animations artisanales et gastronomiques
			Améliorer l'offre d'hébergement
			Développer un tourisme durable et de qualité (un label) lié aux découvertes culturelles, au patrimoine (station verte, Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, Flocon Vert) Démarche d'amélioration continue engageant tous les acteurs d'un même territoire dans la transition vers un développement touristique durable en montagne (station de ski haute qualité environnementale)
			Encourager les entreprises locales à proposer leurs productions (bières, savons, charcuterie, fromage, conserves artisanales, miel...), dans les refuges et hôtels et voire dans les commerces de Luchon et villages aux alentours

Phase 3

Elaboration

d'un programme d'actions

Mail Barrat
2986 m

Pic de Boum
3006 m

Pic de Maupas
3109 m

Pic des Crabioules
3116 m

Pic Lézat
3107 m

Pic de Quayrat
3060 m

Petit Quayrat
2 847 m

Pic Samès
2600 m

Cap
des Hounts Secs
2698 m

Cahier de gestion du projet de site classé
des hautes vallées frontalières du Luchonnais



TERREHISTOIRE
architectes-paysagistes



Processus d'élaboration des fiches-action

Les fiches-action présentées dans cette phase 3 s'inscrivent dans une stricte continuité avec les 2 phases précédentes. Elles en sont l'inspiration, à travers la connaissance approfondie des lieux (menée sur plusieurs mois d'échanges et de repérages de terrain). Elles sont également l'aboutissement d'une réflexion collective, conduite notamment sous formes d'ateliers et portant sur les orientations stratégiques à mener dans le territoire (phase 2).

Les 11 fiches-action qui ont été élaborées sont structurées en 5 groupes, comprenant chacun de 2 à 3 fiches-action. Ces 5 groupes ont été construits en choisissant en premier lieu et de façon volontaire le «Pastoralisme». Ce territoire de vie montagnarde ancestrale a été façonné par l'homme, ce qui lui confère un caractère unique au niveau des grands paysages pyrénéens du Luchonnais. Il couvre par ailleurs de vastes étendues « ouvertes », en contrepoint du milieu forestier.

Les 2 fiches du groupe « forêts/environnement/biodiversité/eau » démontrent - à travers leur intitulé - combien ces thématiques sont étroitement liées. Ici également, il s'agit de vastes étendues qui sont loin d'être vierges de toute intervention humaine. Leurs fonctions multiples y sont prises en compte et intégrées.

Les 2 fiches du 3^{ème} groupe, correspondant au « patrimoine bâti », ont pour objet de montrer l'étroite corrélation entre l'art de bâtir et le territoire. Cette adéquation parfaite n'est pas seulement la résultante de techniques maîtrisées. C'est un « langage » qui demande des codes de compréhension, pour ne pas disparaître, mais au contraire perpétuer la dimension patrimoniale originelle.

Le groupe « tourisme » comprend 2 fiches, qui soulignent, de façon complémentaire, la nécessité d'un nouveau regard sur l'activité touristique et ses multiples facettes, dans une perspective « 4 saisons » et non plus désormais comme une consommation hivernale. Tous les équipements structurants récents ou en cours d'achèvement s'inscrivent dans cette perspective nouvelle. Le Luchonnais peut d'ailleurs se considérer comme privilégié dans l'expérimentation d'un nouveau paradigme touristique.

Le groupe « économie », conçu à travers 2 fiches/action complémentaires, constitue le point d'orgue des sujets traités auparavant. Mobilités douces et valorisation de tous les métiers de la montagne - pour certains très récents dans leur développement - constituent des axes majeurs d'une attractivité et d'un développement économique en phase avec le caractère d'exception du territoire en projet, mais aussi des évolutions climatiques en cours.

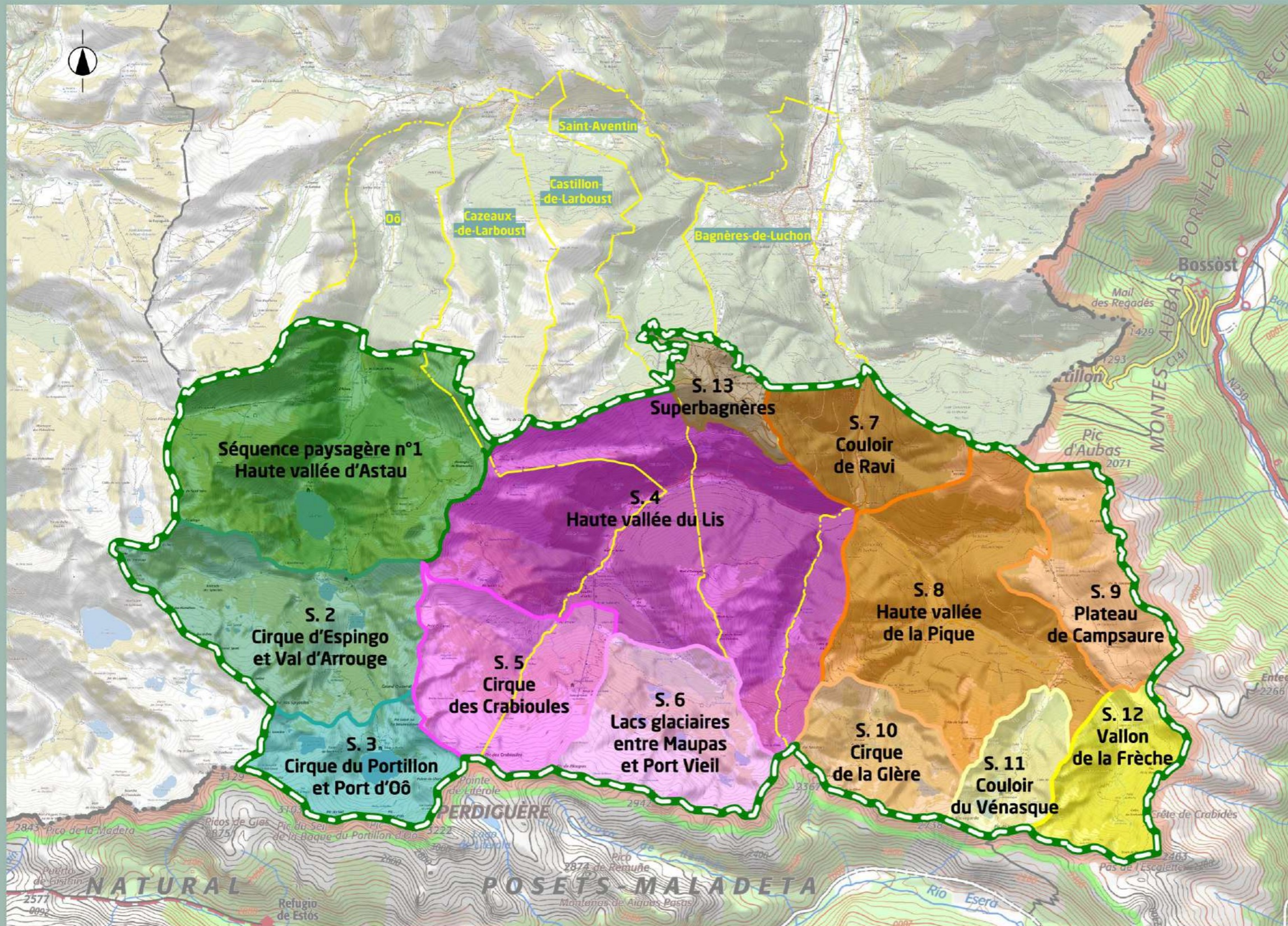
Chacune des 11 fiches a été structurée de façon strictement identique, après avoir testé un premier modèle. Ces fiches ont également fait l'objet de très nombreuses contributions et relectures, selon les compétences et implications de chacun dans le territoire.

Chaque fiche-action comprend ainsi 7 sujets connexes, qui ont été conçus dans une progressivité de la connaissance, sur la première page (état initial, contexte et enjeux, puis objectifs à atteindre), tandis que la 2^{ème} page s'inscrit dans l'action (actions préconisées, mises en œuvre suggérées, requalifications paysagères attendues et démarches associées).

Aucune fiche ne peut être lue et prise en compte isolément. Toutes les fiches d'un même groupe s'interpénètrent et tous les groupes se complètent. Dans certains cas, il sera peut-être possible de déceler des formes de répétition. Elles démontrent l'imbrication étroite des sujets traités et des actions qu'il s'agira d'engager. Cette relative complexité n'est pas une contrainte de plus, mais bien une opportunité, soulignant la qualité exceptionnelle du territoire et ses potentialités.

Tout au long du processus, depuis la phase 1 (Diagnostic partagé), il a été utilisé comme périmètre d'étude le document original transmis par la DREAL, lors de la consultation. C'est également ce même périmètre qui a permis d'identifier et définir les limites de chacune des 13 séquences paysagères que le territoire renferme. De très légères modifications à ces limites ont été apportées lors de l'élaboration des fiches-actions. Il a donc été convenu d'introduire ces dernières modifications en fin de dossier, en phase 3 (cf carte en page suivante).

CARTE N°24
Séquences paysagères
au sein du nouveau périmètre



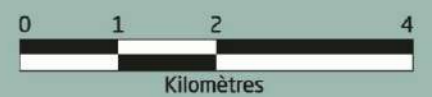
S. 1 Découpage des séquences paysagères

--- Limites des Communes concernées par le périmètre

Périmètre du projet - Site classé (04/12/2023)

--- Limites départementales

--- Limites frontalières



Date : Février 2024
 Echelle : 1/75 000ème

1.1 - GROUPE PASTORALISME _____ p 170 à 175

FICHE-ACTION n°1

Réhabiliter les granges foraines et les cabanes pastorales dans un souci de qualité patrimoniale et d'intégration paysagère

FICHE-ACTION n°2

Soutenir et accompagner le pastoralisme dans la perspective d'une adaptation au changement climatique

FICHE-ACTION n°3

Sensibiliser au pastoralisme les acteurs du territoire et les visiteurs et renforcer la connaissance du milieu environnant et de ses usages

1.2 - GROUPE FORÊTS ENVIRONNEMENT-BIODIVERSITE-EAU _____ p 176 à 180

FICHE-ACTION n°4

Sensibiliser le public sur l'importance et le rôle des forêts, communiquer sur ses fonctions dans l'avenir et assurer un développement combiné, en vue d'une adaptation des plans de gestion

FICHE-ACTION n°5

Mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion, afin de préserver l'ensemble des valeurs d'exception de la biodiversité dans le territoire, dans la perspective d'une adaptation aux évolutions climatiques

1.3 - GROUPE PATRIMOINE BÂTI _____ p 181 à 184

FICHE-ACTION n°6

Accompagner les acteurs du territoire dans une démarche d'appropriation patrimoniale, à travers des outils dédiés

FICHE-ACTION n°7

Assurer un partenariat entre prescripteurs et gestionnaires de l'espace montagnard conduisant à des actions combinées

1.4 - GROUPE TOURISME _____ p 185 à 188

FICHE-ACTION n°8

Renforcer l'attractivité et mieux qualifier les axes majeurs de découverte des paysages et des richesses naturelles (géologie, faune, flore) pour le grand public, les 4 routes du territoire constituant les premiers vecteurs de l'économie touristique

FICHE-ACTION n°9

Aménager des randonnées thématiques et redonner du « sens » à ces circuits, dans le respect du milieu

1.5 - GROUPE ECONOMIE _____ p 189 à 192

FICHE-ACTION n°10

Améliorer et renforcer les mobilités douces et prolonger les expériences déjà conduites vers des déplacements décarbonés

FICHE-ACTION n°11

Valoriser les métiers de la montagne, ainsi que la production locale

Pastoralisme / FICHE-ACTION n°1

Réhabiliter les granges foraines et les cabanes pastorales dans un souci de qualité patrimoniale et d'intégration paysagère

ETAT INITIAL

- Granges foraines : Les évolutions rencontrées dans les 50 dernières années, avec un abandon de la vocation initiale de ces granges, au profit d'une nouvelle fonction d'habitat saisonnier, ont radicalement modifié le rapport de l'acte de bâtir avec le «terroir». Or, chaque élément constructif du bâti montagnard répondait à des considérations qui s'inscrivaient dans un « vocabulaire » collectif, compris par tous et partagé. Une juxtaposition d'ajouts et de modifications individuelles diluent cette force d'expression initiale, car le lien avec le « terroir » a disparu.
- Cabanes pastorales : elles sont toutes communales et représentent un particularisme ancestral en milieu montagnard. Originellement conçues comme des lieux de «résidence» d'estive pour les bergers et exclusivement à leur usage, elles étaient installées sur des replats de terrain, hors des couloirs de vent et d'avalanches et offraient des vues larges de toutes parts pour mieux surveiller les troupeaux. Ces minuscules points d'abris, repères humains dans ces grands paysages d'altitude, ont une force d'évocation intense et prennent une grande importance aujourd'hui, eu égard à l'attrait de la randonnée. La fonction d'hébergement pastoral reste toujours bien vivante et 17 d'entre-elles sont ouvertes à l'accueil des randonneurs.

CONTEXTE ET ENJEUX

- Grande attractivité de ces éléments bâtis, du fait de leur expression architecturale commune et leur intégration au site.
- Les incompréhensions ou méconnaissances du contexte paysager et des techniques ancestrales ont conduit à des modifications qui ont «déconnecté» ces éléments bâtis de leur milieu (toits sans coyaux, ni pas de moineaux par exemple...).
- Les éléments de fonctionnalité souhaités prennent trop souvent le pas sur toute recherche de cohérence et d'insertion architecturale et paysagère.
- Le vocabulaire architectural, mais aussi les modes constructifs ne sont plus ni compris, ni partagés.
- En réaction au vandalisme sur les cabanes pastorales, les menuiseries de bois traditionnelles ont été remplacées par le métal. La tôle ondulée - et maintenant le bac acier - constituent quasiment la règle au niveau des toitures actuelles.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Renforcer la démarche du «paysage emprunté» au-delà des simples limites cadastrales.
- Respecter et valoriser ces bâtis patrimoniaux, essentiels pour l'esprit des lieux.
- Renforcer les liens et la cohérence avec le territoire.
- Assurer l'insertion paysagère des granges foraines.
- Valoriser et faire perdurer les métiers associés à ces modes constructifs ancestraux.
- Améliorer la prise en compte par les Collectivités d'une exigence qualitative, tout en respectant les prescriptions de l'ABF, du fait du site classé : granges foraines et cabanes pastorales doivent être considérées comme un patrimoine vernaculaire.
- Mener une réflexion d'ensemble, tant au niveau de l'évolution des équipements que de leur qualité paysagère (cabanes, clôtures, ressource en eau).

<p>PUBLIC CIBLE En priorité touristes, mais aussi résidents (permanents, occasionnels)</p> <p>COMMUNES ET SITES CONCERNES Les 5 Communes du territoire d'action Tous sites paysagers du périmètre</p> <p>INDICATEURS DE REUSSITE Retours positifs sur OT et réseaux Fréquentation en augmentation</p> <p>NIVEAU DE DIFFICULTE</p> <table border="0"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Facile</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Médian</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Difficile</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Facile	<input checked="" type="checkbox"/>	Médian	<input type="checkbox"/>	Difficile	<p>MAÎTRISE D'OUVRAGE Privée pour les granges foraines Communale pour les cabanes pastorales</p> <p>PARTENAIRES POTENTIELS CCPHG, CAUE, UDAP Office de Tourisme intercommunal</p> <p>FINANCEMENT / SUBVENTIONS A définir</p> <p>PLANIFICATION</p> <table border="0"> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Court terme</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Moyen terme</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Long terme</td></tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Court terme	<input type="checkbox"/>	Moyen terme	<input type="checkbox"/>	Long terme	<p>Les granges de l'Espe</p> 	
<input type="checkbox"/>	Facile														
<input checked="" type="checkbox"/>	Médian														
<input type="checkbox"/>	Difficile														
<input checked="" type="checkbox"/>	Court terme														
<input type="checkbox"/>	Moyen terme														
<input type="checkbox"/>	Long terme														

Pastoralisme / FICHE-ACTION n°1

Réhabiliter les granges foraines et les cabanes pastorales dans un souci de qualité patrimoniale et d'intégration paysagère

ACTIONS PRECONISEES

- Elaborer une démarche sur la rénovation des cabanes pastorales, en mettant à disposition des 5 Communes concernées une nouvelle charte de cohérence architecturale. Dans cette démarche, tradition et modernité peuvent d'ailleurs très bien cohabiter et l'adjonction de matériaux nouveaux - par rapport aux deux seuls matériaux originels privilégiés (pierre et bois) - est parfaitement envisageable.
- Définir tous les éléments descriptifs de ce type de patrimoine et les critères - dans l'art de bâtir - qui peuvent conduire à rétablir un vocabulaire architectural et des modes constructifs communs aux 5 Communes du territoire.
- Production/édition de dépliant et ouvrages didactiques à destination du public.
- Organiser des formations avec les artisans impliqués (charpentier, couvreur, ...).
- Définir des modalités de réservation et d'accès des randonneurs aux granges et cabanes, avec leurs propriétaires et gestionnaires (dans un nouveau partenariat).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Elaboration d'un cahier récapitulatif des bonnes pratiques (cabanes pastorales et granges foraines) et d'un guide accompagné de croquis : typologie bâtie, adaptation au contexte, critères architecturaux et modes constructifs.
- Rénovation de la Cabane du Pesson en cours : chantier test et retours d'expérience avant lancement d'une rénovation / reconstruction de 4 cabanes sur Luchon.
- Travaux à optimiser au niveau rotation d'hélicos dans les sites Natura 2000, en termes de dérangement et pollutions.
- Utilisation privilégiée de matériaux naturels : bois, pierre, ardoises. Ecarter le bac acier dans sa version industrielle de base.
- Sensibilisation des artisans locaux: démarche de récupération des matériaux et formation aux métiers d'art. Objectif: conserver la mémoire, l'esprit et les savoirs.
- Encadrement de l'usage des cabanes : prise en compte des enjeux de biodiversité.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Améliorer et renforcer la compréhension du territoire traversé.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Rôles essentiels de conseil et prescription de l'ABF et du CAUE 31.



Cabane du Pesson - Chantier en cours

Critères constructifs

EXTENSIONS
Continuité ou discontinuité de toiture
Prise en compte du sens de la pente du terrain
Matériaux utilisés
Types de toiture associés
Ouvertures
Auvents
Orientation

ENVIRONNEMENT
Prise en compte du sens de la pente du terrain
Remblais ou encastrement
Terrasses et balcons, garde-corps, stores
Traitement des accès et stationnement
Clôtures
Portails et portillons
Matériaux utilisés
Antennes, paraboles et coffrets réseaux
Nuancier de couleurs
Enseignes, publicités
Mitoyennetés

TOITURE
% pente
Pannes, chevrons apparents, jambes de force
Coyaux
Débords de toiture
Epaisseur isolant
Fenêtres de toit
Houteaux, lucarnes
Matériau couvrant
Orientation Velux
Pas de moineaux
Planches de rives
Position et type de cheminée
Nuancier de couleurs
Zinguerie et arrêts de neige

MURS
Traitement des pignons
Matériaux utilisés
Orientations
Traitement des chaînes d'angle
Teinte des enduits
Enchaînement des volumes bâtis

OUVERTURES
Proportions et dimensionnement
Encadrements
Linteaux
Matériaux utilisés pour les ouvertures
Nuancier de couleurs
Matériaux utilisés et types de fermetures



Pastoralisme / FICHE-ACTION n°2

Soutenir et accompagner le pastoralisme dans la perspective d'une adaptation au changement climatique

ETAT INITIAL

- Tous les secteurs montagnards sont aujourd'hui parcourus, à la seule exception du Laou d'Esbas. En l'état, les estives représentent un total de 6322 hectares, soit 52% de la superficie du territoire à l'étude.
- Actions d'entretien des milieux (écobuage et débroussaillage) pratiqués sur les estives pour contrôler la végétation indésirable.
- Disponibilité en eau insuffisante par endroits, rendant le pastoralisme vulnérable (Campsaura).
- 3 estives ont contractualisées des MAEC, permettant de maintenir un pastoralisme collectif dynamique, avec une stabilité des effectifs transhumants et maintien du gardiennage.

CONTEXTE ET ENJEUX

- Impacts de la concentration des troupeaux sur certaines estives : altération de la flore.
- L'utilisation de l'écobuage doit respecter les réglementations (déclaration auprès de commissions locales), avec définition du périmètre notamment.
- Fragilité préoccupante de l'activité pastorale, du fait d'une ressource en eau insuffisante sur les estives, du renouvellement des générations et d'une faible valorisation des produits.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Favoriser une gestion pastorale adaptée à la préservation d'une biodiversité riche et variée.
- Renforcer la gestion pastorale en MAEC, visant à une « Amélioration de la gestion par le pâturage ».
- Améliorer la gestion de la ressource en eau sur le territoire et en particulier sur les estives, dans un contexte de changement climatique avéré (avec une amplitude de la sécheresse estivale, mais aussi des réserves neigeuses amoindries).
- Eviter les incendies incontrôlés lors des écobuages, pour préserver la biodiversité.
- Engager une pratique raisonnée des écobuages (brûlages en mosaïque), pour favoriser des alternances de milieux ouverts et fermés, favorables à la biodiversité, avec prise en compte des besoins des Galliformes de montagne.



<p>PUBLIC CIBLE Groupements pastoraux au-delà même du territoire d'étude</p> <p>COMMUNES ET SITES CONCERNES Les 5 Communes du territoire d'action Les Communes limitrophes dont les éleveurs ont intégré les GP sur le site</p> <p>INDICATEURS DE REUSSITE Amélioration de la ressource en eau</p> <p>NIVEAU DE DIFFICULTE</p> <p><input type="checkbox"/> Facile <input checked="" type="checkbox"/> Médian <input type="checkbox"/> Difficile</p>	<p>MAÎTRISE D'OUVRAGE Groupements pastoraux Communes concernées</p> <p>PARTENAIRES POTENTIELS CCPHG, Chambre d'Agriculture</p> <p>FINANCEMENT / SUBVENTIONS A définir</p> <p>PLANIFICATION</p> <p><input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme</p>
---	--



Pastoralisme / FICHE-ACTION n°2

Soutenir et accompagner le pastoralisme dans la perspective d'une adaptation au changement climatique

ACTIONS PRECONISEES

- Diagnostics pastoraux avec groupements d'éleveurs et Chambre d'Agriculture.
- Développer dans le cadre des MAEC des gestions adaptées aux estives.
- Travailler avec la Commission locale d'Écobuage : bien assurer cette pratique.
- Quantifier les besoins et évaluer les améliorations pour sécuriser la ressource en eau, en respectant les enjeux de conservation des zones humides.
- Proposer des aménagements tels que clôtures, captage de sources, construction / réhabilitation d'abreuvoirs pré-existants, stockage de l'eau avec des citernes..., prenant en compte évolution des équipements et modernisation des autres bâtiments agricoles.
- Elaborer un guide précisant les techniques à adopter en fonction de la mosaïque des milieux en présence et les impacts éventuels de l'activité pastorale.
- Diagnostics pastoraux complémentaires (études OFB/ONF et Nature Comminges) pour évaluer la qualité de l'habitat des galliformes de montagne (cf protocoles OGM).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Mettre en œuvre des diagnostics d'estives, pour une gestion adaptée aux évolutions de la charge de bétail, aux enjeux du changement climatique et respectueuse des paysages et de la biodiversité.
- Réaliser des cartographies d'habitats naturels et d'enjeux faune-flore dans les estives (incluant milieux humides et landes de montagne) pour avoir un état de référence permettant d'évaluer les évolutions en cours sous l'effet du changement climatique, avec une vigilance particulière aux Bryophytes de ces zones humides.
- Réaliser les aménagements proposés selon le calendrier prévisionnel défini.
- Visualisation des clôtures, pour éviter la mortalité de la faune sauvage (sur les clôtures), en lien avec les contrats Natura 2000.
- Veiller à croiser les propositions formulées dans le cadre du pastoralisme, avec une démarche d'intégration paysagère (moindre impact visuel des parcs, récupération systématique des déchets par les éleveurs, avec descente à la vallée en déchetterie, suppression des emballages plastiques jetables...).

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Un milieu montagnard aux paysages traversés plus harmonieux, dans lequel l'activité pastorale démontre toute sa place et sa cohérence.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Actions dans le domaine du pastoralisme à relier avec l'animation de la Natura 2000, assurée par la CCPHG, mais aussi au Plan National d'action en faveur des plantes menacées des estives pyrénéennes.



Ovins sur la Commune d'Ōo



Ovins redescendant des estives en Octobre



Abreuvoir à l'Espone

Pastoralisme / FICHE-ACTION n°3

Sensibiliser au pastoralisme les acteurs du territoire et les visiteurs et renforcer la connaissance du milieu environnant et de ses usages

ETAT INITIAL

- Méconnaissance et peut-être manque de reconnaissance des éleveurs (accentuée par l'arrivée de nouveaux touristes, après la pandémie de COVID19) et du rôle du pastoralisme sur le façonnement des paysages d'altitude, la perception étant réduite à la présence d'élevages en montagne.
- Les larges espaces traversés conduisent à libérer les chiens (sentiment de liberté), sans prendre en compte la cohabitation / partage de l'espace (confrontation entre chiens des randonneurs et «patous»), du fait d'un défaut de connaissance des comportements animaliers.
- Contraste accentué entre les pratiquants réguliers, plus soucieux des codes de conduite en montagne et des mesures de sécurité à prendre (équipements, vêtements, nourriture....) et les nouveaux touristes (post Covid) qui perçoivent la montagne en contrepoint du milieu urbain, sans appréhender les dangers qui lui sont propres (chute, orage, fatigue, manque d'équipement..).

CONTEXTE ET ENJEUX

- Nécessité d'un partenariat entre acteurs du pastoralisme et acteurs du tourisme.
- Confrontations épisodiques entre chiens de protections (Patous) et promeneurs, randonneurs, trailers, vététistes...
- Problème de compétences et de financement, concernant la gestion des chemins d'accès aux estives, notamment lors de leur création ou modification.
- Troupeaux de grande taille augmentant la vulnérabilité vis-à-vis des prédateurs.
- Filières de transformation et vente en circuits courts de produits pastoraux encore débutantes.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Informer et sensibiliser sur le pastoralisme les acteurs du territoire, mais aussi les visiteurs et organiser autant que possible la cohabitation des différents usages des estives.
- Offrir aux éleveurs, véritables connaisseurs de la montagne, un rôle de «passeurs», vis-à-vis du public traversant les estives.
- Mettre en cohérence et en lien effectif l'information didacticielle (OTI notamment) et l'humain (professionnels de la montagne,, éleveurs..).
- Mettre à profit la présence de publics exogènes, pour organiser une filière de valorisation des produits dérivés du pastoralisme, en vente directe.

PUBLIC CIBLE

Acteurs du territoires
Groupements pastoraux

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Sensibilisation du public et des acteurs du territoire

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Groupements pastoraux
Communes concernées

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, Chambre d'Agriculture,
Natura 2000, OTI, Professionnel de la montagne

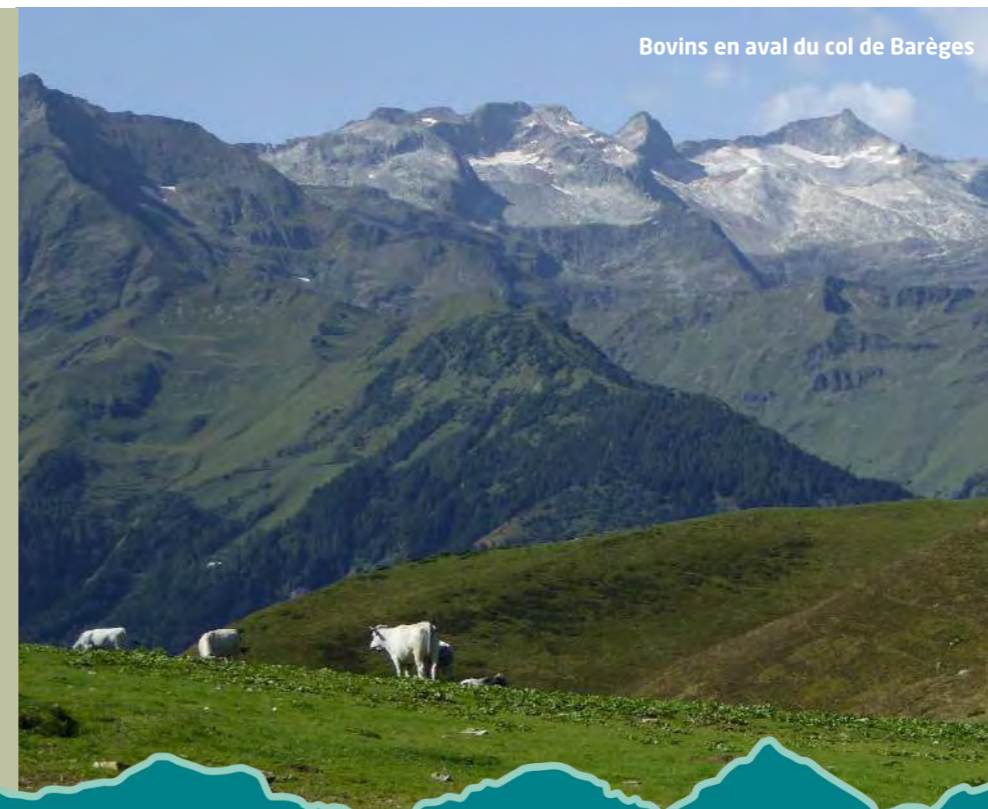
FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

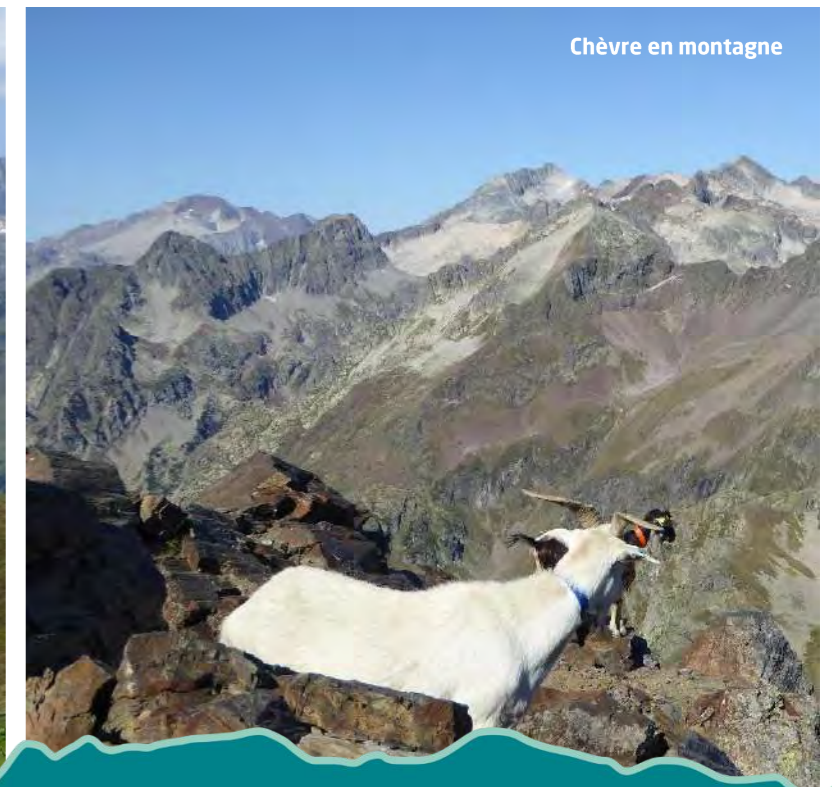
PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

Bovins en aval du col de Barèges



Chèvre en montagne



Pastoralisme / FICHE-ACTION n°3

Sensibiliser au pastoralisme les acteurs du territoire et les visiteurs et renforcer la connaissance du milieu environnant et de ses usages

ACTIONS PRECONISEES

- Communiquer sur la présence de troupeaux protégés par des chiens Patous et favoriser la rencontre avec des éleveurs adhérant à l'utilité d'une « médiation ». Cet échange sera source de confiance, de réduction des incivilités et dégradations (confrontation de chiens sans laisse avec les Patous et les troupeaux) et de reconnaissance des éleveurs.
- Sensibiliser et informer les publics sur les modalités d'approche d'un troupeau.
- Identifier les filiations de chiens Patous moins agressifs (action en cours...).
- Expliquer le rôle du pastoralisme (dimension alimentaire, qualité exceptionnelle, circuit court, entretien des estives, biodiversité). Il est insuffisamment connu des touristes.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des écoles du territoire et au-delà (Val d'Aran par exemple, mais aussi Bas Comminges, au-delà des limites de la CCPHG).
- Concevoir un lieu d'accueil dans le Luchonnais, en lien avec la CCPHG et l'OTI : animation et vente (voire dégustation) sur les produits locaux issus de l'élevage pastoral et produits en circuit court et soutenir les initiatives de transformation du lait par les éleveurs locaux (cf les « Cabris du Larboust »).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Mise en place de véritables relais de médiation sur le site : professionnels de la montagne (pouvant exposer des connaissances, après une formation croisée), éleveurs sur les estives et chauffeurs sur les infrastructures viaries.
- Formation pédagogique des éleveurs « médiateurs ».
- Animation d'ateliers pédagogiques par les professionnels de la montagne (Maraudes DREAL réalisées à titre expérimental sur le massif de la Haute-Garonne, durant le mois de juillet 2023, suite à une formation courte par l'OFB).
- Organisation d'activités dans les estives (OTI ou CCPHG, en partenariat avec des guides/accompagnateurs de montagne pré-sélectionnés), pour sensibiliser les randonneurs (pique-nique, itinéraire pédagogique, sentiers de découverte, panneaux d'information dans les cabanes pastorales et sur les itinéraires de randonnée...).
- Assurer une gestion globale des chemins d'accès aux estives sur le territoire projeté en vue du classement et non strictement au niveau communal.
- Adaptation des sentiers aux estives (protection de la biodiversité et présence des bergers), tout en renforçant le balisage, en s'appuyant sur l'aide pédagogique des accompagnateurs de montagne et des éleveurs. Il est important de veiller à ne pas surcharger la fréquentation des estives.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Respect nettement amélioré du milieu montagnard, à travers la suppression progressive des traces de ravinement dues à des cheminements hors-sentiers balisés.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Actions liées à la Natura 2000 / ENS.



Bovins sur le plateau de Superbagnères

Forêts / FICHE-ACTION n°4

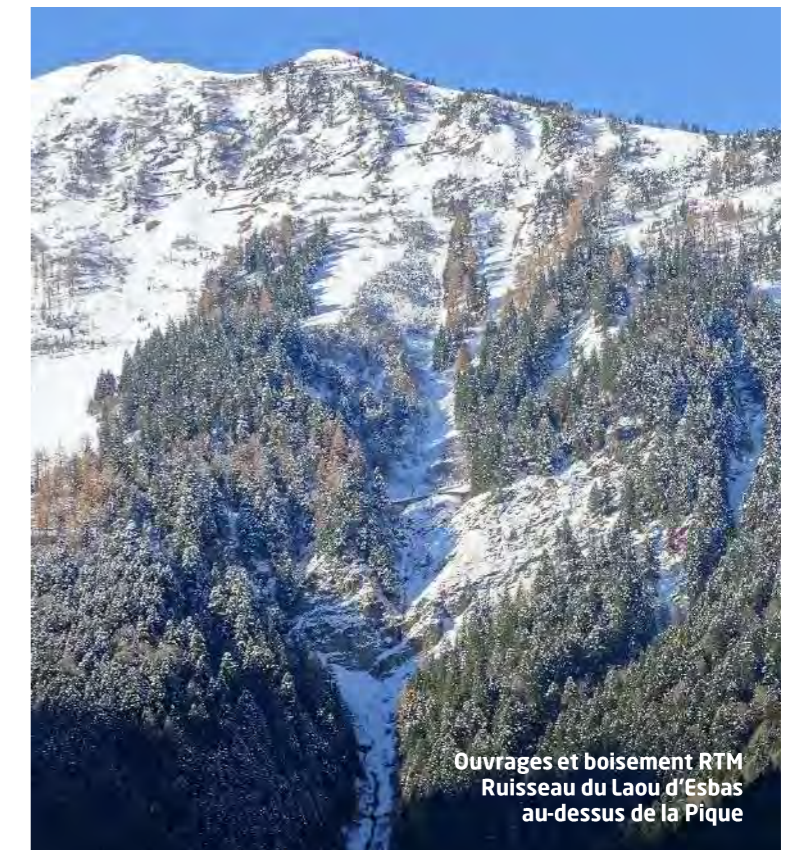
Sensibiliser le public sur l'importance et le rôle des forêts, communiquer sur ses fonctions dans l'avenir et assurer un développement combiné, en vue d'une adaptation des plans de gestion

ETAT INITIAL

- La couverture forestière sur le territoire est aujourd'hui très conséquente. La forêt constitue dès lors une composante paysagère de 1er ordre dans la perception du site classé, tant par ses multiples usages qu'à travers l'économie locale (exploitants forestiers notamment...).
- Les forêts (ombrée et soulane confondues) représentent 30% de la surface du territoire à l'étude et les boisements de "vieilles forêts" représentent 17% de la surface forestière.
- Les forêts de protection, plantées pour la restauration des terrains en montagne, sont partiellement composées d'Epicéas, dont l'avenir est sévèrement compromis par le changement climatique. Les forêts subalpines à pins à crochets sont plus résilientes.
- L'exploitation forestière est essentiellement mise en œuvre par des coupes en "futaie irrégulière", programmées dans les plans pluriannuels d'aménagements forestiers. Dans les forêts publiques (représentant 27% du territoire à l'étude), il n'a été pratiqué aucune coupe à blanc à ce jour, mais de telles coupes sur des boisements ciblés (forte mortalité sur les sapins) risqueraient d'être d'actualité à l'avenir. Les plans d'aménagement forestiers sont réalisés pour 20 ans et lorsqu'ils sont situés en tout ou partie dans un site classé, ils sont soumis à l'accord explicite du ministre en charge des sites (Ministère en charge de la transitions écologique). Les forêts communales font aussi l'objet d'un plan d'aménagement, sur 20 ans.
- Des diagnostics partenariaux ont été menés pour évaluer la situation, regroupant l'ONF, la fédération de chasse et le Centre national de la propriété forestière.

CONTEXTE ET ENJEUX

- Evolution dans la reconnaissance des vieilles forêts, mais sans dispositions réglementaires permettant la mise en place de protections et une gestion adaptée aux enjeux. Les vieilles forêts peuvent en effet être détruites, à la suite d'une décision de gestion forestière.
- Nécessité de maintenir une couverture forestière continue et résiliente, en raison des aléas naturels (crues torrentielles, avalanches...). Les secteurs les plus sensibles font pour la plupart l'objet de DUP-RTM.
- Le renouvellement des plantations d'Epicéa est aussi un facteur d'impacts paysagers futurs. Les études actuelles démontrent l'impact des températures estivales sur le Sapin, le Pin sylvestre et peut-être aussi sur le Pin à crochet. De plus, les îlots forestiers de Pin à crochet ne peuvent être soumis à une pression humaine trop forte et doivent être accompagnés de mesures conduisant à éviter toute dissémination incontrôlée des marcheurs dans les massifs. Le changement climatique met au premier plan les questions sur l'avenir et la pérennité de la forêt dans le territoire d'étude.
- Déséquilibre de la régénération naturelle, causé par un contrôle insuffisant des populations de cervidés (responsables de dégâts importants dans les jeunes peuplements forestiers).



Ouvrages et boisement RTM
Ruisseau du Laou d'Esbas
au-dessus de la Pique

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- En milieu forestier, sensibiliser les visiteurs à une nouvelle approche touristique, qui croise les thématiques et permet d'explicitier la complémentarité des sujets abordés en un même lieu : ouverture sur une véritable écologie forestière.
- Eviter une dissémination incontrôlée des visiteurs dans les massifs.
- Favoriser des échanges réguliers entre partenaires et gestionnaires de l'espace forestier (y compris les vieilles forêts), en vue d'une modification des plans de gestion (durée actuelle sur 20 années, peut-être inadaptée aux évolutions).
- Communiquer sur l'ensemble des fonctions attendues de la forêt, dans l'avenir (écologique, économique, sociale et culturelle) et assurer leur développement combiné.
- Renforcer l'interprétation sur les sentiers balisés : sensibiliser le public et expliquer les actions mises en place par les différents acteurs, dont l'ONF.
- Accompagner et soutenir la «forêt» dans une vision multifonctionnelle, telle que l'ouverture du sous-bois au pâturage, mais sous certaines conditions. Cette ouverture au pâturage est par contre à proscrire dans les vieilles forêts. Cependant, les forêts de montagne du haut-Comminges souffrent bien plus d'un excès d'herbivores que des autres facteurs.



Hêtraie

Boisement de Sapins

PUBLIC CIBLE

En priorité touristes, mais aussi résidents (permanents, occasionnels)

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Retours positifs sur OT et réseaux
Fréquentation en augmentation

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

ONF (forêts relevant du régime forestier)
CCPHG (signalisation touristique et patrimoniale)
ETAT - RTM

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, Animateurs Natura 2000
Office de Tourisme intercommunal

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

Forêts / FICHE-ACTION n°4

Sensibiliser le public sur l'importance et le rôle des forêts, communiquer sur ses fonctions dans l'avenir et assurer un développement combiné, en vue d'une adaptation des plans de gestion

ACTIONS PRECONISEES

- Sensibiliser les visiteurs et les habitants du territoire en contact avec le public (commerçants...) sur l'importance et le rôle des forêts et améliorer la communication (dépliants, posters, sets de table, sous-bock).
- Proposer des évolutions pragmatiques dans la gestion des espaces forestiers.
- Elaborer des actions de sensibilisation auprès du public, avec des animations autour des vieilles forêts, éventuellement avec les gestionnaires concernés.
- Assurer des échanges réguliers entre partenaires et gestionnaires de l'espace forestier, notamment sur les vieilles forêts, pour une meilleure coordination des différentes réglementations et périmètres, favorisant ainsi des plans de gestion adaptés aux évolutions climatiques et aux nouvelles pratiques touristiques.
- Vulgariser le contenu et les objectifs des plans d'aménagement forestier.
- Mettre en place un dispositif de concertation régulière entre les partenaires et les gestionnaires, afin de décloisonner l'information sur les actions menées.
- Accroître la connaissance de la faune et de la flore des « vieilles forêts », sans oublier la fonge et la bryoflore associées aux bois pourris.

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Soutenir et renforcer l'adhésion du public, par des actions de sensibilisation sur la richesse des milieux forestiers, notamment dans les vieilles forêts (mais pas de façon exclusive) et leur rôle pour la biodiversité. Le site de Jouéou constitue un support intéressant.
- Améliorer la compréhension sur la complexité des systèmes forestiers en montagne, mais également les actions mises en place par les différents acteurs, dont l'ONF en premier lieu, chargé de la gestion des forêts.
- Mettre en place des supports et outils pédagogiques et de formation. La signalétique doit nécessairement être harmonisée, même si la mise en œuvre s'avèrera difficile.
- Former des accompagnateurs, des éco-gardes, des membres des Groupements pastoraux (GP) sur la gestion multifonctionnelle des espaces boisés.
- Organiser des parcours de découverte (parcours de l'eau, parcours du pastoralisme, des ouvrages RTM) et d'interprétation en forêt, après sélection de sites emblématiques, en présence d'animateurs de terrain.
- Proposer des visites d'arbres remarquables, tant en forêt qu'en milieu ouvert, sur la base de pré-inscriptions à l'OTI par exemple.
- Echanger avec la fédération de chasse pour définir des plans de chasse des cervidés plus ambitieux. Au-delà de la chasse traditionnelle pratiquée par les résidents permanents, ouverture encadrée à des chasseurs exogènes, selon des modalités à définir.
- Organiser des échanges avec l'ONF sur l'évolution potentielle des plans de gestion des forêts, avec une adaptation aux changements climatiques avec des propositions visant une préservation des vieilles forêts,

DEMARCHES ASSOCIEES

- Promouvoir la filière bois sur le territoire, en renforçant la formation (Lycée professionnel du bois à Montauban de Luchon) et l'information des jeunes sur les métiers liés à cette filière.
- Développer les offres de formation existantes sur les métiers de la filière bois (bucheronnage, sciage, menuiserie, charpente, bois/chauffage...).
- Ouvrir de nouvelles filières de compétence, associées au travail du bois (découpe électronique...).
- Organiser une campagne attractive de communication sur le bois et ses multiples utilisations.
- Mettre en synergie les acquis, projets et documents résultant des dispositifs de protection (Réserve biologique dirigée), de connaissance/évaluation/orientation (ZNIEFF, ZICO, Vieilles forêts, ENS, PNA) et de gestion (Zones Natura 2000) des espaces naturels, pour articuler les mesures et actions à l'échelle du site.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Un maintien renforcé, autant que possible, d'une couverture forestière harmonieuse - au niveau de ses paysages - mais aussi résiliente, eu égard aux changements climatiques observés.



Environnement - Biodiversité - Eau / FICHE-ACTION n°5

Mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion, afin de préserver l'ensemble des valeurs d'exception de la biodiversité dans le territoire, dans la perspective d'une adaptation aux évolutions climatiques

ETAT INITIAL

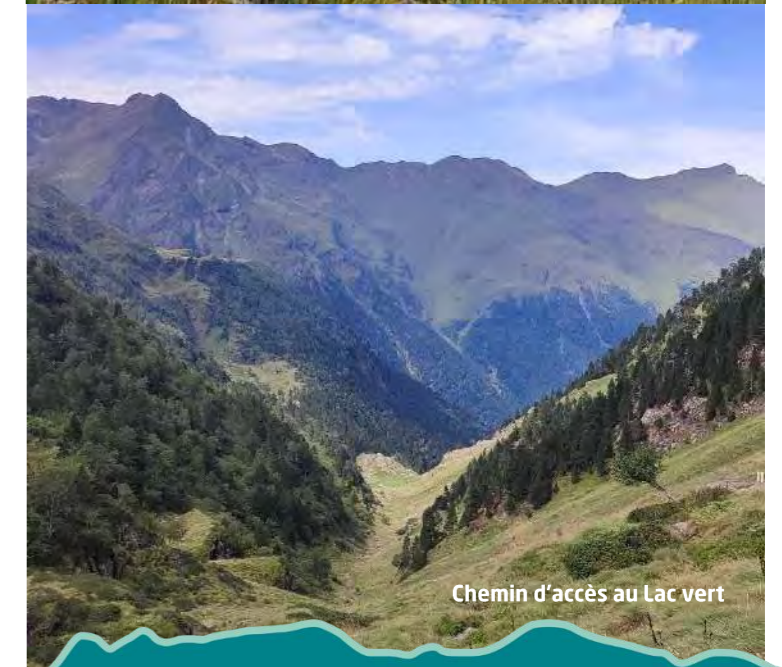
- La préservation de la biodiversité ne se limite pas uniquement aux vieilles forêts, mais concerne aussi les prairies d'estive et les espaces rocheux en haute altitude. Réchauffement climatique et eutrophisation constituent des facteurs très importants d'une évolution qui est en œuvre dans ces milieux très fragiles.
- Compétition entre cervidés et cheptel (bovin et ovin) sur la ressource fourragère des estives. Localement, la pression du pâturage est excessive : simplification des strates basses / appauvrissement de la flore.
- L'évolution du milieu est donc bien multi-factorielle : réchauffement constaté (notamment en période estivale), pâturages avoisinants, réduction extrême des glaciers (réduction des apports estivaux d'eau oxygénée dans les lacs), ainsi que présence de barrages, conduites forcées, captages, enrochements...
- Craintes de prélèvements futurs accrus en aval (pour alimenter les rivières - débit d'étiage mais aussi l'irrigation) et des risques pour les milieux naturels et l'attractivité en montagne : des espèces endémiques peuvent être impactées (Desman, Euprocte ou Calotriton...).
- L'usage agricole des divers milieux est « partagé » avec la flore et la faune sauvage, comprenant de nombreuses espèces rares et endémiques: l'équilibre entre usages agricoles/pastoraux et préservation de la flore et la faune sauvage est délicat et la dynamique des populations reste fragile.
- De nouvelles pressions sur le milieu végétal, avec des prélèvements excessifs, sont également relevées sur le territoire (notamment pour la Gentiane jaune et l'Arnica des montagnes, ...).
- Le non respect du tracé des sentiers par certains traileurs, VTTistes et randonneurs impacte gravement le milieu. Il génère des phénomènes érosifs et la dégradation des essences rares et endémiques. L'absence d'indications sur certains itinéraires accentue ces phénomènes érosifs.

CONTEXTE ET ENJEUX

- Préservation de la très grande richesse de la biodiversité (milieux forestiers, prairies d'estive, landes et pelouses d'altitude, milieux rupestres, lacs de montagne...), corrélée avec les usages du territoire (pastoralisme, sylviculture, pratiques touristiques), leurs dérives (fréquentation, déchets, pollutions, ...) et les aménagements d'infrastructures (hydroélectricité, correction torrentielle, remontées mécaniques, pistes de ski, pistes forestières...).
- Le développement d'un tourisme non maîtrisé peut s'avérer impactant au niveau environnement : pollutions multiples (déchets abandonnés, huile de bronzage lors de baignades), demande accrue d'eau potable...
- Les activités humaines en haute montagne pourraient avoir, en fonction d'évolutions climatiques, un impact préjudiciable sur les ressources en eau. Dans ce contexte, quels sont les risques au niveau du système hydrologique amont ?
- Des mesures de protection appropriées et des actions de gestion en faveur de la biodiversité sont déjà mises en place (L'association Nature et Comminges réalise des sensibilisations auprès des associations de VTT, notamment l'accueil des randonneurs sur certains sites).
- Pour les sites Natura 2000 : actions déjà engagées dans le cadre du Document d'Objectif (Docob), avec notamment une animation ciblée par la Communauté des Communes (Damier de la Succise, Phyllodoce bleue). Pour information, un bilan stationnel de cette dernière est en cours de réalisation dans le cadre du PNA en faveur de plantes menacées des estives pyrénéennes. Le partage des connaissances est donc primordial, notamment sur cette espèce.
- Le manque de compréhension des contenus des différentes réglementations montre la nécessité de rendre plus cohérents et complémentaires les divers statuts de reconnaissance et les plans de gestion (Natura 2000, ENS, PNR, réserves de chasse), qui concernent le territoire du futur site classé.



Etangs de la Frèche



Chemin d'accès au Lac vert

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Sensibiliser les acteurs du territoire, mais aussi le public aux enjeux de la biodiversité, pour modifier les comportements, afin de s'adapter aux évolutions climatiques et préserver la richesse du milieu.
- Favoriser un « partage » du territoire : respect faune / flore fragiles.
- Améliorer la compréhension des réglementations, essentielles pour assurer une gestion cohérente et complémentaire des sites.
- Renforcer les protections réglementaires déjà existantes et mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion, pour préserver la biodiversité exceptionnelle du territoire.
- En termes de gestion, assurer une nécessaire interconnexion des bassins hydrographiques, pour une meilleure cohérence d'ensemble.
- Evaluer et atténuer l'impact des cervidés sur les jeunes plants et restaurer l'équilibre entre la faune et la flore, les vieilles forêts ayant par ailleurs besoin de protection.

PUBLIC CIBLE

En priorité touristes, mais aussi résidents (permanents, occasionnels)

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Retours positifs sur OT et réseaux
Fréquentation en augmentation

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Service Environnement Département
CCPHG

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, Animateurs Natura 2000
Office de Tourisme intercommunal

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

Environnement - Biodiversité - Eau / FICHE-ACTION n°5

Mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion, afin de préserver l'ensemble des valeurs d'exception de la biodiversité dans le territoire, dans la perspective d'une adaptation aux évolutions climatiques

ACTIONS PRECONISEES

- Améliorer la gestion de la biodiversité, à travers une meilleure connaissance de ses interactions auprès du public.
- Inciter à une concertation et faciliter l'application de la réglementation.
- Mettre en place des mesures d'accompagnement et de gestion.
- Communiquer auprès des acteurs du territoire.
- Valoriser les ressources en eau et aménager les points de prélèvement, tout en évitant d'assécher les zones humides en période estivale.
- Du fait des controverses, engager une étude d'impact sur les conséquences de la production de neige artificielle sur le massif de Superbagnères.
- Améliorer les compétences et connaissances des acteurs du territoire et visiteurs.

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Le maintien et même l'extension des mosaïques végétales (tout particulièrement dans les milieux humides) constitue une exigence écologique, pour faciliter l'adaptation aux évolutions climatiques futures.
- Mettre en place des plans de gestion de la flore à vocation médicinale (Gentiane, Arnica...) et alimentaire, en lien avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées: éviter la surexploitation, avec des arrêtés de collecte concertés entre les 5 Communes.
- Amplifier les tests et mesures, pour estimer plus concrètement et quantifier les impacts des cervidés (vers un équilibre sylvo-cynégétique). Cette démarche doit pouvoir aussi s'appliquer aux vieilles forêts.
- Concevoir des aménagements, dédiés à la mise en défens des jeunes peuplements, avec des grillages conçus pour assurer une bonne insertion paysagère (munis de visualisateurs pour les oiseaux).



MISES EN ŒUVRE SUGGEREES (suite)

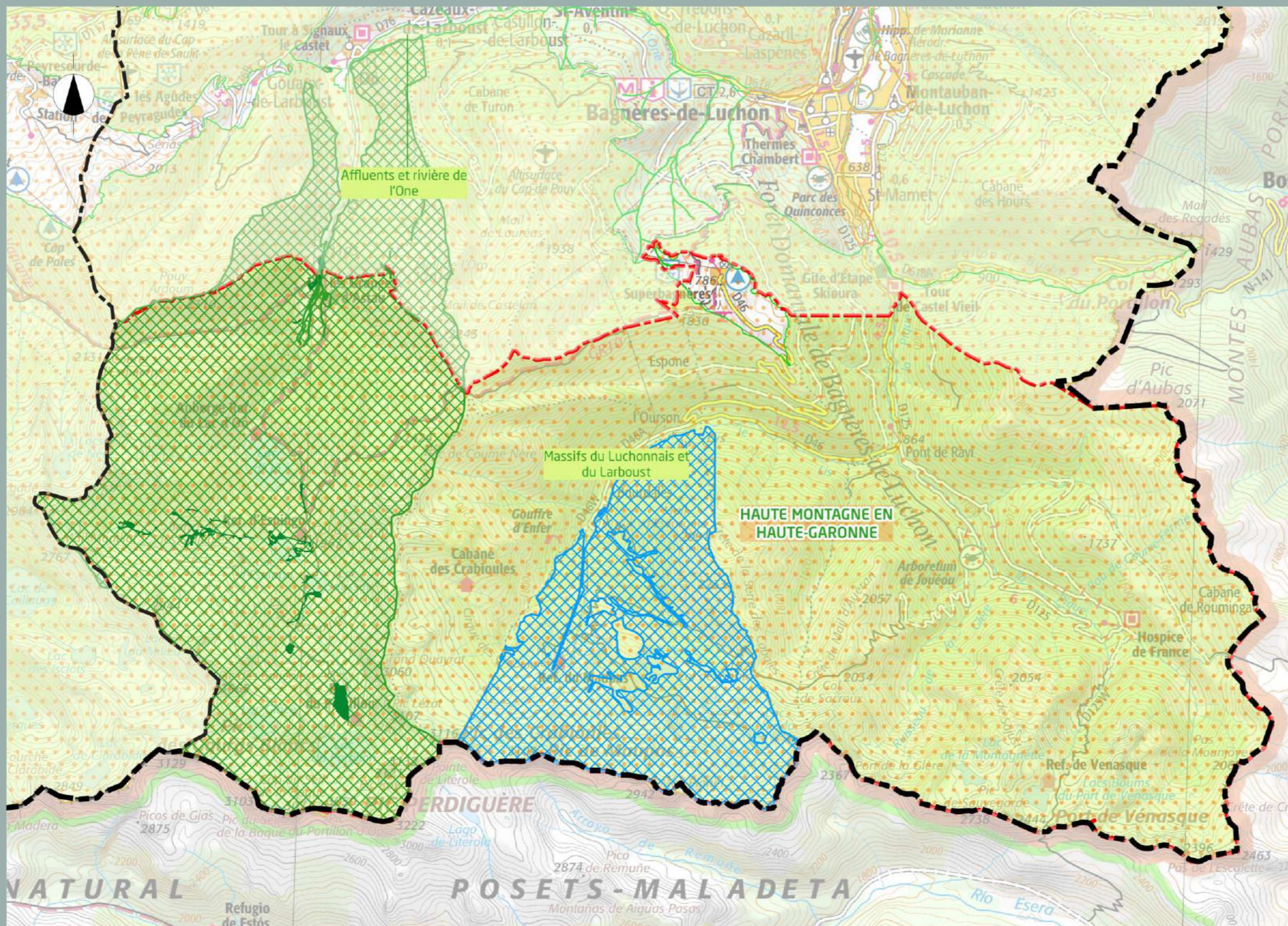
- Quantifier les besoins et améliorations à apporter pour la ressource en eau (captage de source et aménagement, construction et réhabilitation d'abreuvoirs, stockage de l'eau, citernes...).
- Organiser des projections et animations ciblées, au profit du grand public (actions pédagogiques), sur les liens et incidences avec les autres espaces avoisinants (départements limitrophes de l'Ariège et Haute-Garonne) et transfrontaliers (Val d'Aran, Catalogne Aragon).
- Appuyer les associations naturalistes dans l'évaluation des incidences environnementales : les aider à intégrer les activités humaines dans les enjeux de préservation de la biodiversité.
- Organiser, chaque année, à l'échelle de la Communauté de Communes, un atelier sur les différents espaces classés et/ou reconnus d'intérêt environnemental, partager les contraintes de mise en œuvre de la gestion, évoquer les actions en cours et leurs objectifs... (comme il en existe déjà au niveau supérieur avec les assises régionales de la biodiversité).
- Inciter les Communes à avoir une réglementation harmonisée sur leur territoire en matière environnementale et les accompagner dans la publication d'arrêtés communs (sous l'égide de la CCPHG).
- Animer des stages (sous l'égide de la CCPHG) pour les professionnels et acteurs du territoire, afin de renforcer leurs connaissances environnementales et paysagères, donc leur implication sur le territoire.
- Assurer l'animation du cahier de gestion et sa pérennité dans le temps, à travers une association, un bureau d'étude (recruté par une Collectivité) ou une Collectivité en direct.
- Créer des liens entre les différents comités de gestion / pilotage et veiller à ce que les 5 Communes soient toujours impliquées dans ces comités de gestion.
- Mettre en place une organisation souple pour assurer le lien entre le cahier de gestion et les autres instances de réflexion existantes, au niveau de l'intercommunalité et des Communes concernées.
- Définir des modalités de valorisation et assurer la diffusion des expériences et bonnes pratiques déjà menées.
- Engager des échanges réguliers avec l'ONF et le RTM, acteurs incontournables du territoire, pour qu'après médiation, les actions décidées soient le fruit de décisions collectives et partagées (rentabilité et coûts minimaux ne pouvant être les seuls critères).

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES



- Les propositions seront à croiser avec une démarche d'intégration paysagère.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Prise en compte de la biodiversité : cf plan de relance du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (septembre 2022) portant sur de nouvelles plantations, selon une organisation en mosaïque d'îlots résilients.
- Les ressources en eau seront valorisées par une évolution des équipements, en recherchant également leur intégration au paysage.
- 3 sites Natura 2000 sont présents dans le territoire à l'étude. Vérifier les concordances avec les documents d'objectif (DOCOB), qui s'y rattachent.
- Mise en lien des actions de cette fiche avec les différents plans d'actions et programmes du CBNMP (Conservatoire Botanique National), notamment sur les plantes menacées des estives et les lacs pyrénéens.
- Pour information, au regard des Bryophytes, le territoire est considéré comme un site abritant une richesse exceptionnelle au sein du massif pyrénéen (Etudes conduites au XIX^e, mais peu d'études récentes, nécessitant une actualisation des connaissances).



CARTE N°25
Zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) et Espaces naturels sensibles (ENS) du département

-  Périmètre de projet
-  ZNIEFF de type 2 (étiquette orange) source : MNHN - INPN
-  ZNIEFF de type 1 (étiquette verte) source : MNHN - INPN
-  ENS VALLEE_O6 (source : Conseil départemental 31)
-  ENS du Conservatoire départemental des zones humides Houradade et Lac vert (source : Conseil départemental 31)
-  ENS Zones humides de la vallée d'O6

Fond : © Plan IGN v2



Date : Janvier 2024

Patrimoine bâti / FICHE-ACTION n°6

Accompagner les acteurs du territoire dans une démarche d'appropriation patrimoniale, à travers des outils dédiés

ETAT INITIAL

- Le territoire possède un riche patrimoine bâti rural, témoin des pratiques agro-pastorales traditionnelles (cf granges foraines de la vallée du Lis et de l'Espone). Les matières premières utilisées initialement étaient directement issues du site (bois, pierre, ardoise), mais de nombreux édifices nécessitent une rénovation et une intégration paysagère appropriée.
- Malgré une faible population (les 5 Communes concernées par le projet de Site Classé totalisent moins de 350 hab.), les autorisations concernant le patrimoine sont principalement liées aux granges foraines, cabanes pastorales, refuges, mais aussi aux ouvrages RTM et EDF, ainsi qu'au plateau de Superbagnères. La préservation de ce patrimoine architectural est cruciale, pour maintenir l'identité et l'intégrité du territoire.
- Sur le plateau de Superbagnères, le Grand Hôtel participe à cette production architecturale remarquable, exprimant un tourisme d'exception. Mais sur bien des points, l'état extérieur de l'édifice (balcons, terrasses, abords...) est préoccupant. Autre exemple, l'ancienne chapelle de Superbagnères qui a été rénovée (Bar-restaurant) correspond à une architecture contemporaine (années 60), dont l'expression du toit (voile en delta) s'intègre au site, preuve d'une compréhension sensible.
- L'architecture industrielle à travers les ouvrages d'hydroélectricité, est présente dans ce territoire, avec les 2 centrales hydroélectriques de la Pique et celle de la vallée du Lis.

CONTEXTE ET ENJEUX

- La préservation de ce patrimoine architectural est cruciale pour maintenir l'identité et l'intégrité du territoire, du fait du futur classement des Hautes Vallées frontalières du Luchonnais qui doit aboutir à une nouvelle reconnaissance et une plus grande cohérence entre les différents sites classés et inscrits existants. Il entraînera une meilleure préservation des « écrans paysagers ».
- Le Cahier de gestion va également nécessiter, au moins partiellement, la prise en compte de ses préconisations dans les règlements des PLU existants.
- La procédure de classement est régie par la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930. À l'occasion de la procédure de classement, sont définies les caractéristiques et les valeurs du site qui justifient de le protéger pour les générations futures. Tout projet à venir nécessitera des demandes d'autorisation effectuées auprès de la Commission des Sites. Il existe un manque d'information et de compréhension du public et des professionnels, sur la réglementation des sites classés. La prise en compte de cette réglementation peut, dans certains cas, entraîner des surcoûts et des délais de mise en œuvre plus importants. Mais elle doit être considérée comme un facteur majeur d'intégration paysagère et donc aussi de valorisation du bien.
- Aujourd'hui, il y a souvent découplage avec le milieu environnant par l'apport de matériaux exogènes et de pratiques constructives étrangères au site. Beaucoup de granges ont perdu leurs « attributs », du fait de la méconnaissance des nouveaux utilisateurs. Leurs occupants originels les reliaient au territoire (par contrainte) et permettaient d'assurer leur parfaite intégration.
- Les ouvrages d'hydroélectricité nécessitent entretiens et rénovations qui doivent nécessairement prendre en compte l'intégration au paysage (comme récemment avec le lac d'Oô).



OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Communiquer et informer sur la réglementation des sites classés.
- Prendre en compte la réglementation sur l'habitat.
- Accompagner les résidents permanents, mais aussi occasionnels.
- Tirer parti du potentiel offert par le territoire et valoriser les filières bois et pierre, en priorisant leur usage.
- Soutenir l'ensemble des professionnels / artisans impliqués dans les filières liées au patrimoine et favoriser une incidence qualitative, en tant que de besoin, sur leur activité sur le bâti.
- Adapter, en tant que de besoin, les ouvrages existants, afin de renforcer leur insertion paysagère dans le site.
- Valoriser la filière de la construction locale, à forte valeur environnementale.
- Développer une nouvelle économie en circuit court qu'il s'agit d'instaurer entre les entreprises pastorales, les prestataires touristiques, les associations de commerçants.
- Valoriser les différents métiers de la montagne avec les filières locales (bois construction), la découverte (accompagnateurs, guides), et l'entretien des investissements engagés dans les infrastructures nouvelles.
- Sensibiliser et informer sur la teneur de la réglementation, afin de favoriser une meilleure adhésion et d'assurer une intégration paysagère réussie des projets.

PUBLIC CIBLE

Acteurs du territoire (élus, résidents, gestionnaires, professionnels, artisans...)

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Retours positifs sur OT et réseaux
Amélioration du circuit court
Insertion paysagère renforcée

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

CCPHG et les 5 Communes concernées

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, CAUE, Région
Office de Tourisme intercommunal

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

Patrimoine bâti / FICHE-ACTION n°6

Accompagner les acteurs du territoire dans une démarche d'appropriation patrimoniale, à travers des outils dédiés

ACTIONS PRECONISEES

- Communiquer et informer sur la réglementation des sites classés, en rappelant aux élus et à la population les règlements et codes (environnement, patrimoine et urbanisme), pour les autorisations à solliciter.
- Mise en avant des informations sur les éléments bâtis vernaculaires d'une part et industriels d'autre part, en y associant l'OTI, pour leur diffusion.
- Concevoir un carnet dans lequel seront insérés les recommandations architecturales et les conseils, pour restaurer le patrimoine bâti, avec notamment les matériaux locaux priorités (pierre locale, enduit à la chaux, ardoises, lauzes de couverture, bois), avec une approche environnementale.
- Soutenir l'ensemble des professionnels / artisans impliqués dans les filières liées au patrimoine et favoriser une incidence qualitative de leur activité sur le bâti.
- Soutenir l'innovation dans les matériaux, les techniques et dans le développement des filières locales et l'adaptation de savoir-faire locaux.
- Orienter la gestion forestière vers la production de bois d'œuvre locaux, utilisables dans la rénovation du bâti vernaculaire.

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Elaboration de livrets d'accueil, pour informer sur la réglementation d'un site classé et organisation de journées d'animation dédiées.
- Développement de maquettes pédagogiques, type «matériauthèque» pour les particuliers, mais également les institutions publiques, avec des exemples illustrés, montrant que tradition et modernité sont parfaitement compatibles.
- Elaboration d'un cahier de gestion, avec des recommandations architecturales pour restaurer le patrimoine bâti et son environnement (clôture...), avec notamment les matériaux locaux et prenant en compte une approche écologique.
- Développer des ressources iconographiques et cartographiques (voire enregistrements vidéo et audio), agrégés autour de chaque ensemble (bâti, paysage, etc).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES (suite)

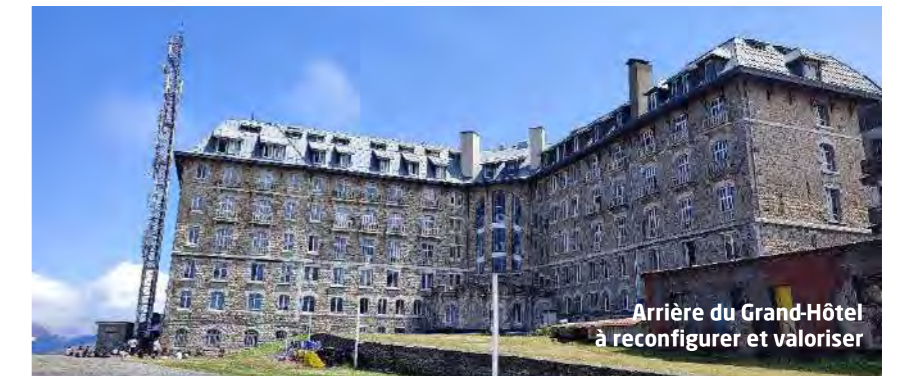
- Proposer des expositions itinérantes, avec projection et animation, pour rapprocher les habitants de leur propre histoire et introduire auprès des nouveaux résidents et touristes, une perception plus fine et plus complète du patrimoine bâti.
- Mobiliser le tissu associatif - appui indispensable pour la collecte des données - puis construire un dispositif de diffusion: rassembler l'iconographie existante et mettre à jour l'ensemble de la documentation, concernant aussi bien les édifices et sites protégés, que les sites remarquables.
- Une personne ressource sera choisie sur la thématique du patrimoine bâti au sein de chaque Commune : mission de «passeur» entre la structure de terrain et les instances administratives, pour assurer la protection/valorisation et la communication. Le savoir-faire des artisans ayant les gestes techniques « ancestraux » doit y être promotionné et valorisé.
- Sensibiliser les jeunes sur ces métiers du patrimoine dans les offres de formation (Développement d'un centre de formations aux métiers de la Montagne). Le Lycée professionnel du bois constitue très certainement une belle opportunité.
- Prendre en compte la possibilité d'avoir une analyse différenciée des ouvrages RTM, en fonction de leur niveau de co-visibilité.
- Réaliser des commandes groupées permettant sans doute de baisser les coûts.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Une incidence qualitative des professionnels / artisans impliqués dans le bâti, donc aussi dans le rapport de l'architecture avec le paysage.
- Meilleure intégration paysagère de certains bâtiments existants et bonne insertion des bâtiments futurs dans le paysage, mais avec une vigilance accrue sur les risques d'introduction de plantes exotiques envahissantes lors des chantiers.

DEMARCHES ASSOCIEES

- L'animation de journées dédiées pourrait être assurée notamment par le CAUE de la Haute-Garonne, mais aussi une association locale, ou encore des professionnels de l'architecture (mandatés à cet effet), pour accompagner les porteurs de projet (permis de construire, déclaration de travaux), en explicitant les méthodes constructives les plus adaptées pour le patrimoine bâti (ex: granges foraines).
- Création d'un label (charte de qualité / urbanisme et architecture), comme en Ariège pour les habitats/cabanes/stations de ski (cadre du PNR des Pyrénées ariégeoises).
- Associer l'Office de Tourisme Intercommunal pour mettre en avant des informations sur les éléments bâtis vernaculaires et industriels, à travers leur diffusion.
- Revitaliser la filière bois locale, depuis l'exploitation forestière jusqu'aux entreprises artisanales.



Patrimoine bâti lié aux risques naturels / FICHE-ACTION n°7

Assurer un partenariat entre prescripteurs et gestionnaires de l'espace montagnard conduisant à des actions combinées

ETAT INITIAL

- Le territoire, du fait du relief et des pentes extrêmement raides (versant Nord) - a subi de très nombreux glissements de terrain depuis un siècle. Le Laou d'Esbas constitue un exemple significatif de ces désordres et des interventions lourdes conduites par le RTM.
- Les glissements de terrain observés ont la particularité de supprimer la couverture arborée et son système racinaire, qui avait justement pour effet de favoriser l'infiltration de l'eau lors d'épisodes orageux extrêmes.
- Les travaux en montagne, associant ouvrages de retenue et reboisements, ont pour objectif de restaurer un équilibre dans les combes concernées.
- 90% des glaciers ont disparu depuis 1900, d'où une transformation importante des paysages d'altitude. Cette disparition s'est accompagnée corrélativement d'une fonte des pergélisols (terrains rocheux situés originellement sous les anciens glaciers), dans le domaine alpin et des glaces interstitielles dans les massifs rocheux. Cela favorise les glissements de terrain et la chute de blocs, entraînant des risques accrus et des évolutions majeures dans les paysages (Éboulements qui pourraient d'ailleurs être dangereux pour les alpinistes). On observe par ailleurs une fonte précoce de la neige accumulée en hiver, engendrant une moindre alimentation estivale des ruisseaux et lacs.

CONTEXTE ET ENJEUX

- Sobriété et efficacité énergétique s'inscrivent dans une nouvelle thématique, qui ne peut être écartée, dans le cadre de la sauvegarde des paysages de montagne.
- Dans ce contexte, si la continuité écologique n'est pas une obligation absolue pour les ouvrages en rivière - qui sont avant tout conçus dans le cadre d'une mission d'intérêt général pour la préservation des personnes et des biens - elle constitue malgré tout un objectif raisonnable.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Organiser une communication plus ouverte et sur des publics variés, quant aux aménagements et périmètres d'intervention liés aux risques en montagne.
- Assurer des partenariats entre prescripteurs et gestionnaires de l'espace montagnard, conduisant à des actions combinées de sobriété énergétique, d'efficacité technique, de pérennité dans le temps et d'intégration paysagère.



Ouvrage en béton

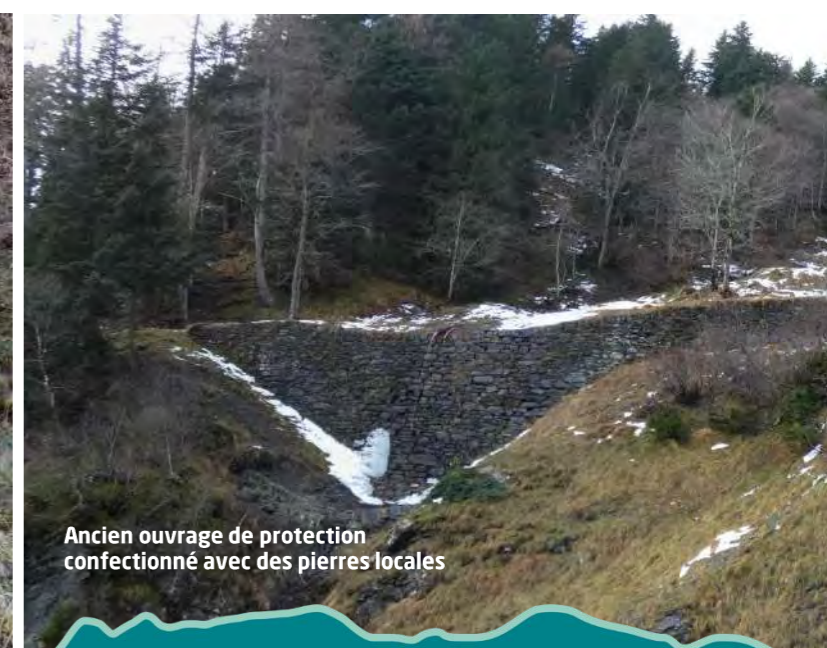
Ouvrages RTM
Ruisseau de Laou d'Esbas



Ouvrages successifs en béton
Ruisseau de Barguères, en rive droite de la Pique



Ouvrage RTM en béton
avec maçonnerie de pierre en parement



Ancien ouvrage de protection
confectionné avec des pierres locales

PUBLIC CIBLE

Acteurs du territoire (élus, résidents, gestionnaires, professionnels, artisans...)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

ETAT

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, CAUE, DDT
DREAL Occitanie
Région et Département
Office de Tourisme

INDICATEURS DE REUSSITE

Assurance d'actions combinées
Insertion paysagère renforcée

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
 Médian
 Difficile

PLANIFICATION

- Court terme
 Moyen terme
 Long terme

Patrimoine bâti lié aux risques naturels / FICHE-ACTION n°7

Assurer un partenariat entre prescripteurs et gestionnaires de l'espace montagnard conduisant à des actions combinées

ACTIONS PRECONISEES

- Communication auprès du public : élaborer une pédagogie pour expliquer au grand public - et aux utilisateurs de la montagne en particulier - la nécessité d'ouvrages de protection en montagne, les techniques pratiquées et leur fonctionnalité.
- Intégration paysagère des ouvrages, notamment en cas de proximité et covisibilité avec des cheminements touristiques fréquentés.
- Dans un contexte avéré de changement climatique, toutes les actions combinées visant la sobriété énergétique et l'efficacité sont à accompagner et privilégier, y compris dans le choix des matériaux (en fonction de l'énergie consommée pour les produire par exemple).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Mettre en place, avec le service RTM, un document pédagogique à visée grand public, accompagné d'un tableau récapitulatif des différentes techniques utilisées (avantages respectifs, fragilités, raisons de leurs éventuels abandons), ainsi que des photos ciblées du site. De nombreux échantillons illustratifs y seront présentés.
- Ce travail récapitulatif peut aussi être accompagné d'une partie prospective sur des techniques en phase de test, voire des anticipations.
- Informer les visiteurs et randonneurs sur les risques (partenariat avec les guides et accompagnateurs), mise en place d'actions spécifiques dans les écoles, centres de loisirs...
- Réaliser une exposition sur l'histoire des ouvrages RTM sur le site.
- Organiser un atelier de travail autour de l'intégration des ouvrages de protection (choix des matériaux, covisibilités...) en lien avec la DREAL Occitanie et l'ABF.
- Prendre en compte la possibilité d'avoir une analyse différenciée des ouvrages RTM, justement en fonction de leur niveau de covisibilité avec les axes de découverte.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Une incidence qualitative favorisée des professionnels / artisans, impliqués sur le bâti, qui peut être parfaitement corrélée avec l'objectif d'intégration paysagère.

DEMARCHES ASSOCIEES

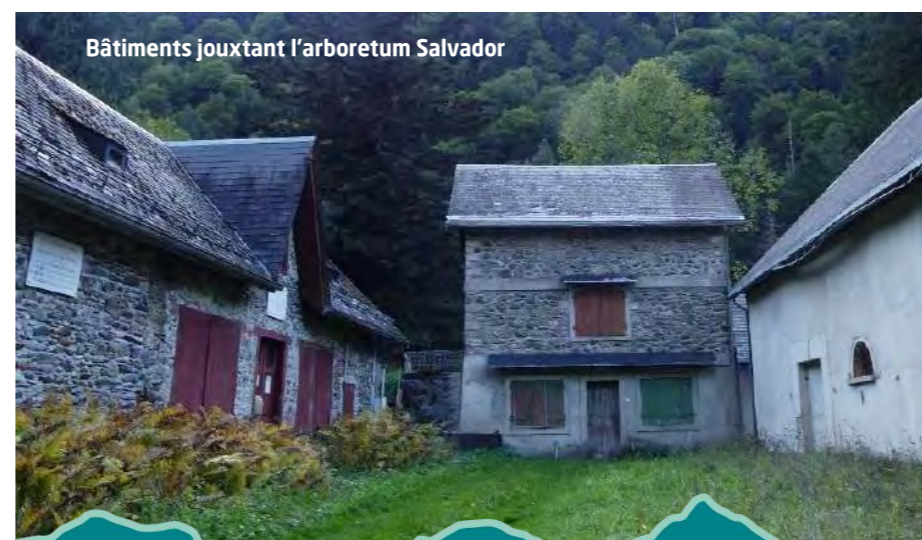
- L'ONF, propriétaire du site de Jouéou, souhaitant s'en désengager, il y a donc aujourd'hui nécessité d'une revitalisation de ce site remarquable et historique, où commence d'ailleurs le chemin d'accès au gouffre de Malaplate, à travers le grand arboretum. Ce vaste espace comporte à la fois un bâti originel très intéressant, mais aussi l'arboretum Salvador, consacré au professeur Henri Gaussen, son fondateur (géographe). Dans cette séquence paysagère de la Pique, il s'agit du seul espace ouvert, pouvant servir de « halte » et de véritable départ touristique, avec l'Hospice de France (arrêt navette électrique / hydrogène) pour favoriser un moindre impact de stationnement VL en haute montagne. On peut y envisager un observatoire photographique des paysages..
- Un lieu expérimental (essences arborées adaptées au changement climatique, au-delà du caractère botanique actuel) peut aussi être envisagé, mais en partenariat avec le CBN et dans une répartition équilibrée, pour éviter les introductions malheureuses comme par exemple avec l'Alnus incana, qui a envahi la vallée de la Pique.
- Participation des associations environnementales locales (Nature Comminges et Amis de la Nature).



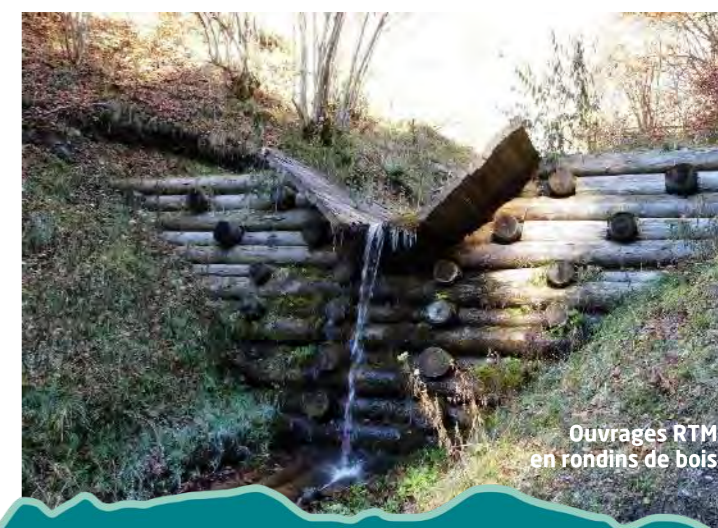
Vallée d'Astau
Stigmates des inondations de 2013



Vallée du Lis
Auberge détruite suite aux inondations
du 18 juin 2013



Bâtiments jouxtant l'arboretum Salvador



Ouvrages RTM
en rondins de bois

Tourisme / FICHE-ACTION n°8

Renforcer l'attractivité et mieux qualifier les axes majeurs de découverte des paysages et des richesses naturelles (géologie, faune, flore) pour le grand public, les 4 routes du territoire constituant les premiers vecteurs de l'économie touristique

ETAT INITIAL

- 4 routes sillonnent les hautes vallées frontalières du Luchonnais.
- Elles ont une identification visuelle et physique parfaitement repérable dans le territoire destiné au classement. D'Est en Ouest : Vallée de la Pique (rive gauche) en direction de l'Hospice de France (D.125) / Route en direction de Superbagnères (D.46) / Vallée du Lis en direction de la Cascade d'enfer (D.46a) / Vallée d'Oô en direction des Granges d'Astau (D.76).
- En cumul, elles représentent plus de 20 km de chaussées routières de qualité, équipées de dispositifs de sécurité, s'agissant de routes de montagne disposant d'une signalisation horizontale et verticale.
- C'est à partir de ces 4 axes majeurs d'accès que se développe tout un maillage de cheminements et circuits de randonnée, permettant d'atteindre, pour certains, les plus hauts sommets de la chaîne.
- Ces axes sont associés à des aires de stationnement très faiblement aménagées, dont la vocation est essentiellement tournée vers les véhicules légers et non des modes de déplacement alternatifs.

CONTEXTE ET ENJEUX

- La fréquentation touristique actuelle (baisse de la destination luchonnaise avant le confinement, mais reprise effective post-Covid dans les hautes vallées), quelle que soit la saison, nécessite une réflexion sur les modes de transport alternatif à la voiture individuelle et une refonte des aires de stationnement.
- Dans une perspective de classement, les 4 routes ne peuvent plus être considérées comme un simple « tapis d'enrobé », mais bien des axes majeurs de découverte des paysages et des richesses naturelles.
- A ce titre, le maillage des chemins qui se greffent sur ces 4 routes, prolonge et amplifie les axes de découverte précités. Il n'y a pas dichotomie, mais bien complémentarité entre les différents modes de déplacement.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Protéger et valoriser le territoire, en évitant que les publics se concentrent dans des espaces naturels restreints.
- Inciter le public à mieux se répartir dans les espaces naturels.
- Induire des comportements plus respectueux, stimulés par la découverte de paysages d'exception.
- Adapter l'ensemble des flux et comportements associés le long de ces 4 axes (vecteurs de l'économie touristique de montagne), vers des aménagements offrant une très bonne insertion paysagère, valorisant les paysages traversés et invitant les usagers à choisir de nouveaux comportements (conduite lente, arrêts successifs, découverte...).
- Ouvrir et aménager des «fenêtres» transversales de paysage, le long des 4 axes : effets d'appel dans la profondeur des hautes vallées et non perception d'un « tuyau routier ».
- Valoriser l'intérêt de la toponymie - dont les termes sont « lecture » du territoire - dans la signalétique.
- Rappeler et renforcer la dimension historique de certains points de vue et belvédères : aspect pittoresque à l'origine de l'engouement des premiers visiteurs pyrénéistes..



D.125 / vers l'Hospice de France



D.46 / vers Superbagnères



D.46a / vers la cascade d'enfer



D.76 / vers les Granges d'Astau

PUBLIC CIBLE

En priorité touristes, mais aussi résidents (permanents, occasionnels)

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Retours positifs sur OT et réseaux
Fréquentation en augmentation

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Secteur routier départemental
CCPHG (signalisation touristique et patrimoniale)

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, Animateurs Natura 2000
Office de Tourisme intercommunal

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

Tourisme / FICHE-ACTION n°8

Renforcer l'attractivité et mieux qualifier les axes majeurs de découverte des paysages et des richesses naturelles (géologie, faune, flore) pour le grand public, les 4 routes du territoire constituant les premiers vecteurs de l'économie touristique

ACTIONS PRECONISEES

- Réduction volontariste, selon les séquences et les contraintes observées, des emprises de stricte circulation routière (moindre largeur), avec réaffectation aux piétons et cyclistes d'espaces sécurisés dans les 2 sens (Les cyclistes proviennent souvent de pays où leur protection sur la route est souvent assurée - Bénélux, Allemagne...).
- Envisager une présentation argumentée, pour une vitesse réglementée à 50 km/h des 4 routes (en Commission départementale, avec le secteur routier de Luchon). Cela permettrait d'améliorer la perception des vues paysagères (décision incombant au Président du CD31). Actions de pédagogie et de communication à mener localement.
- Aménagement de points d'arrêt privilégiés, tant pour les arrêts VL, que pour les minibus et navettes, offrant des espaces de stationnement successifs incluant équipements d'interprétation et mobilier adapté.
- Réaménagement de l'ensemble des sites de stationnement VL et de leur capacité, en fonction des navettes projetées d'une part, mais aussi des critères paysagers : stationnement en poches, à forte intégration visuelle, avec retrait systématique vis-à-vis des boisements et arbres de proximité (éviter le piétinement du système racinaire).

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Au niveau des équipements et supports verticaux, abandon du plastique et autres produits à base d'hydrocarbure (bilan carbone).
- Pour les dispositifs techniques, privilégier les couleurs d'intégration et les matériaux naturels en toutes circonstances (enlèvement souhaité des glissières métalliques au profit de murettes de pierre, éventuellement armées), en soutenant les dynamiques locales (entreprises artisanales et locales).
- Pour les murets à remonter ou créer, réutilisation privilégiée des pierres du site (compris stockage sur Commune de rattachement), abandon des pierres de carrière.
- Traitement qualitatif des panneaux routiers et à vocation touristique: coloration arrière, montants tubulaires (et non en « u ») et couleurs d'intégration visuelle.
- Mise en enterré des réseaux aériens (aujourd'hui à fort impact paysager), en coordination avec les gestionnaires respectifs (contexte d'enjeux climatiques - neige, chutes d'arbres...). Vigilance en amont et lors des travaux routiers, concernant la possible propagation des pestes végétales.
- Réduction volontaire d'emprise à 5,5 m maximum sur ces 4 routes, dans un triple objectif: récupération d'espace pour des circulations douces et piétons sécurisées, réduction de vitesse et moindre impact du ruban d'enrobé dans le paysage.
- Traitement coloré différencié des aires de stationnement/belvédères, vis-à-vis de la route, voire changement de matériau.
- Mise en enterré prioritaire et groupée des réseaux aériens (Enedis et Orange) et à défaut positionnement des poteaux à l'amont pour libérer et valoriser les vues paysagères à l'aval.

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Aujourd'hui, les 4 routes sont identiques à toutes les routes départementales au niveau des équipements associés. Le classement futur des hautes vallées frontalières du Luchonnais constitue le contexte idéal pour imaginer spécifiquement dans le territoire - et de façon vertueuse - des routes à moindre impact (valorisation des paysages et choix portés sur des solutions techniques alternatives).
- Pour ces 4 routes, ouvrir des fenêtres de paysage propres à rythmer les parcours et créer des profondeurs et de la transversalité, en attirant les utilisateurs vers des vues en belvédère, pour renforcer l'attrait des paysages traversés.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Intégrer les panneaux d'interprétation, le long des 4 axes majeurs, dans un plan-programme d'accueil et d'information du public cohérent, à l'échelle de l'intercommunalité, voire du futur PNR.
- Au niveau naturaliste, profiter de l'accessibilité pour réduire dans la mesure du possible l'emprise des pestes végétales (Buddleia, renouée...), très présentes le long des routes et dans les délaissés connexes.



Tourisme / FICHE-ACTION n°9

Aménager des randonnées thématiques et redonner du « sens » à ces circuits, dans le respect du milieu

ETAT INITIAL

- Le territoire est véritablement « traversé »; de nouvelles pratiques - notamment motorisées - interrogent sur les impacts provoqués et leur possible coexistence.
- Le maillage du territoire par les chemins est extrêmement dense. Il peut s'agir d'axes majeurs - comme l'accès au lac d'Oô, mais aussi de chemins étroits, beaucoup plus confidentiels et n'offrant le passage qu'à une seule personne.
- Le GR.10 traverse le territoire : A travers son caractère emblématique, il constitue également un axe de cheminement majeur.
- Fragilité de ces ouvrages (routes, pistes et sentiers) vis-à-vis des risques naturels : glissement de terrain, avalanche, pluie torrentielle... mais aussi des cervidés.
- Les tracés d'origine, pratiqués durant une saison, peuvent très bien disparaître avant l'ouverture de la saison estivale suivante, nécessitant des interventions fréquentes pour les restaurer ou modifier les tracés dans des espaces de grande fragilité ou présentant des difficultés techniques de passage.
- Le « sur-tourisme » est bien réel (impact d'une fréquentation non maîtrisée sur le milieu, la qualité de vie des habitants et la qualité d'expérience des visiteurs); il est contenu à des pics d'activité en fin de semaine (juin à septembre) et à des lieux emblématiques: granges d'Astau et lac d'Oô, vallée du Lis, Hospice de France. Il est moindre hors du périmètre (Basse vallée d'Oô, Larboust et Oueil / hors port de Balès).
- Evolution des tracés d'itinéraires, sous l'égide de la CCPHG, avec des tracés en boucle, propices à des interprétations thématiques et non plus en aller-retour.

PUBLIC CIBLE

En priorité touristes, mais aussi résidents et scolaires

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Retours positifs (OTI-réseaux sociaux)
Fréquentation en augmentation

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

CCPHG (signalisation touristique et patrimoniale)
ETAT et Département 31
(port de Vénasque par exemple)

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, animateurs Natura 2000
Office de Tourisme intercommunal
Professionnels de la Montagne
EDF Production et Club alpin français
Département (itinéraires promenades...)

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

CONTEXTE ET ENJEUX

- Le changement des conditions climatiques et sa traduction directe à travers le caractère aléatoire de l'enneigement et la mise en péril de l'activité « ski », rendent vraiment nécessaire de donner du « sens » aux cheminements du territoire.
- La recherche de solutions alternatives à la dépendance à la neige constitue un enjeu majeur. La fréquentation touristique (reprise post-Covid), quelle que soit la saison, nécessite une réflexion sur tous les modes de transport alternatif à la voiture individuelle, sans exception. La refonte du stationnement doit être corrélée au soutien des mobilités douces.
- Importance d'une sensibilisation des visiteurs, mais aussi des sportifs (trail, VTT...), aux impacts de leurs actions, notamment en descente (randonnées hors des sentiers balisés, lacets coupés...), qui compromettent la retenue des sols, mais ont aussi des impacts sur la biodiversité (piétinement de la végétation, dégradation et destruction d'espèces végétales...).
- Nécessité de travaux d'aménagement / équipements, incluant la signalétique, pour sécuriser la fréquentation d'un public néophyte (pré-requis pour équipements d'interprétation), mais avec pour objectif la préservation des sites
- Besoin d'itinéraires adaptés au handicap des séjournants, avec le renouveau des cures et du thermo-ludisme.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Développer des parcours à thème porteurs de sens; eau, patrimoine bâti, biodiversité, pastoralisme,... adaptés aux publics.
- Associer la pratique de la marche à la découverte des hautes vallées frontalières, en y intégrant la dimension culturelle.
- Mettre en exergue l'art roman (rayon plus large des vallées du Larboust et Oueil), dans la perspective d'une future OGS, ainsi que le patrimoine vernaculaire (granges foraines par exemple).
- Rappeler et renforcer la dimension historique de certains circuits et points de vue : aspect pittoresque à l'origine de l'engouement des premiers visiteurs (cascade et ru d'enfer, chemin de l'impératrice, gouffre de Malaplate, port de Vénasque...), mais aussi passages clandestins durant la guerre civile espagnole.
- Mettre en lien les chemins à forte valeur emblématique avec les aménagements déjà engagés en aval (Chemin de la Liberté par exemple ou passerelle himalayenne près de Castel Vieil).



Fenêtre de paysage sur la vallée de Luchon depuis le Chemin de l'Impératrice



Randonneurs à l'Hospice de France



Chemin empierré Vallon de la Frèche

Ambiance « rando »

Tourisme / FICHE-ACTION n°9

Aménager des randonnées thématiques et redonner du « sens » à ces circuits, dans le respect du milieu

ACTIONS PRECONISEES

- Développement de parcours thématiques (autour de l'eau, pastoralisme, patrimoine bâti, biodiversité, circuits botaniques ou historiques...), dans le cadre touristique, mais aussi pour les résidents et les scolaires.
- Valoriser la toponymie (documents touristiques notamment). Former les professionnels de la montagne à cette « lecture » particulière du territoire.
- Réduire les traversées / variantes, sources de ravines et d'érosion tout au long du maillage de chemins, notamment dans les secteurs à forte pente.
- A partir des sites industriels « repère » que constituent les centrales hydroélectriques du territoire, développer de nouvelles « vitrines », conçues pour faire découvrir un panel d'interactions en présence dans le milieu montagnard. Cette démarche associera par exemple des guides-conférencier en « duo » : ingénieurs et naturalistes par exemple, lors d'évènements ou journées d'animation. Ce concept pourrait être élargi à l'espace forestier, avec la participation d'agents ONF, représentants des pêcheurs, chasseurs...
- Sécuriser les itinéraires: travaux d'aménagement, équipements et signalisation.
- Mise en place de partenariats ciblés entre OTI et professionnels: accompagnateurs de moyenne montagne, guides de pêche, association de randonneurs, Thermes de Luchon, kinésithérapeutes, avec un objectif d'accessibilité/transports à la demande.
- Définir une ligne éditoriale et des supports dédiés aux thèmes spécifiques de l'itinéraire choisi (supports numériques et papier, coût prestations...).
- Réglementer la fréquentation touristique autour des lacs d'altitude pour les activités suivantes: bivouacs, baignades. (impacts des déchets, crèmes solaires...)

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

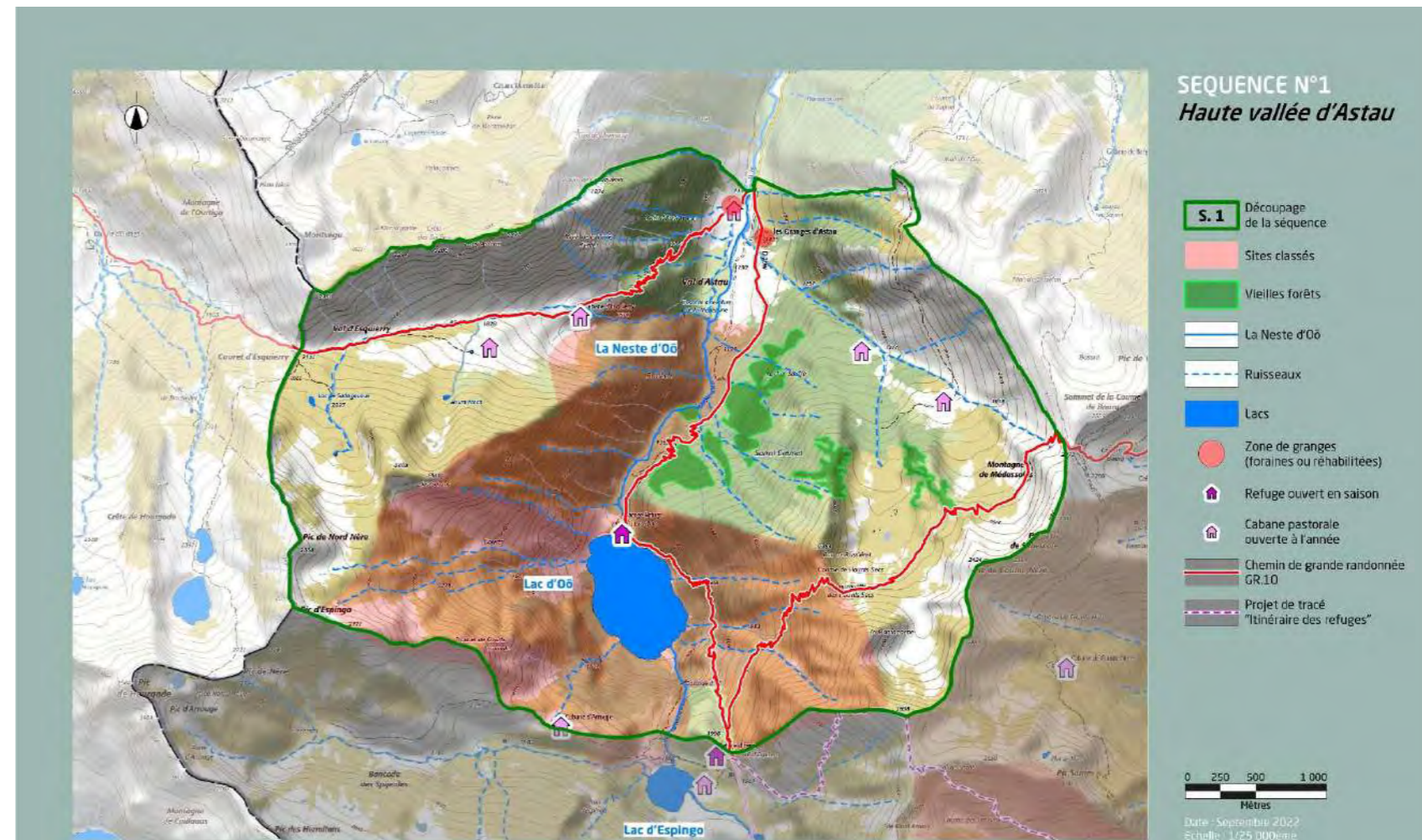
- Installation de panneaux sur les « points d'entrée » du territoire, avec une signalétique sensible et créative. Il ne s'agit pas exclusivement d'entrées « routières », mais aussi de points de départ de randonnées.
- Au niveau de la signalétique, conception d'un balisage pédagogique sur la thématique choisie (avec flashcode par ex.). Ce balisage culturel et pédagogique peut venir compléter le balisage préalable des chemins, lancé par la CCPHG.
- Développement d'une application téléphonique pour améliorer la compréhension des paysages traversés, intégrant également un guide de bonnes pratiques.
- Organisation de sorties touristiques couvrant un large spectre de sujets et de pratiques, constituant de véritables « expériences » (hébergement de caractère, découverte patrimoniale, animation sportive, création artistique, gastronomie...).
- Contrôle strict dans l'usage du canyoning, mais aussi de l'aquarando (fuite des truites, impacts sur les alevins et atteinte à la biodiversité)

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- La compréhension du territoire traversé doit être améliorée, pour renforcer l'attractivité du territoire, mais aussi - par réaction - sa préservation.
- Sur les circuits pédestres, l'ouverture de fenêtres de paysage permettra de rythmer les parcours, en attirant les utilisateurs vers des vues en belvédère.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Engager des échanges avec la commission des Trails / Occitanie - comme instance de médiation - en vue de mieux encadrer cette pratique.
- Objectif: introduire une « référence » des sentiers autorisés pour le trail, avec des critères de respect et protection environnementale dans le mode d'évaluation des points des coureurs. Le Trail de l'Anéto pourrait ainsi se positionner dans une démarche environnementale novatrice (l'Etat doit être partenaire des commissions Trail).



Développement économique / FICHE-ACTION n°10

Améliorer et renforcer les mobilités douces et prolonger les expériences déjà conduites vers des déplacements décarbonés

ETAT INITIAL

- Approche du territoire tournée de plus en plus vers le « slow tourisme » et la découverte de la nature et du patrimoine.
- Le déploiement en cours d'un thermoludisme sur Luchon, en complément des cures traditionnelles, avec de nouvelles installations liées à la remise en forme, constitue la base d'une nouvelle attractivité, potentiellement à fortes retombées économiques.
- Initiative de navettes électriques mise en place par l'Office de Tourisme Intercommunal. Il existe toutefois un frein à la mobilité décarbonée, en raison du manque de modèles de véhicules adaptés aux besoins spécifiques du milieu montagnard.
- Les entreprises de transports en commun attendent les nouveaux autobus à hydrogène et ne renouvellent pas leur parc avec des autobus électrique (sauf en ville).
- Dans plusieurs sites montagnards classés des Pyrénées, les expériences menées, avec une rotation des navettes, sont concluantes : réduction de l'impact visuel des véhicules, mais aussi de la pollution de l'air au sein des massifs. Cette démarche positive a été reprise à l'été 2022, à titre expérimental, par la CCPHG pour l'accès aux Granges d'Astau ; elle a été reconduite à l'été 2023.
- Dans d'autres sites Pyrénéens, ont été mises en place des politiques plus coercitives : navettes obligatoires à partir de certaines dates et périodes, à partir d'un certain endroit...(par exemple : site du Lac des Bouillouses, dans les Pyrénées orientales).

CONTEXTE ET ENJEUX

- Le tourisme 4 saisons sous-entend nécessairement un basculement volontaire vers toutes les autres alternatives à la voiture et le soutien aux nouvelles mobilités : vélo électrique, navette électrique (ou hydrogène) couplée à la future liaison de train hydrogène, avec un pôle multimodal à la gare de Luchon.
- Les actions concrètes en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique ont donc une importance particulière, pour la sauvegarde des paysages de montagne.
- Des haltes pour les navettes sont à privilégier au niveau des aires de stationnements présentes aux abords des sites touristiques majeurs. Mais les aménagements actuels nécessitent d'être repensés, eu égard aux enjeux liés au changement climatique et à l'articulation avec les mobilités douces et pour tous (et notamment PMR).

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Prolonger les expériences déjà conduites vers des déplacements décarbonés avec les navettes électriques, dans la perspective et en coordination avec la nouvelle liaison rail / hydrogène et l'ascenseur valléen "Crémaillère Express ».
- Prendre en compte les publics en situation de handicap, d'autant que nous sommes proches d'une station thermale.
- Réduire l'impact visuel et environnemental des véhicules dans le site classé.
- Renforcer le caractère de « halte » pour des navettes électriques dans des zones stratégiques, afin de désengorger et réduire l'impact des véhicules dans les grands sites paysagers concernés du territoire.

PUBLIC CIBLE

Acteurs du territoire (élus, résidents, gestionnaires, professionnels, artisans...)

COMMUNES ET SITES CONCERNES

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Assurance d'actions combinées
Insertion paysagère renforcée

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, CAUE, Région
Office de Tourisme intercommunal

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme



Parking du Val d'Astau



Parking de l'Hospice de France



Encombrement visuel - Aire de stationnement à l'Hospice de France

Développement économique / FICHE-ACTION n°10

Améliorer et renforcer les mobilités douces et prolonger les expériences déjà conduites vers des déplacements décarbonés

ACTIONS PRECONISEES

- Elaborer un plan de mobilité sur le département, au niveau du Haut Comminges, à co-construire avec les 2 départements limitrophes (Hautes-Pyrénées et Ariège).
- Communiquer et favoriser des itinéraires complémentaires et alternatifs à la route, en mobilisant les acteurs du territoire (service départemental des routes, office de tourisme intercommunal...) et en réalisant les aménagements associés.
- Favoriser les liaisons douces détachées de la route (pour un accès sans risque au plus grand nombre et notamment les jeunes enfants).
- Redistribuer les aires de stationnement sur le territoire, avec priorité au stationnement handicapé, à la navette et aux deux roues (moto et vélo). On notera une absence de pistes cyclables en site propre tant en montagne - dans le périmètre - que dans la vallée. Nécessité d'améliorer cette situation pour de meilleures liaisons en site propre avec le reste du territoire de la CCPHG.



MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Aménager des aires de stationnement en « poches » paysagères à faible impact (maximum 10 à 15 véhicules), avec des dalles alvéolées engazonnées (favorisant l'infiltration, éviter tout revêtement à base d'hydrocarbure...).
- Réserver des places dédiées aux professionnels sur les parkings des sites majeurs.
- Privilégier le réaménagement paysager des aires de stationnement existantes au niveau des sites touristiques majeurs (Vallée d'Astau pour les lacs d'Oô et d'Espingo, Vallée du Lis, pour les lacs vert, bleu, Cirque des Crabioules), avec des revêtements drainants et permettant une insertion paysagères réussie. A l'occasion de ces aménagements, vigilance accrue pour prévenir l'introduction de plantes exotiques invasives.
- Développer d'autres dynamiques de transport :
 - Covoiturage avec le Réseau-Pouce, à développer en parallèle : Initiative possible à court terme, pour organiser la prise en charge de personnes situées sur son itinéraire (réservation et lieu de prise en charge identifiés);
 - Navettes multi-public : adopter le réseau et le cadencement aux besoins des curistes, mais aussi des touristes, des personnels de stations et des habitants permanents;
 - Intégrer les sites touristiques dans les parcours des navettes électriques.

- Confier un rôle de sensibilisation aux futurs conducteurs de navettes dans le territoire, comme par exemple à l'Hospice de France, moyennant une formation appropriée (analyse et bilan de l'expérience conduite en 2022 aux Granges d'Astau).
- Il est proposé de sensibiliser les professionnels, en leur montrant des expériences qui fonctionnent ailleurs. Travailler sur des outils de communication auprès de leurs publics, notamment avec l'Office de Tourisme Intercommunal. Le PNR peut aussi avoir un rôle d'animation évident au niveau de cette dynamique.



REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Des aires de stationnement (notamment « halte » pour les navettes) mieux aménagées, participant à une approche paysagère qualitative du territoire et exemptes de plantes invasives.

DEMARCHES ASSOCIEES

- Fiche-action sur les routes / vecteurs de découverte des paysages.
- Renforcer au niveau de Jouéou le caractère de « halte » pour les navettes électriques.

Développement de l'économie touristique / FICHE-ACTION n°11

Valoriser les métiers de la montagne, ainsi que la production locale

ETAT INITIAL

- Malgré la forte présence de l'agro-pastoralisme sur le territoire, la production locale - et notamment les transformations du lait et de la viande - n'est pas développée ni valorisée.
- Sur le territoire du Luchonnais, il existe peu de ventes directes (Découpé sous vide: 2 de vaches/veaux et 2 de porcs) ; la boucherie des éleveurs de Luchon est fermée depuis 2018, les abattoirs - de très belle facture architecturale - sont fermés depuis encore plus longtemps. Et le vieillissement des éleveurs, avec peu de transmissions auprès des jeunes impacte également la filière. La notion de « circuit court » passe nécessairement par la priorisation de la production animale locale (viande, fromage...).
- L'artisanat d'art est également peu développé, même si la fête de la Montagne (à la moraine de Garin à l'été 2023), l'association des commerçants de la place Maréchal Joffre (Été 2023 également) ou la foire à Castillon apportent déjà une certaine visibilité sur le territoire. Aucun magasin d'artisanat, ouvert à l'année, n'est présent sur le luchonnais. Pour autant, le packaging et les autres supports de communication (poster, autocollant...) de certains producteurs locaux (Abelio ou Brasserie du Vénasque par exemple) montrent une voie dynamique associant fabrication et création.
- Le déploiement en cours d'un thermoludisme sur Luchon, avec de nouvelles installations liées à la remise en forme (Objectif 2024), constitue la base d'une nouvelle attractivité, potentiellement à fortes retombées économiques.
- L'offre d'hébergement est multiple. Evolution très rapide pour mieux s'adapter aux demandes actuelles (chambres d'hôtes et gîtes). Les gîtes de montagne ont pour certains été rénovés (Hospice de France), ou reconstruits (comme tout récemment le refuge du Vénasque).

CONTEXTE ET ENJEUX

- Conforter et soutenir les activités économiques qui sont en lien direct avec la nature sur le territoire et donc très porteuses de sens, du fait de l'échelle artisanale : fromagerie, viande, charcuterie, conserverie... Ces produits locaux, tout comme cela se pratique au sein des PNR, doivent pouvoir faire l'objet d'un suivi de qualité, puis d'une labellisation, avec la réalisation d'une cartographie des implantations locales concernées et l'édition de dépliants dans l'OTI.
- Différents métiers de la montagne devront être valorisés avec les filières locales (bois construction), la découverte de la montagne (accompagnateurs, guides) et l'entretien des investissements engagés dans les infrastructures nouvelles.
- De nouveaux réseaux sont à activer, avec une plus grande communication au niveau du monde agricole.
- Une nouvelle économie en circuit court est à instaurer entre les entreprises pastorales, les prestataires touristiques, les associations de commerçants.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Éviter une confrontation, souvent constatée entre élevage et tourisme et faire ressortir les complémentarités culturelles, environnantes et économiques qui peuvent en être issues.
- Amplifier la dimension pédagogique et de connaissance, de tous les professionnels de la montagne, au bénéfice de l'économie du territoire.
- Valorisation des métiers de la montagne et de la gastronomie locale qui s'y trouve intimement liée.
- Renforcer la promotion des produits locaux et de l'artisanat d'art par les Communes de la Vallée. Améliorer les circuits de la transformation (charcuterie, fromage, label agneaux de montagne, laines, peaux) et leur apporter une meilleure visibilité.

PUBLIC CIBLE

Acteurs du territoire (élus, résidents, gestionnaires, professionnels, artisans...)

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Les 5 Communes du territoire d'action
Tous sites paysagers du périmètre

INDICATEURS DE REUSSITE

Reconnaissance des richesses et ressources du territoire

NIVEAU DE DIFFICULTE

- Facile
- Médian
- Difficile

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Groupements pastoraux, éleveurs, commerçants, artisans d'art

PARTENAIRES POTENTIELS

CCPHG, Région, OTI

FINANCEMENT / SUBVENTIONS

A définir

PLANIFICATION

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme



Inauguration du refuge du Vénasque en juillet 2023



Développement de l'économie touristique / FICHE-ACTION n°11

Valoriser les métiers de la montagne, ainsi que la production locale

ACTIONS PRECONISEES

- Appuyer la création de produits écoresponsables, tant pour les habitants que pour les estivants (dans une perspective privilégiant les circuits courts). A travers leur production et leur présentation, la démarche peut être vraiment signifiante pour l'identité du territoire.
- Assurer une meilleure valorisation des produits et savoir-faire locaux : du producteur aux consomm'acteurs.
- Développer la filière viande, y compris les préparations culinaires associées, de même que la valorisation des fromages (contraintes sanitaires, évolutions des modes de consommation...).
- Sensibiliser les jeunes sur les métiers de la montagne (traditionnels ou nouveaux).
- Créer des espaces et lieux d'information autour des spécificités économiques du futur Site Classé.
- Développer des lieux de vie dans la vallée ; des espaces de convivialité (tiers-lieux) où les personnes peuvent se rencontrer dans des espaces de vie permettant de valoriser la montagne par l'échange de connaissances.
- Nécessité d'associer en amont les éleveurs aux décisions de gestion et d'aménagement.
- Conférer plus de visibilité aux éleveurs, dans une nouvelle dynamique.

MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Accompagner le développement d'un magasin / vitrine pour la vente de produits régionaux (les touristes étant de potentiels clients), déjà esquissée avec la première boutique associative à Luchon.
- Développer des lieux de production, de création et d'animations artisanales ou gastronomiques.
- Encourager les entreprises locales à proposer leurs productions (bières, savons, charcuterie, fromage, conserves artisanales, miel...), dans les refuges et hôtels, voire dans les commerces de Luchon et les villages aux alentours.
- Organiser des événements thématiques autour de la gastronomie locale et y associer habitants, résidents, saisonniers, mais aussi touristes de passage.
- Lancer une étude afin de connaître les potentialités de la filière laine sur le territoire, présentant un nouveau potentiel au sein des Pyrénées (voir Dpt 65).

Suite MISES EN ŒUVRE SUGGEREES

- Proposer des sorties sur le patrimoine, couvrant un large spectre de pratiques, pouvant allier un hébergement de caractère, mais aussi des lieux de création artistique, animations artisanales et gastronomiques.
- Assurer des manifestations croisées entre producteurs (non seulement à travers une offre attractive de vente en direct), mais aussi avec des ateliers : démonstrations et concours...
- Pérenniser la foire agricole de Luchon et la fête de la Montagne, qui furent un succès.
- Produire des films / vidéos, mettant en valeur le territoire.
- Proposer le développement dans les installations agricoles et d'élevage du territoire (sur la base du volontariat).
- Développer au moins une ferme pédagogique pour recevoir les enfants des écoles (primaires et collèges).
- Toucher les publics scolaires, qui répercutent très bien l'information en famille (rôle prescripteur sur les parents).
- Organiser des journées de sensibilisation auprès des élèves, aux métiers de la montagne et développer / proposer les offres de formation.
- Organiser des formations courtes au profit des professionnels du tourisme et pour améliorer l'accompagnement du public (une médiation peut ainsi être assurée par les chauffeurs de navette).

REQUALIFICATIONS PAYSAGERES ESCOMPTEES

- Une cohérence retrouvée avec le territoire du futur Site Classé.
- Le maintien du pastoralisme permet d'éviter la fermeture des milieux et contribue grandement à la beauté du périmètre d'étude, par les vastes trouées qui s'insinuent entre les massifs boisés.

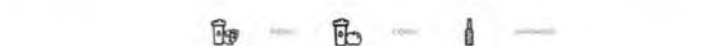
DEMARCHES ASSOCIEES

- Il est proposé de sensibiliser les professionnels en leur montrant des expériences qui fonctionnent ailleurs. Travailler sur des outils de communication auprès des différents publics, notamment avec l'Office de Tourisme Intercommunal. Le PNR peut aussi avoir un rôle d'animation évident au niveau de cette dynamique.

Bière du Vénasque



INSTALLÉE DANS LE PAYS DE LUCHON, LA BRASSERIE DU VÉNASQUE PROPOSE UNE GAMME ORIGINALE DE BIÈRES ARTISANALES ET DE BOISSONS GAZEUSES RÉALISÉES À PARTIR D'INGRÉDIENTS NATURELS DE QUALITÉ.



Savonnerie Abellio



Première boutique associative à Luchon



Foire agricole à Luchon

Annexes

Mail Barrat
2986 m

Pic de Boum
3006 m

Pic de Maupas
3109 m

Pic des Crabioules
3116 m

Pic Lézat
3107 m

Pic de Quayrat
3060 m

Petit Quayrat
2 847 m

Pic Samès
2600 m

Cap
des Hounts Secs
2698 m

Cahier de gestion du projet de site classé
des hautes vallées frontalières du Luchonnais



TERREHISTOIRE
architectes-paysagistes



Contribution Office National des Forêts Agence territoriale Pyrénées - Gascogne

La présente contribution précise différents éléments que l'Office National des Forêts (ONF) souhaite porter à la connaissance de la collectivité porteuse du projet, de son chargé d'études et aussi de l'Etat (DREAL Occitanie). Elle détaille l'avis de l'ONF sur certains points concernant ses domaines d'activités ou de compétences ; nous pensons qu'ils permettront d'objectiver et d'enrichir le document rédigé ou du moins de le rapprocher de la situation aujourd'hui constatée en matière de gestion forestière pratiquée dans les forêts publiques présentes sur la zone d'étude.

Cette contribution fera référence aux pages qui concernent plus particulièrement les écosystèmes forestiers et l'appréciation qui en a été faite dans l'analyse menée par le chargé d'études mandaté par la collectivité propriétaire. Les numéros de page cités dans le texte ci-après correspondent aux numéros figurant en bas à droite des pages du document rédigé mis à disposition. Lorsqu'il n'y a pas de numéro de page cité, il faut entendre le texte de l'ONF comme étant une remarque d'ordre général et transversale au dossier ou comme un rappel réglementaire (en général en rapport avec le code forestier) qui s'impose de fait et peut corriger des affirmations figurant dans le texte de l'analyse du cahier de gestion.

Éléments de précision en rapport à la page 29 :

Les forêts domaniales et les forêts communales ont juridiquement un statut de propriété privée. Elles s'appellent habituellement forêts « publiques » parce que le propriétaire est une entité publique, mais toutes appartiennent en fait au domaine privé de ce propriétaire.

La forêt domaniale appartenant à l'Etat (ministère chargé des forêts) est confiée par délégation intégrale de l'Etat à l'autorité de l'ONF. L'ONF a donc pouvoir de décision complet sur les actions qui peuvent être menées et autorisées en forêt domaniale et gère directement le budget afférant permettant de mener ces actions. La gestion est encadrée par un plan de gestion (aussi appelé aménagement forestier) revu tous les 20 ans en général.

La forêt communale appartient aux collectivités publiques locales. Elle bénéficie du fait de la loi du régime forestier. L'ONF est le gestionnaire forestier légal mis à disposition par l'Etat auprès des communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier. Ces dernières en tant que propriétaires, gardent pouvoir de décision sur la gestion à pratiquer, mais cette gestion reste encadrée par les règles du régime forestier et le plan de gestion rédigé dans chacune de ces forêts par l'ONF. Le plan de gestion de forêt communale est construit exactement sur les mêmes bases que le plan de gestion en forêt domaniale.

Le territoire support du projet renferme des forêts domaniales et des forêts communales relevant du régime forestier ; elles s'imbriquent les unes aux autres. Les forêts appartenant à des propriétaires privés sont très peu présentes sur la zone. Le code forestier qui assoit la politique forestière de l'Etat dans les forêts publiques et privées est paru en 1827. Il n'a subi depuis cette date que des évolutions minimales dans le fond de son propos.

La mise en œuvre des règlements du code forestier par les générations de forestiers qui se sont succédés a permis en 200 ans de constituer des paysages de boisements denses et continus, apporteurs de richesses et aménités diverses et variées pour les propriétaires et la population. Les paysages forestiers qui nous sont aujourd'hui

familiers n'existaient pas il y a encore 150 ans : ils ont en effet pris petit à petit la place de zones beaucoup plus ouvertes et minérales et gagné l'espace.

Cette gestion forestière et la sylviculture mise en œuvre permettant de renouveler les vieux sujets souvent surannés au profit de leurs descendances plus robustes et résilientes, ont ainsi créé en 200 ans des forêts véritables, qui n'existaient plus au sortir de la révolution, y compris dans les zones montagneuses les plus reculées.

Mais la sylviculture pratiquée a su aussi évoluer au fil du temps pour répondre au mieux aux enjeux locaux et régionaux en matière d'approvisionnement de la filière bois, de gestion du risque naturel, de préservation de la qualité des eaux, de prise en compte de la biodiversité ou encore d'intégration des besoins sociétaux. Les massifs forestiers ont été ainsi équipés et aménagés au fil du temps pour répondre à ces objectifs de gestion multifonctionnelle.

Par conséquent, la gestion forestière multifonctionnelle publique a permis :

- l'amélioration continue de la desserte et de son équipement sur une grande partie du territoire,
- l'utilisation de moyens d'exploitation forestière adaptés (coupes à câbles par exemple) à la topographie et aux enjeux biodiversité, géotechniques, eau potable...
- la construction d'ouvrages de protection (génie civil et/ou végétal),
- la création d'aires de protection forte en faveur de la biodiversité (réserve biologique domaniale) et la mise en place de trames de vieux bois au sein des peuplements productifs,
- l'aménagement d'outils de développement touristique (sentier de randonnée, VTT, station de ski...).

Le recours aux différentes techniques d'exploitation forestière forme un tout indissociable qui a permis d'obtenir des forêts résilientes, robustes et denses, telles que nous les apprécions aujourd'hui. Elles font partie de la panoplie de base du gestionnaire forestier public et à ce titre doivent pouvoir être utilisées en routine en toutes circonstances et selon les besoins techniques, comme cela en a été le cas jusqu'à présent.

Précision liée à l'activité pastorale en forêt :

Le document fait référence à plusieurs reprises à la notion de « bois pâturé ». Cette notion qui laisse à croire que les animaux peuvent divaguer en forêt à leur guise ne peut être cautionnée par l'ONF, car elle ne possède aucun fondement juridique et peut même induire le lecteur en erreur.

Car la pratique du pastoralisme en forêt relevant du régime forestier (et aussi en forêt privée) est très encadrée par le code forestier.

LIVRE II : BOIS ET FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER (Articles D212-1 à R277-1) - TITRE IV : DROITS D'USAGE ET D'AFFOUAGE (Articles R241-1 à R243-3) - Chapitre Ier : Droits d'usage dans les bois et forêts de l'Etat (Articles R241-1 à D241-32) - Section 2 : Exercice des droits de pâturage, panage et glandée (Articles R241-17 à R241-26).

Extrait Article R213-41 :

« L'Office national des forêts détermine chaque année par département les périmètres dans lesquels le pâturage des bovins, des ovins, des équidés ou des porcins pourra être cantonné sans nuire au repeuplement et à la conservation des bois et forêts.

Il détermine également le nombre et l'espèce des animaux qui peuvent être introduits dans chacun des périmètres de cantonnement reconnus ne pas justifier d'une mise en défens.

Les conditions techniques d'exploitation du pâturage et les conditions financières de la concession sont, dans chaque département, soumises pour avis à une commission réunie à l'initiative de l'Office national des forêts et composée de trois représentants de l'Office et de trois représentants des éleveurs locaux désignés par la chambre d'agriculture ; cette commission est présidée par le préfet ou son représentant. »

Les usagers ne peuvent exercer leurs droits d'usage au pâturage que dans les cantons déclarés « défensables » par l'ONF : la forêt « défensable » étant celle qui est en état de se défendre contre les troupeaux qui pâturent. Les chemins par lesquels les bestiaux doivent passer pour aller au pâturage sont désignés par l'ONF. La divagation des animaux hors des cantons défensables et des chemins désignés est punie pénalement.

In rapport aux pages 98 à 101 sur l'aspect paysager :

Le mode de gestion en futaie irrégulière, est également un élément fort de l'aspect paysager des forêts communales et domaniales de la zone d'étude. Ce mode de gestion garantit la préservation d'un couvert continu de la canopée forestière tout en assurant une mobilisation conséquente de bois d'œuvre, et le respect d'une gestion multifonctionnelle. La présence dominante des espèces sciaphiles que sont le sapin pectiné et le hêtre dans les forêts publiques favorise l'utilisation de ce mode de gestion forestière.

Notion de Forêts Publiques :

Les forêts dites publiques sont toutes dotées d'un document d'aménagement de la forêt, quelle que soit la surface de ladite forêt. Ces documents de gestion durable sont approuvés par des arrêtés ministériels (Forêt Domaniale) et préfectoraux (Forêt Communale). Ils établissent le bilan de la gestion passée, l'état des lieux de la forêt et les objectifs de gestion pour une période généralement fixée à 20 ans.

Le mode de traitement sylvicole appliqué dans les forêts relevant de la zone d'étude est principalement irrégulier. Une futaie irrégulière se caractérise par un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie, avec un couvert forestier continu sauf aléa subi (exemple : zone de chablis à la suite de tempête). Ce mélange peut être plus ou moins équilibré dans les différentes classes d'âge et de diamètre. Le peuplement y est souvent mélangé, cas de la hêtraie-sapinière Pyrénéenne.

Le principe directeur de la futaie irrégulière s'appuie sur un renouvellement continu du peuplement au fur et à mesure que, des tiges adultes ayant atteint les critères d'exploitabilité sont exploitées. Cela passe évidemment par l'acquisition d'une régénération naturelle abondante (semis issus des graines des arbres adultes tombant au sol). Compte tenu des surpopulations actuelles d'ongulés sauvages dans le secteur (espèce cerf élaphe en particulier), les plus jeunes classes d'âge d'arbres (0-40 ans pour le sapin, 0-30 ans pour le hêtre) ne sont plus représentées dans les peuplements car détruites par surconsommation en raison des sur-abrouissements de ces ongulés sauvages en forêt. La situation est aujourd'hui très critique et il est à craindre, si rien n'évolue dans le bon sens, à savoir une forte diminution des populations de cervidés, que les forêts du secteur périssent, se mitent de zones non boisées, perdent de leur résilience, voire disparaissent à terme faute de renouvellement actuel.

Notion de vieilles forêts pyrénéennes :

Les vieilles forêts pyrénéennes n'ont aucun statut réglementaire. Il s'agit en fait de simples objets de connaissance. Ce sont des zones forestières identifiées et inventoriées pour l'ancienneté et pour la maturité supposée de leur peuplement. Ces désignations reposent sur l'atteinte de différents critères dimensionnels et de seuils dépassés pour certaines données descriptives ou quantitatives (en bois vivants de grosse dimension ou en bois mort debout ou au sol). Ces vieilles forêts sont pour leur très grande majorité de leur surface, en forêt publique : la présence de génération de forestiers qui ont appliqué les principes du régime forestier et de la sylviculture destinée à produire du bois d'œuvre (donc du bois de gros diamètre) et de protéger les renouvellements forestiers de la dent du bétail (cantons défensables ou mis en défens) ont permis de les constituer aujourd'hui.

Il convient toutefois de préciser certains points :

Les experts assurant le recensement des vieilles forêts n'ayant pas la connaissance de l'antériorité des coupes réalisées et la méthode de détermination des enveloppes de vieilles forêts étant peu précise (essentiellement par orthophoto), il existe des erreurs d'appréciations, avec des zones classées vieilles forêts qui ne le sont pas en fait du fait de coupes réalisées depuis moins de 50 ans et qui se produiront encore.

Les critères vieilles forêts partent du principe logique que plus un bois est gros en diamètre, plus il est âgé. Sur le fond, c'est une vérité, mais il n'empêche que dans les meilleures conditions de fertilité (versants Nord bien alimentés en eau à des altitudes pas trop élevées), les arbres peuvent atteindre des diamètres élevés (> 80 cm) sans forcément être très âgés (< 150 ans). Il suffit d'un épisode venteux de temps en temps pour ajouter du bois mort sur pied et au sol, et l'apparition de blessures créant des dendro-micro-habitats, pour qu'un tel peuplement soit classé en vieille forêt alors que son niveau de maturité n'est pas si élevé que cela en fait.

Par opposition, un peuplement situé dans des conditions de plus faible fertilité rencontrera des difficultés pour atteindre les seuils d'éligibilité à la reconnaissance en vieille forêt, alors que ce sera peut-être un peuplement beaucoup plus âgé et mature que son alter ego dans de bonnes conditions de fertilité.

3

Les vieilles forêts sont donc des outils de connaissance permettant de localiser les spots de biodiversité potentiels mais l'ONF ne les valide pas toutes en l'état. D'autre part, le focus donné sur ces seules zones identifiées étudie d'autres parties de la biodiversité forestière caractérisées par la présence d'une station d'une espèce rare (ex : station à orchidées forestières) ou la rareté des essences et habitats présents (ex : tillaies érablaies de pente). Toutefois, lorsque les vieilles forêts identifiées sont des forêts où l'influence humaine est restée négligeable et très ancienne, et que les dynamiques naturelles se sont exprimées pleinement à l'échelle du cycle de vie de la forêt, les vieilles forêts constituent alors des réservoirs de biodiversité forestière et jouent un rôle important, tant qu'elles sont en croissance et maturation, à la contribution au puits de carbone. Elles sont souvent recluses dans des secteurs de montagne peu accessibles qui les ont moins soumis à l'exploitation forestière au cours des derniers siècles.

Les sols gardent en mémoire leurs usages passés. Si un sol aujourd'hui forestier a fait l'objet par le passé d'un usage agricole, sa structure et sa composition chimiques sont différentes de celle d'un sol ayant toujours été boisé. Les sols des forêts anciennes sont plus riches en matière organique et plus acides que ceux des forêts récentes, mais plus pauvres en phosphore et en azote.

Constats du groupe de travail :

Dans le cadre d'une forêt gérée en futaie irrégulière, l'objectif principal est de récolter les arbres mûrs en prenant en compte la présence de la régénération naturelle ou d'arbres relais d'un diamètre inférieur pour assurer la continuité du couvert forestier.

Les moyens d'exploitation spécifiques aux caractéristiques du milieu montagnard (tracteur forestier, câble, hélicoptère, ou à l'avenir le ballon dirigeable), peuvent conduire le gestionnaire à procéder ponctuellement à l'ouverture de petites trouées dans le peuplement forestier : taille < 0,5 ha dans tous les cas, mais en général de l'ordre de 0,1 ha maximum. Ces trouées sont en général peu perceptibles en vision externe et s'estompent rapidement dans le temps, en l'espace de 3 à 5 ans. Elles sont créées dans le but d'acquiescer une régénération naturelle suffisante et dense.

Dans les opérations de désignation des bois, l'ONF favorise de longue date le maintien d'un mélange d'essence et un renouvellement naturel des forêts. Le recours à la plantation reste très limité, réservé en général aux zones ayant subi un aléa climatique majeur (tempête ou attaque parasitaire) nécessitant une mise en régénération artificielle ou dans un objectif de protection des biens et des personnes (ex : cas des plantations paravalanche). Les opérations de boisements dans un objectif de protection contre les risques naturels sont des opérations dites de génie biologique : le peuplement une fois adulte possède toutes les caractéristiques requises pour limiter le départ d'un aléa (ex : lutte contre les départs d'avalanche ou départ de blocs).

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière fait partie intégrante des missions de l'ONF. A noter qu'il existe dans la zone d'étude une réserve biologique dirigée de 333 ha en forêt domaniale de Luchon (canton Esbas), dont l'objectif principal est la préservation de l'espèce grand tétras et des peuplements forestiers matures. Des zones de vieilles forêts et d'autres faciès forestiers remarquables y sont présents.

Le déséquilibre sylvo-cynégétique sur l'ensemble de la zone d'étude, est un facteur particulièrement inquiétant et préoccupant dans l'objectif du renouvellement des peuplements forestiers et de maintien du couvert forestier, quel qu'il soit, à terme. L'impact des populations de cervidés qui uniformise les milieux par le sur-abrouissement exercé, conduit également à une perte majeure de biodiversité sur les habitats forestiers et d'espèces animales (ex : grand tétras) notamment.

Orientations du groupe de travail :

La gestion forestière multifonctionnelle mise en œuvre par l'Office National des Forêts doit perdurer dans le cadre défini par les cadrages réglementaires nationaux et régionaux en la matière.

L'approvisionnement de la filière bois grâce à des moyens d'exploitation qui évoluent au fil du temps, est une réponse forte à la demande de la société en matière d'utilisation du matériau bois, tant dans le domaine de la construction que dans celui de l'énergie, et dans la réponse à la mise en place de circuit court.

4

La préservation de la biodiversité à travers l'ensemble des zonages de protection déjà mis en place est un enjeu majeur du territoire étudié et doit bénéficier à l'ensemble de la flore et de la faune sylvoicoles. La seule notion d'îlot de sénescence est trop réductrice : d'autres outils existent et sont mis en œuvre comme la réserve biologique (déjà présente), les trames de vieux bois (arbres bio) au sein des parcelles en exploitation, ou le choix de conserver des zones hors sylviculture hors exploitation à l'infini.

La gestion des espèces exotiques envahissantes devra faire l'objet d'une surveillance accrue pour éviter son développement exponentiel. Cela doit concerner les espèces facilement visibles (buddleia, renouée du Japon) mais aussi celles à progression plus lente mais tout aussi efficace et insidieuse (ex : laurier cerise)

L'adaptation des forêts aux changements climatiques est un sujet majeur pour l'avenir des peuplements forestiers. L'Office National des Forêts dans sa stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique préconise le renouvellement naturel comme arme n°1 de l'adaptation : en effet, les arbres sont porteurs dans leur patrimoine génétique d'une quantité de gènes très supérieure à tout autre être vivant. On peut penser que des gènes aujourd'hui peu fonctionnels permettront aux futures générations en s'exprimant, une meilleure adaptation aux conditions climatiques qui vont changer. L'introduction d'essences non présentes dans les peuplements aujourd'hui et mieux adaptées aux conditions futures (ex : cèdre) ne se fera qu'avec parcimonie, dans les zones où la régénération naturelle ne s'installe pas en général. L'objectif de ces introductions est que ces espèces puissent participer au mélange forestier à terme par colonisation sans en devenir un élément principal néanmoins. L'objectif est aussi d'obtenir une forêt la plus variée possible, en essences mais aussi structures diverses. C'est le concept de la forêt mosaïque.


La prise en compte de l'adaptation des forêts au changement climatique dans les orientations de gestion est primordiale. Mais s'agissant d'introduction d'essences et de renouvellement naturel des peuplements, cela passe avant toute chose, par le retour à un équilibre sylvo-cynégétique effectif. Ce point est fondamental et prime en fait sur tout le reste.

Le rôle des forêts dans le cadre de la gestion du risque naturel se trouvera renforcé face à des aléas climatiques de plus en plus intenses si le couvert forestier est pérennisé et la résilience des forêts assurée.

Le dialogue institutionnel, déjà en place entre gestionnaires des milieux naturels et les élus locaux devra être renforcé de façon à prendre en compte des besoins sociétaux toujours plus forts (loisirs nature, besoin en eau potable...).

A Tarbes, le 24 mars 2023,

Le Responsable du service forêt
Adjoint au Directeur d'Agence



Philippe Pucheu

Données forestières étudiées par le groupement

1 - Forêt domaniale de Luchon

Propriété de l'État issue d'une décision de la cour impériale de Toulouse (21/06/1852).

Surface totale en gestion = 1279 ha dont :

- 71% dans le périmètre de projet
- 7,7% (99 ha) hors sylviculture de production (clairières ; pelouses d'altitude, espace pastoral)
- 0,2% d'essences (3 ha d'épicéa) peu adaptées au changement climatique
- 77% (990 ha) sensibles aux aléas (crues, éboulements, avalanches); parcelles classées en périmètre RTM ; nécessité de garder une couverture forestière continue et résiliente.
- Fort enjeux paysager sur les parcelles qui surplombent la ville et la station thermale. Et celles visibles depuis le site classé de l'Hospice de France.
- 72% de sapin blanc et 23% de hêtre + 5% chêne sessile, autres feuillus et épicéa
- 995 ha (84% de la surface sylvicole) en futaie irrégulière (FIRR)
- 40 ha par an en coupe de futaie irrégulière (FIRR) ou de futaie jardinée (FJ)
- La moitié du canton d'Esbas (345 ha) est classée en Réserve Biologique Dirigée mais l'ensemble du canton est classé en enjeu fort pour la fonction écologique. -Le canton d'Esbas abrite la plus grande population de grand Tétrás des Pyrénées Centrales, il est régulièrement fréquenté par l'Ours des Pyrénées. Présence d'espèces protégées remarquables :

Espèces remarquables*	Surface concernée ou localisation	Observations Consequentes pour la gestion	Espèce protégée ou non
Faune remarquable			
Ours (<i>Ursus arctos arctos</i>)	ESBAS	Application du Guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours	OUI
Desman (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	ESBAS-BARGUERES	Exploitation et débardage respectueux des cours d'eau	OUI
Euprocte (<i>Calotriton asper</i>)	ESBAS	Exploitation et débardage respectueux des cours d'eau	OUI
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	ESBAS SUPERBAGNERES	Aire en versant ouest rocheux du mail d'Auérán en limite de FD ; adaptation période exploitation si aire < 1 km ; veiller à l'absence d'aire forestière (au sommet d'un arbre ; cf donnée vers pic de la Pique en FC Luchon)	OUI
Faune forestière remarquable			
Pic Mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	ESBAS-BARGUERES	Conservation arbres morts sur pied	OUI
Pic à dos blanc de Liford (<i>Dendrocopos illirdi</i>)	ESBAS	Conservation arbres morts sur pied	OUI
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Toute la FD	Conservation gros et vieux bois, arbres morts et à cavités sur pied	OUI (DO)
Grand Tétrás (<i>Tetrao urogallus</i>)	1000 ha	Chasse interdite, substitution d'essence (les peuplements d'épicéa sont remplacés par sapin, pin et hêtre)	NON
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	ESBAS	Habitat favorable de hêtre sapinière sur la majorité de la FD ; maintien de "gros et vieux bois" et arbres à cavités (dont loges de pic noir) notamment de hêtre	OUI (DO)
Circé Jean-le-Blanc (<i>Circus gallicus</i>)	(secteur confluence Lys / Pique)	Maintien des arbres de nidification après identification; limiter dérangements pendant nidification (aires forestières déjà observées vers parcelles 14a et 20a/21a com. G. Baraillo)	OUI (DO)
Bondrée apivore (<i>Fernis apivorus</i>)	lisières supérieures et clairières (secteurs à préciser)	Maintien de grandes fourmillières et des arbres de nidification après identification; limiter dérangements pendant nidification	OUI (DO)
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)		Habitat favorable de hêtre sapinière sur la majorité de la FD ; Maintien de bois mort, notamment de hêtre	OUI (DH)
Flore forestière remarquable			
<i>Dicranum villoid</i>	SUBERLENC (p25)	Eviter ouverture du milieu (espèce sur tronc vivant, nécessitant ombre et forte humidité) Série RTM	OUI (DH)
<i>Buxbaumia viridis</i>	Cf data CBP	Maintien du bois mort notamment sapin et tronc morts au sol	OUI (DH)
<i>Polystichum braunii</i> (et hybrides remarquables)	SUBERLENC (p25)	Pas de modification de l'habitat (souvent en ruine) ; information des agents et du RTM (veiller notamment projets travaux RTM)	OUI

Figure : Source ONF Document d'aménagement (2013-2032)

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total
FD LUCHON (2013-2032)	Production ligneuse	ha	99		1180		1279
		%	7,7		92,3		100,0
	Ecologie	ha			616	663	1279
		%			48,2	51,8	100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			770	509	1279
		%			60,2	39,8	100,0
	Protection / risques nat.	ha			370	909	1279
		%			28,9	71,1	100,0

Distribution selon critères										
dans le périmètre de projet	en RBD	en site classé (Réseau de la Glère)	en périmètre de protection de captage AEP	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1	en Réserve Nationale Chasse	îlots de vieillissement	Maintien de Très Gros Bois	îlots de sénescence
909,11	345	30	102	650	1190	1190	617	12	345	20
71,08	26,97	2,35	7,97	50,82	93,04	93,04	48,24	0,94	26,97	1,56

Fonction écologique

Canton d'Esbas : le canton abrite des espèces et des habitats rares et est fréquenté régulièrement par l'ours brun, il héberge la plus importante population de téttras des Pyrénées centrales. Tout le canton est dans un site Natura. Une RBD de 345.48 ha est installée dans le canton d'Esbas et un avant-projet d'extension existe. Circulation seulement sur les sentiers balisés et piste interdite à circulation.

Canton de Bagnères : les enjeux écologiques sont moins forts mais le canton est partiellement couvert par un site Natura 2000. Conduite des peuplements en futaie irrégulière et mise en œuvre des guides Ours et Tétrás

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)

Canton de Bagnères : forte fréquentation estivale; VTT sur les routes forestières et les circuits balisés, randonneurs sur les GR; forte fréquentation hivernale dans la partie supérieure traversée par les pistes de ski. Le sud du canton est couvert par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Fermeture des routes forestières à la circulation automobile ; dans le périmètre de protection des captages exploitation et débardage selon les recommandations de l'arrêté préfectoral de réglementation du captage.

Canton d'Esbas : Réserve Biologique Dirigée (345 ha), Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (617 ha), Site classé de la Glère, Arboretum de Jouéou. Circulation interdite en dehors des sentiers balisés, fermeture de la piste d'accès aux ouvrages RTM

Protection contre les risques naturels

Les deux cantons de Superbagnères et d'Esbas sont partiellement inclus dans un périmètre RTM de 888.78 ha; le périmètre comprend des ouvrages de protection contre les avalanches et des ouvrages de correction torrentielle. Les parcelles du canton d'Esbas incluses dans le périmètre RTM sont classées en enjeu fort. Conduite des peuplements en futaie irrégulière selon les préceptes du guide "Forêts et Risques Naturels" (Hurand,1994).

Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Périmètres réglementaires de protection de captage impactant la forêt (AP non promulgués en 2013 et aujourd'hui ?) 3 sources alimentant Bagnères de Luchon : Source de Las Artigues dite "EDF", Source de Naou Hounts, Source de Pradell.

2 - Forêt communale de Bagnères-de-Luchon

Surface totale en gestion = 947 ha dont :

- 98% dans le périmètre de projet
- En totalité dans un périmètre de protection du patrimoine culturel
- 40% (381 ha) hors sylviculture de production (pelouses d'altitude, espace pastoral)
- 57% de sapin blanc et 36% de hêtre + 7% autres feuillus
- 5660 ha (100% de la surface sylvicole) en futaie irrégulière (FIRR)
- 24 ha par an en coupe de futaie irrégulière (FIRR) ou de futaie jardinée (FJ)
- -350 ha (37%) = déséquilibre lié à la grande faune (abrutissements de sapins)
- 49 ha = Unité conservatoire génétique du hêtre régénération naturelle des peuplements selon cahier des charges du Conservatoire Génétique des Arbres Forestiers (INRA)

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total
FC BAGNERES-DE-LUCHON (2016-2035)	Production ligneuse	ha	381		566		947
		%	40,2		59,8		100,0
	Ecologie	ha			898	49	947
		%			94,8	5,2	100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			45	902	947
		%			4,8	95,2	100,0
	Protection / risques nat.	ha			304	643	947
		%			32,1	67,9	100,0

Distribution selon critères						
dans le périmètre de projet	en site classé	Protection des eaux de surface	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1	Unités de conservation ressources génétiques
924,93	900	40	947	947	947	49
97,67	95,04	4,22	100,00	100,00	100,00	5,17

Fonction écologique

Les surfaces classées en enjeu écologique fort correspondent à la parcelle 12 qui abrite une unité conservatoire génétique du hêtre.

Les surfaces classées en enjeu écologique reconnu correspondent aux parcelles 1 à 29 qui sont incluses dans une ZNIEFF de type 1 (Massifs du Luchonnais et du Larboust) et à la parcelle 30 incluse dans deux ZNIEFF de type 1 (Vallée d'Oueil et soulane du Larboust et Chainon du sommet d'Antanac au cap du Pouy de Hourmigué).

* Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables*	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée ou/ou non
Faune remarquable			
Grand tétras (<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>)	400 00 ha	restriction fréquentation et circulation	non
Chouette de Tengraim (<i>Aegolius funereus</i>)	200 00 ha	restriction fréquentation et circulation	oui
Pic à dos blanc (<i>Dendrocopos leucotos</i>)	200 00 ha	restriction fréquentation et circulation	oui
Pic noir (<i>Uropyssus merleus</i>)	200 00 ha	restriction fréquentation et circulation	oui

*sont citées ici les seules espèces strictement inféodées au milieu forestier

Ces quatre espèces d'oiseaux sont localisées dans les cantons de Sajust et du Bois de la Pique ; la plupart des parcelles de ces deux cantons sont classées en îlot de sénescence et ou en hors sylviculture ou ne font l'objet d'aucune exploitation forestière. De ce fait les arbres creux et à cavités sont conservés ainsi que les très gros

Les vieilles forêts pyrénéennes

Une étude financée par le FEDER, la DREAL et la région Midi-Pyrénées sur les vieilles forêts pyrénéennes est en cours et ses résultats sont synthétisés dans le document cité ci-dessous : Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées. Deuxième phase. Evaluation et cartographie des sites. Recommandations. Rapport final. Ecole d'Ingénieurs de PURPAN/DREAL Midi-Pyrénées SAVOIE J.M. (coordinateur), BARTOLI M., BLANC F., BRIN A., BRUSTEL H., CATEAU E., CORRIOL G., DEJEAN S., GOUIX N., HANNOIRE C., INFANTE SANCHEZ M., LARRIEU L., MARCILLAUD Y., VALLADARES L., VICTOIRE C., 2015

Les forestiers s'accordent pour considérer qu'une forêt est ancienne si elle existe depuis au moins le milieu du XIXème siècle. L'étude ci-dessus dresse la cartographie précise des sites de vieilles forêts des Pyrénées centrales et propose une liste de sites de forêts anciennes et matures spécifiquement prises en compte et intégrées dans un réseau cohérent, essentiel au suivi et à la gestion de la biodiversité forestière.

Choix sylvicoles :

- Le maintien de peuplements forestiers matures et la création d'îlots de sénescence (vieux bois).
- La gestion en futaie irrégulière mélangée (sapinière-hêtraie) qui évite les coupes rases sur de grandes surfaces et dose les prélèvements à l'hectare de bois.
- La gestion en futaie irrégulière mélangée favorise l'hétérogénéité des peuplements (essences, strates, âges).
- La mise en place et la gestion d'une unité conservatoire de la ressource génétique de la hêtraie pyrénéenne.
- Les zones très difficiles d'accès et à peuplements sans enjeux économiques ou de protections sont laissées en évolution naturelle.
- Des panneaux informent les usagers sur leurs impacts potentiels sur le milieu et ses espèces.

3 - Forêt communale d'Oô

Surface totale en gestion = 792 ha dont :

- 50% dans le périmètre de projet
- 96% (760 ha) hors sylviculture de production (surfaces en sénescence + pelouses d'altitude, espace pastoral 79 ha) ; seulement 33 ha en sylviculture de production
- 15% de sapin blanc et 31% de hêtre + 43% autres feuillus (noisetier (25%), tilleul, frêne) + 11% autres conifères (épicéa, mélèze, pin à crochet, pin laricio).
- 23 ha en futaie irrégulière (FIRR) et 10 ha en futaie régulière (FR)
- Pas de coupes programmées
- 581 ha (74%) en sénescence (surface boisée hors sylviculture)

Sur l'ensemble de la forêt, seuls trente hectares peuvent être considérés comme productifs, le reste est constitué de peuplements inaccessibles, de falaises ou de pelouses à très fortes pentes.

La forêt communale d'Oô possède la Certification de gestion forestière durable PEFC : PEFC Sud n° 10-21-17/307, du 05 mai 2009 au 05 mai 2014.

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total
FC Oô (2012-2031)	Production ligneuse	ha	760		32		792
		%	96,0		4,0		100,0
	Ecologie	ha			792		792
		%			100,0		100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			792		792
		%			100,0		100,0
	Protection / risques nat.	ha			792		792
		%			100,0		100,0

Distribution selon critères					
dans le périmètre de projet	en site inscrit	Protection des eaux de surface	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1
400,54	110	50	300	300	792
50,57	13,89	6,31	37,88	37,88	100,00

4 - Forêt communale de Saint-Aventin

Surface totale en gestion = 665 ha dont :

- 60% dans le périmètre de projet
- 56% (370 ha) hors sylviculture de production : inaccessibilité, improductivité ou du fait des activités humaines (sports d'hiver, sécurité de la route de Superbagnères)
- 49% de sapin blanc, 56% de hêtre + 5% de chêne sessile + 10% autres feuillus et 1% résineux
- 35 ha avec problèmes sanitaires graves (dépérissement du sapin constaté depuis 45 ans)
- 666 ha avec déséquilibre lié à la grande faune (abondance des cervidés sur toute la forêt). La régulation du cerf est impérative pour assurer le renouvellement forestier et la présence de certains végétaux particulièrement appétants.
- La fonction sociale est forte du fait des enjeux paysagers de Superbagnères, de la vallée du Lis et de la visibilité depuis Luchon.
- 75 ha dans le périmètre de la station de ski
- 60 ha de vieilles forêts pyrénéennes
- 1 ha autour du pont d'Estranguillet
- 200 ha d'estives de Superbagnères et de Turmech
- 267 ha (90% de la surface sylvicole) en futaie irrégulière (FIRR) + 10% en taillis
- 3 ha/an en coupe de futaie irrégulière (FIRR) et 1 ha/an de coupe de taillis (T) - + pratique de l'affouage sur 28 ha

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total	
FC St-Aventin (2019-2038)	Production ligneuse	ha	371		295		666	
		%	55,7		44,3		100,0	
	Ecologie	ha			39	450	177	666
		%			5,9	67,6	26,6	100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			25	28	613	666
		%			3,8	4,2	92,0	100,0
	Protection / risques nat.	ha			482	184		666
		%			72,4	27,6		100,0

Distribution selon critères						
dans le périmètre de projet de site classé	Protection des eaux de surface	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1	Pastoralisme	en PPRN
396,82	666	266	420	585	200	184
59,58	100,00	39,94	63,06	87,84	30,03	27,63

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Flore remarquable			
Buxbaumie et dicrane vert	Turmech potentiellement (buxbaumie très probable)	Secteur à prospecter. Maintien de vieux bois en sapinière assez fraîche à humide.	oui
Faune remarquable			
Chauves-souris	Turmech	Habitat potentiel de chasse, aucun inventaire pratiqué dans le massif. Secteur à prospecter.	oui
Desman des Pyrénées	Tous les cours d'eau	Continuité des torrents à maintenir.	oui
Loutre d'Europe	L'One, le Gourron et le Lis	Préserver les berges.	oui
Rosalie des Alpes et autres coléoptères du bois mort	Potentiellement, Turmech et les îlots de vieille forêt de Gourron et de la Soulan	Maintien de vieux bois et de vieilles forêts.	oui
Ours brun	Présence occasionnelle sur toute la forêt. Ravin de Bounéou, ancien site emblématique.	Espèce disparue de la vallée en 1990 réintroduite en 1996. Guide Dreal dédié.	oui
Chouette de Tengmalm	Parcelles 6 et 7 et hauts de Turmech.	Maintien de vieux bois et de quiétude.	oui
Pic à dos blanc	Turmech et arête est de la Soulan (p. 28 et 32)	Signalé en 2005, non retrouvé lors des inventaires 2018. Maintien de vieille forêt et de gros bois hors vieille forêt.	oui
Aigle royal	Ravin de Bounéou et partie haute de l'ombrée de Turmech.	Une aire connue en forêt communale (ancienne tanière d'ours). Maintien de la quiétude.	oui
Circaète Jean-le-Blanc	Entrée de la vallée du Lis.	Limiter le dérangement en cas de nidification.	oui
Grand tétras	Hauts de Gourron et de Turmech.	Espèce emblématique très sensible, veiller à sa prise en compte à Superbagnères et lors des actions sylvicoles, travaux conservatoires nécessaires. Guide ONF dédié.	non

5 - Forêt communale de Castillon-de-Larboust

Surface totale en gestion = 702 ha dont :

- 56% dans le périmètre de projet
- 55% de sapin blanc, 25% de hêtre + 5% pin à crochetse + 15% autres feuillus
- 56% (393 ha) hors sylviculture de production : inaccessibilités, improductivités et emprise du domaine skiable
- 309 (44%) ha avec déséquilibre lié à la grande faune (régénération empêchée sur l'ensemble de la surface productive. Situation particulièrement alarmante sur les chablis de Xynthia.).
- 309 ha (100% de la surface sylvicole) en futaie irrégulière (FIRR)
- 24 ha par an en coupe de futaie irrégulière (FIRR) ou de futaie jardinée (FJ)

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total
FC Castillon-de-Larboust (2020-2039)	Production ligneuse	ha	393		309		702
		%	56,0		44,0		100,0
	Ecologie	ha		11	691		702
		%		1,6	98,4		100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			151	551	702
		%			21,5	78,5	100,0
	Protection / risques nat.	ha		666	18	18	702
		%		94,9	2,6	2,6	100,0

Distribution selon critères						
dans le périmètre de projet de site classé	Protection des eaux de surface	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1	Pastoralisme	Vieilles forêts
394	20	349	408	691	150	82
56,13	2,85	49,72	58,12	98,43	21,37	11,68

L'état de conservation des milieux forestiers est qualifié de bon par le Docob. La fragilité des espèces citées ci-dessous provient de changements globaux actuellement en oeuvre à bien plus grande échelle que la forêt communale.

Grand tétras

L'oiseau est menacé par le changement climatique, par le dérangement (tourisme et sports d'hiver à Superbagnères, exploitations forestières) et par la destruction de son milieu de vie. Des mesures adaptées permettent de maîtriser les deux derniers points. L'espèce est suivie de près par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en station de Superbagnères. Un diagnostic est établi chaque année, des études et mesures compensatoires sont régulièrement mises en oeuvre. Il est constaté depuis dix ans une baisse de la fréquentation du domanial au profit de la station. Les causes en sont mystérieuses mais cela valide les mesures de conciliation entreprises.

Préconisations pour la conciliation entre ski, tourisme et grand tétras :

- Préserver des mosaïques de landes à rhododendrons et de petits ligneux pour la reproduction. Problématique : la tentation du broyage pour l'élevage, la destruction par le ski (pratiquer des ouvertures de landes trop denses et vastes peut être bénéfique par contre).
- Renoncer au girobroyage des bords de pistes.
- Protéger les lisières du ski hors-piste, en particulier la parcelle 7 (clôture Sabird).
- Maintenir en zone de quiétude la lisière haute des parcelles 13 et 14 (chemin des Vaches), y renoncer à tout équipement touristique même estival

La fonction sociale est forte pour la sensibilité paysagère des versants donnant sur la station de Superbagnères, sur la ville de Luchon ainsi que la vallée du Lis dans sa globalité. Elle est moyenne en versant nord du cap de Pouy pour sa visibilité depuis le village et pour la protection de captages d'eau potable.

La fonction de protection physique est moyenne à forte sur les parcelles exposées aux glissements de terrain de Gourron (Larboust) et de Houradade (Lis).

La fonction de protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau) est localisée à 20 ha = ravines et cours d'eau temporaires à respecter (Loi sur l'eau)

Pastoralisme 150 h = Voisinage d'estives en altitude

Vieilles forêts : 82 ha - Massif des hautes vallées du Lys et de la Pique = Sapinière de forte à très forte maturité et hêtraie à assez forte maturité

6 - Forêt communale de Cazeaux-de-Larboust

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Exploitation en futaie irrégulière par câble de l'Aouédo, en prenant en compte les contraintes très exigeantes du captage d'eau potable. Récolte conditionnelle des sapins dépérissants de Pardiac. Si possibilité financière, régénération de Montarrouy par plantation d'une hêtraie mélangée. Préservation de la vallée du Lis. Dans ce dernier secteur, des recherches naturalistes pourront être menées, sous réserve de financements Natura 2000.

Surface totale en gestion = 379 ha dont :

- 59% dans le périmètre de projet
- 25% de sapin blanc, 205% de hêtre, 10% de chêne+ 40% autres feuillus + 5% noisetier ; l'essentiel des peuplements productifs est composé de sapin.
- 83% (313 ha) hors sylviculture de production : cf. contraintes protection de captage, sites classés et inscrits, risques etc...
- 66 ha (17%) ha avec déséquilibre lié à la grande faune (Surdensité du cerf sur toute la forêt. Mise en danger du renouvellement des arbres exploités pour le secteur en sylviculture de production. Plantation en parcelle 6 totalement détruite par l'abrouissement, faute de protection.)
- 45 ha de vieilles forêts

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage							
Numéro	Priorité	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	1	Entretien des sentiers de randonnée pédestres et VTT	toute la forêt	702 ha		Intercommunalité et station de Superbagnères	
ACC2	2	Sentier thématique naturaliste d'Arbersquens orienté grand tétras et forêts subnaturelles	chemin des Vaches, division d'arbesquens, parcelle 17	900 m en forêt	Précautions naturalistes, voir ci-dessous	Participation de la station à rechercher	
PAYSAGE							
ACC3	2	Mise en place de panneaux « forêt communale de Castillon-de-Larboust »	Pont de la Cirque parcelle 21 et sentier de randonnée parcelle 24	2 u		1000	I
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						1000	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						50	

Forêt	Fonctions		nul / sans objet	faible / ordinaire / local	moyen / reconnu	fort	Total
FC Cazeaux-de-Larboust (2016-2035)	Production ligneuse	ha	313		66		379
		%	82,6		17,4		100,0
	Ecologie	ha			379		379
		%			100,0		100,0
	Paysage, AEP, accueil	ha			161	218	379
		%			42,5	57,5	100,0
	Protection / risques nat.	ha			379		379
		%			100,0		100,0

Distribution selon critères									
dans le périmètre de projet de site classé	Monument inscrit	en site classé	Périmètre de captage	en Natura 2000 Habitat	en Natura 2000 Oiseaux	en ZNIEFF 1	Pastoralisme	Couloirs d'avalanche	Vieilles forêts
224,5	152	67	112	218	218	379	4	218	45
59,23	40,11	17,68	29,55	57,52	57,52	100,00	1,06	57,52	11,87

7 - Vieilles Forêts

Tiré de : SAVOIE J.M. (coordinateur), BARTOLI M., BLANC F., BRIN A., BRUSTEL H., CATEAU E., CORRIOL G., DEJEAN S., GOUIX N., HANNOIRE C., INFANTE SANCHEZ M., LARRIEU L., MARCILLAUD Y., VALLADARES L., VICTOIRE C., 2015. Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées. Deuxième phase. Evaluation et cartographie des sites. Recommandations. Rapport final. Ecole d'Ingénieurs de PURPAN/DREAL Midi-Pyrénées, 125 p.

Périmètres rapprochés et immédiats de captages : 112 ha - Sources de Labatch et de Lajan, principales prescriptions du périmètre de protection rapproché (voir arrêté complet en annexe) :

- interdiction d'ouvrir de nouvelles pistes ouvertes aux engins à moteurs ;
- interdiction du défrichement et du dessouchage ;
- exploitation forestière sans engin motorisé stationnant ou circulant dans le périmètre, protection de la couche d'humus.

En conséquence, le canton d'Aouédo ne serait exploitable que par câble depuis la route forestière du bas. Il convient de demander, trois ans à l'avance, une demande motivée de dérogation pour pouvoir faire usage du débardeur forestier, en proposant des mesures pour préserver la qualité du captage d'eau.

Site classé du gouffre d'Enfer

Tous les travaux autres que l'exploitation courante doivent être déclarés au préfet quatre mois à l'avance (l'installation de clôture est également soumise à déclaration).

Site inscrit de la vallée du Lis

Autorisation à demander au préfet pour tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect du site, exceptées les activités sans impact durable (chasse, pêche, agriculture...)

Dans la pratique, réglementation sans conséquence pour l'application de cet aménagement : le secteur du Lis ne fera l'objet ni de coupes, ni de travaux. Il n'est donc pas demandé le bénéfice de l'article L 122-7 du Code forestier.

Plan de prévention des risques (PPR) : La partie est de la parcelle 6 (près de Labach, hors périmètre de projet) est classée en zone rouge (inconstructible), sans conséquence sur la gestion forestière. Fort aléa de ravinement et glissement de terrain. Enjeu de protection : maintien du couvert forestier contre les ravinements, aucun impact vis-à-vis du glissement.

La sensibilité paysagère particulièrement forte de la vallée du Lis interdit toute intervention marquant trop le paysage, comme les coupes à câbles. Cette contrainte ajoutée à la topographie particulièrement escarpée nous conduit à maintenir ce canton hors sylviculture de production.

Cette vallée est également sujette à de nombreuses coulées d'avalanche très puissantes. Une auberge fut rasée en 2013. Cependant, comme la forêt se situe en aval des zones de départ, elle est inefficace à la prévention du risque. Son enjeu de protection est donc faible. Ces avalanches peuvent arracher de grandes quantités de bois et les déposer en aval, parmi les routes et habitations. L'utilité de la forêt vis-à-vis des risques naturels sera la prévention du ravinement. Sur le même secteur, des vieilles forêts ont été identifiées pour leur maturité et leur intérêt environnemental (301.37 ha). L'absence de sylviculture permet la préservation de ces milieux.

Caractéristiques des « massifs de vieille forêt »				
Site	Surface	Types	Surface totale	Contraintes d'exploitation
Hauts Vallées du Lis et de la Pique dont :	468	sapinières à forte ou à très forte maturité, sans trace d'exploitation ou anciennement exploitées ;	941	Fortes pentes ; ravins et falaises ; absence de desserte ; pont à tonnage limité ; difficultés de câblage ; site Natura 2000 ; Réserve Biologique Dirigée ; site inscrit ; zone touristique
. FC de Cazeaux-de-Larboust	46		110	
. FC de Castillon-de-Larboust	82		274	
. FC de Saint-Aventin	88	hêtraie à assez forte maturité, sans trace d'exploitation	149	
. FD de Bagnères-de-Luchon	215		399	
. FC de Bagnères-de-Luchon	38		110	

Hauts Vallées du Lis et de la Pique : ensemble des zones forestières communales (FC de Cazeaux-de-Larboust, de Castillon-de-Larboust, de Saint-Aventin, de Bagnères-de-Luchon) et domaniales (FD de Bagnères-de-Luchon : RBD de Bagnères-de-Luchon) non exploitées ou d'exploitabilité très réduite, situées au sud du Ruisseau de Lacourbe et du Ruisseau de Houradade (Bois de l'Ombre, du Lis Rouge, de Suberlenc), sur les versants nord des vallées du Lis et de la Pique (Bois du Mont du Lis, Lits de Guerri, Bois de Bédourède, Bois de Sajust, Bois de la Pique).